



*Ouvrage du même auteur, qui se trouve chez
les mêmes libraires.*

ESSAI HISTORIQUE SUR L'IDENTITÉ MORALE DE LA LIBERTÉ
AVEC LA RELIGION, 1 vol. grand in-8°, 4 fr.

A PÉRIGUEUX,
Chez LAFOND, libraire, place de la Clôtre;

A LIMOGES,
Chez LAURENT, rédacteur de la *Gazette du Limousin*.

PARIS. — IMPRIMERIE D'ADRIEN LE CLERE ET C^{ie},
RUE CASSETTE, N° 29, PRÈS SAINT-SULPICE.

T. 11 E 37



THÉORIE CATHOLIQUE
DE
LA SOCIÉTÉ,
OU
RECHERCHES NOUVELLES
SUR L'IDENTITÉ MORALE
DE LA LIBERTÉ AVEC LA RELIGION,
PROUVÉE PAR LES RAPPORTS DES TROIS FAITS SOCIAUX,
DIEU, LE ROI, LA LIBERTÉ.

*Non delectent verba nostra, sed prosint.
Sénèq. Ép. 76.*

PAR L'ABBÉ BARET,
CURÉ AU DIOCÈSE DE PÉRIGUEUX, CHANOINE HONORAIRE DE MONTAUBAN,
MEMBRE CORRESPONDANT DE L'INSTITUT HISTORIQUE DE FRANCE.

PARIS.
DEBÉCOURT, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
RUE DES SAINTS-PÈRES, N° 69.
—
1840.

DISCOURS

PRÉLIMINAIRE.

IL ne faut pas se lasser de rendre hommage au catholicisme. Quand de nouveaux besoins sociaux se révèlent, c'est encore à lui à les satisfaire, à en prendre la direction suprême. Ce n'est pas assez pour lui de donner à l'univers savant le plus beau des spectacles, lorsqu'il se montre, à Rome, dans toutes ses gloires, après avoir illuminé le monde par l'éclat de toutes sortes de lumières.

De nos jours, la société humaine est devenue un problème insoluble. Tous les efforts ont été tentés pour rendre raison de ses commotions et de son avenir : mais quel succès est-il venu

couronner les utopies, sans nombre, qu'a enfantées la pensée des hommes?

Et, avouons-le, nous aussi, nous sommes venus tard nous mêler au débat, qu'on pourroit appeler héroïque; tant on a vu de génies succomber, tant on a compté de cœurs généreux, prêts à faillir dans la lutte!

Et néanmoins, ce ne fut pas sans espoir que nous ouvrîmes d'abord un sentier inaperçu, dans le champ de la liberté, qui nous avoit semblé le rendez-vous, où devoient s'entendre tous les amis vrais de l'humanité: notre *Essai historique* (1) parut, et ce que nous avions soupçonné n'a pas tardé à se réaliser: le siècle a marché: les mots n'ont pas conservé ce magique pouvoir qui dispensa trop souvent de l'examen des choses. Les oreilles chrétiennes ne se refusent plus aux paroles

(1) Se trouve chez Adrien Le Clerc et Cie.

de la liberté. C'est que nous en sommes tous à nous enquérir des principes de la société. Catholiques, quelle n'a pas été notre joie d'entendre des voix diverses proclamer la souveraineté comme sa raison normale? Nous saluons donc la société, amenée sur ce terrain par le concours de tous les utopistes. Devant elle, le catholicisme va donc se présenter debout, avec toutes ses gloires. Nous lui demanderons à quelle distance il est de la société: il nous introduira dans ses temples, et, pour toute réponse, il nous montrera le triangle sacré, qui est sa plus belle et sa plus majestueuse vérité. Ne saurons-nous comprendre que la souveraineté est là, tout près? Notre foi sera soumise, autant que notre courage sera respectueux.

Il y a trois vérités révélées, nous dit la religion, pour le bonheur des saints: un

DIEU Père qui *bénit* (1), un DIEU Fils qui *juge* (2), un DIEU Esprit qui persuade et qui *touche* (3) : c'est là la souveraineté divine. Voulez-vous une souveraineté terrestre? continue le catholicisme : songez que Dieu a nommé lui-même l'homme son image : vous aurez aussitôt trois vérités politiques pour le bonheur de l'espèce humaine; vous aurez partout une RELIGION qui *bénit*, partout un ROI qui *juge*, partout une LIBERTÉ qui *inspire*. C'est là la souveraineté terrestre, parce que, dans cette triple relation, il y a unité, et que l'unité n'est autre chose que la loi d'agrégation. Dès qu'il y a une loi telle dans la souveraineté des esprits, elle doit être telle aussi dans la souveraineté des corps.

La souveraineté, dès lors, n'est point

(1) Ephés. 1-3.

(2) Act. des Apôtres, 10-40.

(3) II Corinth. 8-26.

une puissance isolée, dominatrice, qui résume en elle tous les degrés du pouvoir, comme on se la représente trop souvent : la souveraineté est une corrélation nécessaire, un organisme d'ensemble, une puissance multiple. La souveraineté est un résultat, on pourroit dire, arithmétique, ou elle n'est rien : qu'y a-t-il de plus souverain qu'un nombre? La souveraineté est une harmonie, ou elle n'est rien : qu'y a-t-il de plus souverain que l'ordre, et qu'y a-t-il de plus arithmétique que lui? Autant donc d'agrégations, autant de souverainetés : ne dit-on pas qu'un remède est souverain, quand il réunit, également et toujours, toutes les qualités curatives? Autant d'ordres divers, autant de souverainetés. Voilà comment l'ordre spirituel doit avoir sa souveraineté : l'Église, où cette souveraineté réside, n'est qu'une assemblée.

Comment aussi l'ordre physique a sa souveraineté : on sait que tout s'enchaîne dans les élémens, qu'il n'y a pas de vide dans la nature. L'ordre civil seroit-il le seul qui n'auroit pas sa souveraineté, régie par la même loi des affinités? Le catholicisme répond que l'ordre civil ne sauroit s'en écarter, sous peine de ne connoître pas de souveraineté; et il répond ainsi, parce qu'il faut que la *volonté* divine *s'accomplisse sur la terre comme dans le ciel* (1); que la même loi, qui constitue le règne de Dieu, doit constituer le règne de *l'humanité, faite pour cela à sa ressemblance* (2).

La souveraineté sociale est donc le résultat d'une triple agrégation, hors de laquelle il n'y a pas société; et cette triple agrégation comprend simulta-

(1) Saint Luc, 6-9.

(2) Genèse, 1-2-27.

nément les trois faits historiques du monde : DIEU, le ROI, la LIBERTÉ.

Rousseau avoit inventé le Contrat Social, sans que la société en voulût, comme il avoit inventé une sorte de religion, sans que la religion en voulût, une sorte de politique, sans que la politique en voulût, une sorte de liberté, sans que la liberté en voulût; c'est qu'il cherchoit la souveraineté : il ne l'avoit pas trouvée parce que, tantôt, il isola la religion, tantôt, il séquestra le pouvoir, tantôt, il égara la liberté. Tout à coup, une noble pensée lui échappe sur l'Évangile, comme s'il disoit : Nouveau Balaam, me voilà; j'étois venu pour maudire Jacob; mais qu'ils sont beaux les tabernacles d'Israël (1)!

Ce sophiste, en effet, abandonne sa raison, qui n'a pu lui donner satisfac-

(1) Nomb. 24.

faction, et qui *trop souvent l'a égaré*; il en appelle à son cœur, et écoute l'Évangile. Quelle lumière soudaine lui apprend qu'il y a là quelque chose qu'on ne trouve point ailleurs? Mais d'où que vienne cette lumière, Rousseau tombe en extase devant la trinité, qui est le premier dogme de la loi du Christ, le pivot de la bonne nouvelle, et il a hâte de s'écrier : Oh ! que *la sainteté de l'Évangile parle à mon cœur !* Combien l'inventeur en seroit-il *plus grand que le héros* (1)!

Il a donc trouvé, l'homme de la nature, il a trouvé quelque chose de rationnel, de normal dans l'Évangile, la base de l'édifice social qui, sous sa main téméraire, tombe en ruine; car qu'est-ce autre chose que la *sainteté* pour les philosophes? Pour l'un, l'in-

(1) *Emile* de Rousseau, *Conf. du Vic. savoyard*.

surrection est sainte (1), parce que l'*insurrection* est dans la nature; pour l'autre, *si Dieu n'existoit pas, il faudroit l'inventer* (2), et ce n'est que comme dogme utile, que Dieu est saint. Que parler de la *sainteté de l'Évangile*, quand on est philosophe, si ce n'est pour dire que la vérité chrétienne est éminemment sociale! A qui fera-t-on croire que Rousseau n'avoit entendu que se donner le plaisir de viser à une belle phrase, à une fade parade de bigotisme, lorsqu'il jetoit, dans la *Confession du Vicaire Savoyard*, la période, si éloquente, en faveur du Dieu crucifié? Évidemment, le sophiste avoit vu, dans l'Évangile, autre chose que ce que les élus du Paradis y voient; et qu'y avoit-il vu? On peut croire que, doué comme il

(1) Condorcet.

(2) Voltaire.

l'étoit du don de l'analyse, il y avoit vu la raison de la conscience, de l'autorité, de la liberté, trois thèses qui exercèrent tant sa faconde. Les trois personnifications divines lui étoient sans doute apparues, comme la solution du problème unitaire de la société : dans l'Évangile, tout est ramené à l'unité ; ce qui équivaloit, pour Rousseau, à une formule algébrique, applicable au monde social. Aussi, l'Évangile ne lui eût point paru *saint*, si la triple relation des personnes ne lui eût semblé vraie dans des proportions mathématiques. Quand on peut écrire en impie, comme l'auteur *d'Emile*, de la *Nouvelle Héloïse*, des *Lettres de la Montagne*, il n'est pas question de morale évangélique ; mais seulement de la portée d'une parole, féconde en enseignemens. Voilà ce qui explique pourquoi, après avoir blas-

phémé Dieu, il prêche que, quiconque n'honore pas la *religion de son pays est digne de mort* (1) ; comment, rêvant la démocratie, il rend hommage à la monarchie ; de quelle manière enfin, tout en exaltant la liberté, il gourmande la souveraineté du peuple (2). Contradiction étrange ! mais qui prouve que Rousseau, qui ne conclut jamais, s'est vu forcé de conclure que la souveraineté sociale, qui est la thèse *sainte* par excellence, se concilie parfaitement avec la *sainteté* de l'Évangile. Autrement, cette conclusion de Rousseau seroit un nonsens, une anomalie, dont il n'étoit pas capable. Laissons, au reste, cette parole extatique pour ce qu'elle vaut : assez souvent on a tenté d'humaniser le catholicisme ; essayons, nous, qu'on

(1) Rousseau, *Emile*.

(2) Rousseau, *Contrat social*.

nous passe l'expression, de *catholiciser* l'humanité.

Nous avons dit : S'il y a, dans la morale humaine, des ressorts que la raison ne voit pas, dans le pouvoir humain, des influences que la raison ne définit pas, dans la liberté humaine, des secrets que la raison n'explique pas, est-ce donc un motif pour regarder tout cela comme insoluble, et pour la raison elle-même, est-ce une raison de s'abandonner ? Car enfin, s'il arrivoit que la théorie de la société se combinât mieux avec les vérités de la révélation, dont l'Évangile n'est que le développement, mieux avec elles qu'avec tout autre système ; s'il arrivoit que les faits primitifs, qui ouvrent l'histoire de la religion, fussent en même temps une allégorie sociale ; que tout y fût adapté, à dessein, pour faire marcher de front le régime politique et le régime spirituel ; s'il arri-

voit que le triple fait historique, qui se partage l'histoire du monde, se retrouvât sous l'enveloppe des premières aventures de l'humanité, qu'enfin les vicissitudes que subit le corps social dans ses rapports avec *Dieu*, avec le *roi*, avec *la liberté*, fussent en raison exacte des premières alternatives de religion et d'infidélité, de soumission et de révolte, d'indépendance et de servitude, qu'offre la page biblique ; si tout cela arrivoit, ne faudroit-il pas dire que le catholicisme est à la fois la loi du temps et la loi de l'éternité ; que la *piété*, qui est utile à tout (1), embrasse aussi bien la société de la terre, que le royaume du ciel, et autant la politique que le cloître ? Ah ! seroit-il le catholicisme, s'il n'étoit l'universalité des relations humaines ?

Or, ce n'est rien moins que cela qui

(1) S. Paul I, à Timothée, 4, 8.

arrive avec la simple comparaison de l'Écriture et de l'histoire. La première n'est que la prophétie de la seconde. Celle-ci se résume dans trois vérités historiques, qui ont résisté au torrent des âges, survécu à toutes les péripéties du monde, qui seules n'ont point péri, quand tout a péri autour d'elles; ces vérités de fait se montrent impérissables pour la terre, à peu près comme est impérissable pour le ciel la sacrée trinité des relations divines. Celle-là se résume dans le symbolisme de trois vérités dogmatiques, qui perpétuent le règne de la foi, laquelle demeure toujours immortelle au milieu de toutes les impiétés et de toutes les ruines. Il y a, d'après l'histoire, une vérité, qui a eu universellement, pour objet, le culte divin, sous quelque forme que la religion ait été enveloppée : cette vérité universelle, nous l'appelons fait social,

et la désignons par son appellation générique, qui est *Dieu*. Cette vérité de fait ne trouve-t-elle pas son symbolisme dans la Genèse, là où se révèle la première diversité des cultes, là où deux sacrifices différens constatent la nécessité des croyances? Il y a, d'après l'histoire, une autre vérité, qui a eu universellement, pour objet, l'autorité d'un seul, de quelques variétés qu'en ait été l'exercice : cette vérité universelle, nous l'appelons fait social, et la désignons par son appellation générique, qui est le *roi*. Cette seconde vérité de fait n'a-t-elle pas son symbolisme dans la page, où l'homme est peint revêtu de puissance, pendant les heures de sa fidélité, et chargé du fardeau de la *domination*, dès qu'il devient infidèle? Il y a enfin une troisième vérité historique, qui a eu universellement, pour objet, l'indépendance, de

quelque nom qu'on l'ait honorée ou flétrie. Cette vérité universelle, nous la désignons par son appellation générique, qui est *la liberté*; et c'est le troisième fait social, qui a son symbolisme dans le drame d'Abel et de Caïn, qui sont les personnifications les plus saisissantes de la servitude et du despotisme; et quand nous disons que l'histoire se résume dans la trilogie des faits sociaux, *Dieu, le roi, la liberté*, nous partons d'une chose prouvée: la vie humaine a été cela et rien de plus; la chronique de chaque peuple, de chaque tribu, ne fournit que cela de permanent et de fondamental.

Nous concevons donc par FAIT SOCIAL un principe, commun à tous les pays et à tous les temps: ce principe est *fait*, en ce qu'il est souvent combattu, quelquefois sacrifié, et que sa lutte caractérise toujours une époque: ce principe

est *social*, en ce qu'il renaît constamment de ses cendres, pour servir à la réédification de la société; principe des deux côtés, si peu méconnoissable, qu'il n'a d'autre caractère distinctif que les alternatives mêmes, qui le montrent triomphant ou subjugué. Nous demandons si DIEU, si le ROI, si la LIBERTÉ ne sont pas trois principes, ainsi marqués, de siècle en siècle, par des alternatives saisissantes. Après le règne de l'impiété, constamment et partout, c'est le règne de la religion. Après le triomphe de l'oligarchie, constamment et partout, c'est le triomphe de la monarchie. Après le régime de la tyrannie, constamment et partout, c'est le régime de la liberté. Il serviroit peu de répondre que l'inverse est également vraie, ce qui n'est pas contestable: car, de même que la planche, qui surnage au naufrage, est toujours

la planche du salut, ainsi ce qui reste des longues tempêtes du monde social, ne fût-ce qu'un autel sans pontife, qu'une couronne sans roi, qu'une liberté sans garantie, par cela même que c'est un reste de liberté, une couronne de roi, un débris d'autel, cela devient pour la société une espérance : et une espérance pour l'humanité, qui lui demeure toujours et après tous les orages, voilà ce qui constitue un FAIT SOCIAL.

On l'a dit souvent : l'Écriture biblique n'a fait que prendre pour l'instruction de toute la terre, la place de cette nuée, à double face, qui marchoit avec le petit peuple, destiné à devenir une grande nation. Cette Écriture a aussi deux faces ; l'une lumineuse et l'autre obscure. Ici les événemens ; là, leur allégorie ; et les uns comme les autres, sont dans l'ordre de la Providence. Il faut consentir à suivre la double mar-

che de l'Écriture, pour comprendre ce que cachent de social des événemens, qui viennent autant en aide à la raison, pour trouver l'organisation temporelle, qu'ils peuvent venir en aide à la foi, pour embellir les destinées célestes. Nous n'avons pas besoin d'entrer dans les saintes obscurités de la révélation, nous n'empruntons rien à la spiritualité, et nous avons le mot de leurs divines allégories, presque avec le vocabulaire politique ; ce qui fait qu'avec la religion, on peut être diplomate, comme on est anachorète, avec son siècle, même avec des mystères.

Emprunter ici à l'histoire la moralité des faits qui y prédominent ; interroger là la religion sur les pensées, qui président à son œuvre ; prendre dans l'une et l'autre les analogies qui en résultent ; jeter le tout dans le moule

d'une théorie qui concilie toutes choses, sans blesser aucun principe religieux, aucune opinion sociale ; parler politique avec la langue du dogme : voilà, peut-être, une synthèse généreuse.

— Or, le catholicisme s'est offert à nous comme ce qu'il y avoit au monde de plus vaste, de plus synthétique. Nous avons bien vu venir de loin, des questions délicates ; mais, avec le catholicisme, pouvions-nous reculer ?

— La souveraineté du peuple se rangeoit la première en avant de notre route ; nous avons dû lui demander, si elle étoit bien une réalité saisissable, et si elle n'étoit pas plutôt une belle chimère. Arrivoient ensuite le pouvoir et la puissance ; nous avons dû nous enquerir, s'il n'y avoit pas entr'eux une distinction salutaire. Puis, apparoissoient, impatiens d'une solution,

les rapports du droit divin avec l'usurpation, la thèse de la légitimité, et l'accord du sacerdoce avec l'empire ; enfin, le difficile problème de l'union de la religion avec la liberté : nous avons dû demander au catholicisme, si c'étoient bien là des questions insolubles.

— Religion d'amour et de charité, il nous a répondu : *Soyez frères.*

— Là est, en effet, l'un des plus beaux côtés de l'humanité. Le catholicisme nous apprend que les hommes valent mieux qu'ils ne le paroissent ; que leur conscience est meilleure que leurs actes ; que les hommes sont plus sociaux dans leurs vœux, que dans leurs utopies ? Pourquoi ignore-t-on, par exemple, que les esprits religieux sont plus passionnés pour la liberté, et plus admirateurs de la puissance civile, qu'ils n'en ont la réputation ? qu'à leur

tour, les partisans de la royauté, sont plus tournés à la religion et à la liberté, qu'ils n'en savent donner la preuve? qu'enfin les amans même de la liberté sont, au fond, plus courtisans de l'autorité et de la Providence, qu'ils n'en savent fournir la garantie? Un catholique, il seroit temps de le comprendre, n'est ni absolument théocrate, ni absolument monarchiste, ni absolument républicain : il est beaucoup de tout cela à la fois; parce que sa pensée conçoit rapprochement entre tous les hommes, et que sa loi est faite pour l'opérer. Combien donc sont injustes, devant lui, les qualifications qui tendent à les diviser, et retardent une union, que la nature a autant voulue que ses dogmes! Quelle politique, que la politique de la haine! Quelles opinions, que les opinions de parti! Rien de tout cela n'est avoué, nous ne di-

rons pas du catholicisme, mais de la simple notion de l'humanité.

Aussi (et le moment est venu de faire notre profession de principes), il fut donné aux prêtres d'être *en spectacle* (1) au monde des politiques, comme au monde des pécheurs, par d'inattendus enseignemens. Aussi, au point où nous nous sommes placés, à quelle distance ne restons-nous pas, et de l'absolutisme, et de la révolution de 1830, et du suffrage universel, et de la nationalité polonaise, et des protocoles de Londres, et de la quadruple alliance, et des malheurs de don Carlos, et (faut-il le dire!) de la vertueuse cour de Goritz? S'il nous appartient de rendre hommage au courage civil partout où il éclate, et à l'innocence malheureuse partout où elle respire, cela ne nous oblige pas à descendre de la

(1) S. Paul, I aux Corinth. 4-9.

hauteur, où nous n'avons voulu envisager que les grands intérêts du monde entier. Nous protestons donc que nous laissons s'agiter, dans les basses régions des partis, toutes ces nuances de la politique, sans y prendre d'autre part que celle de l'observateur ; dans notre plan, tout le monde a raison ; mais nous voudrions qu'il fût bien reconnu enfin, que tout le monde ne sauroit avoir raison, que par la religion de tout le monde : tel est notre but : il nous semble qu'il devoit importer peu, dans quel langage, de quel style nous essaierons de l'atteindre.

Non delectent verba nostra, sed prosint.



THÉORIE CATHOLIQUE

DE LA SOCIÉTÉ.



Chapitre Premier.

DE LA SOUVERAINETÉ DU PEUPLE.

PRENONS le fait pour ce qu'il est : la souveraineté du peuple est la question vitale de l'époque ; ajoutons même qu'elle est l'opinion dominante dans quelques classes de la société actuelle. Or, il est un avantage incontestable qu'a l'écrivain chrétien sur le

théoricien sans croyances : c'est que le premier a toujours à offrir un type de sociabilité tout trouvé, tout pourvu d'un rôle réel, d'une action pratique : tandis que le dernier est obligé de créer l'exécuteur même de ses plans inventés. Le cerveau du théoricien est tenu de fabriquer pour son monde imaginaire, ce que fait d'un trait de plume l'écrivain religieux pour le monde des réalités. Remarquons que ce n'est jamais par le point suprême de la chaîne des êtres, que l'utopiste commence ses investigations hasardées, mais constamment par le point le plus infime. Ainsi, c'est le peuple qui est son axe régulateur, autour duquel il tourne dans sa sphère d'activité. C'est le peuple qui lui révèle l'origine du pouvoir, qu'il confond avec la source de la puissance ; le peuple, qui lui indique d'où partent les droits et les devoirs, qu'il ne distingue pas des sentimens et des besoins ; le peuple, qui lui apprend comme on peut être vertueux sans être croyant, fidèle sans être sujet, libre sans être subordonné.

Pour ce qui est de *Dieu*, le peu que le

théoricien en demande au peuple et dont Dieu doit se tenir content, le peuple le lui révélera. Pour ce qui est du *roi*, ce que le théoricien en attend et ce que le roi mérite de lui, le peuple aussi le sait ; et pour ce qui est de la *liberté*, ce que le théoricien lui prête et ce qu'il a droit d'en consommer, le peuple enfin le dira. Si Dieu existe, c'est qu'il a pour son existence le témoignage des peuples. Si le roi porta jamais un diadème, c'est la main du peuple qui le plaça sur sa tête. Si la liberté survit à la tyrannie et triomphe de la servitude, c'est que le peuple lui a tressé une couronne, dans un jour de justice. A cela, une difficulté : comment cet intelligent peuple pouvoit-il faire ainsi à chacune des influences qui régissent la société, cette noble part, avant qu'il fût peuple lui-même ? Alors sans doute, il devoit y avoir, embarras pour Dieu d'exister, embarras, pour la royauté de jeter son prestige, embarras, pour la liberté de prendre son essor. Voilà néanmoins le principe étrange, que l'utopiste du dix-neuvième siècle trouve à la constitution sociale.

En vérité, il faut que l'empire des redites soit bien puissant, pour que les novateurs politiques ne sachent s'empêcher de faire, à des devanciers confondus, l'honneur de la mise en scène. Ne vaudrait-il pas la peine de s'informer, si ce que l'on donne avec emphase pour une découverte de publiciste, n'avoit pas déjà essuyé, de la part du grand Bossuet, une flétrissure exemplaire. Rendre vie à des erreurs surannées, n'est-ce pas comme chercher le connu par l'inconnu, puisque avec l'hypothèse de la souveraineté du peuple, on trouve toujours commencé un monde toujours à refaire?

N'importe : le moderne utopiste pose comme principe social que Dieu est hors de cause dans la question de la souveraineté : il reprend en sous-œuvre le système protestant de Jurieu, et soutient *que le peuple seul fait les souverains, que c'est le peuple qui est le premier suppôt de la souveraineté* (1).

Mais d'abord, où veulent-ils qu'on trouve ce peuple? Est-ce le nombre des individus

(1) Jurieu, Lett. 16.

d'une race forte et puissante, qui ouvre cette source féconde de souveraineté, se distribuant sur la tête de chacun, comme autant de ruisseaux de pouvoir? Mais ce nombre, qui le réglerait? Quel chiffre doit-il atteindre? A quelle fraction décimale doit-il s'arrêter? Ne semble-t-il pas qu'il n'y ait qu'une souveraineté mathématique, déjà connue, qui puisse prononcer? Si ce n'est pas le nombre qui fait le peuple, la force le fera-t-elle davantage? Mais toute force est relative; n'étant que le succès brutal de quelques-uns, elle peut devenir foiblesse, impuissance devant la foule précipitée. De combien de périlleuses chances cette force momentanée n'est-elle pas menacée, pour le malheur de ceux qu'elle flatte de ses douteuses prospérités! Quels épouvantables revers ne s'amoncellent pas en peu de temps, pour confondre ses airs de souveraineté fière! L'histoire des calamités humaines n'est que le procès-verbal des retours funestes, qui relèvent des vaincus, que les pieds avoient foulés, et abattent du même coup leurs triomphans vainqueurs. Mais, si le peu-

plé n'est, ni dans le nombre des individus, ni dans la force de leurs rivaux, où donc est le peuple, avant toute classification, toute organisation sociale, tout ordre établi? Qu'est-ce que cette souveraineté, qui ne se déclare ni par quelques efforts réunis et comptés, ni par la destruction d'efforts plus réunis encore? Évidemment, ce peuple, qui donne la souveraineté, n'est pas l'homme isolé, tel que la nature le montre à la tête de la race humaine, être incertain qui ignore la protection et les bienfaits, qui n'a pas senti les premières étreintes de l'union, et qui éprouve d'impétueux désirs dans sa solitude même. Non, ce peuple, qui *fait les souverains*, n'est pas la naissante humanité, rompant ses gigantesques lanières, et dont les passions, que rien n'a maîtrisées encore, débordent en torrens. Ce peuple, tel que le conçoit le politique du dix-neuvième siècle, seroit peut-être un peuple dont les mœurs sont déjà formées, les droits déjà établis, la vie sociale déjà réglée; peuple, chez lequel sont déjà réprimés toute humeur envahissante, tout caprice dange-

reux; peuple enfin, où le sujet n'est pas souverain, où le souverain n'est pas sujet : société régulière; nation soumise : mais alors, c'est la difficulté qui revient. Comment l'admirateur de ce peuple nomme-t-il ce même peuple, avant la loi qui a réglé sa vie, créé ses droits et déterminé ses mœurs? Étoit-il sujet de cette loi? ou n'y avoit-il pas encore de souveraineté au monde? ou enfin, dominé, contraint dans le travail domestique de sa sujétion, étoit-il lui-même souverain de la souveraineté qu'il subissoit? C'est au moins l'une de ces trois thèses que le théoricien doit admettre et embrasser. Or, dans la langue des hommes, l'un comme l'autre est une choquante absurdité : et à moins que nous ne soyons arrivés à une époque de déraison inouïe, il n'est plus possible de prôner le peuple souverain. Il est aisé de voir que c'est la souveraineté qui fait le peuple, et non le peuple qui fait la souveraineté. Car, premièrement, si le peuple étoit sujet de la loi qui le fit peuple, qu'avoit-il pu donner qui ne fût pas marqué de sa sujétion? Son obéissance,

son silence même envers ceux qui légiféroient pour lui, qu'étoient-ils autre chose que l'argument de sa nullité? Autant la sujétion et la souveraineté sont distantes l'une de l'autre, autant il y a loin d'un peuple assujéti à un peuple souverain. En second lieu, s'il n'y avoit pas de souveraineté au monde avant ce peuple assujéti, par où pouvoit-elle y venir, du fait de ce peuple? Ce pouvoit-il être, quand on lui intima l'ordre de se tenir à l'écart, et de se compter, pour servir d'escorte au bruyant passage du premier maître, qui menaça de le fouler aux pieds? Lorsque la souveraineté arriva, le peuple eut à se ranger devant elle, et à payer sa bien-venue de ses tributs et de ses sueurs : ce fut alors aussi qu'il commença à être peuple. En troisième lieu, par le fait de la domination qui vint à peser sur lui, il ne se pouvoit qu'il fût souverain de la souveraineté qu'il subissoit. Quel dispensateur du pouvoir suprême, qu'une multitude souvent abjecte dans ses vœux, toujours réprimée dans ses volontés ! Quel chef puissant, que la réunion d'individus constam-

ment pressurés par un seul, sans cesse gourmandés pour l'intérêt de tous ! Plaisant souverain, qui porte dans plusieurs de ses membres les stigmates de la misère, avec l'allure de l'esclavage !

Non, évidemment, le peuple ne fait pas la souveraineté, et ne la donne pas davantage, puisqu'il n'est tel qu'à la condition de la subir ; mais peut-être que, cette condition une fois subie, c'est à lui de perpétuer la souveraineté sociale, par le concours de son adhésion. Encore ici, l'illusion est impossible. Qu'est-ce qu'un concours que la loi commande, ou que la force peut arracher, et qu'est-ce qu'une adhésion qui peut être déjouée par mille endroits? A beau vouloir se croire souveraine, une nation qu'un maître inhabile gouverne, ou que des ennemis puissans menacent : tout son concours n'empêchera pas l'heure de sonner pour la chute de son trône mal défendu, et toute son adhésion ne fera pas qu'un arrogant vainqueur ne convertisse cette souveraine nation en une province conquise.

La question change, il est vrai, quand on considère la marche des événemens qui éclatent en Europe, depuis un demi-siècle. Tout le monde convient que le sentiment de la nationalité est un foible rempart contre les ennemis du dehors, et que la souveraineté ne tient pas contre une invasion à main armée, qui décime les populations, et scinde la patrie. C'est déjà quelque chose d'obtenu pour dessiller les yeux aux prôneurs du peuple souverain. Mais il n'est pas également clair pour eux qu'un peuple ne soit pas souverain chez lui; et c'est dans cette dernière hypothèse qu'ils se retranchent. Qui ne croiroit, en effet, que les peuples furent bien souverains, lorsqu'ils purent secouer le joug des lois? Que ces nations se montrèrent bien souveraines, chez lesquelles on vit s'organiser la rébellion, se ruer des attroupemens factieux, la guerre civile s'allumer, la majesté royale s'éclipser, et le règne de l'anarchie s'établir! Si ce n'est pas la souveraineté qui ourdit les complots ténébreux, qui donc les fait réussir contre les trônes qu'ils renversent? Si ce n'est pas la souveraineté qui

dresse au grand jour les glorieuses barricades dans nos capitales, qui donc dispense la victoire aux valeureux champions que protègent ces remparts populaires? A voir comment sont minés des établissemens monarchiques, qui avoient affronté les siècles, et par quels succès prévalent sur l'autorité quelques révoltés obscurs, ne diroit-on pas que l'heure de l'émeute est l'heure de la souveraineté; que le pouvoir qui en sort est un pouvoir né de la souveraineté? Cependant il y a encore bien des difficultés à résoudre, avant de prononcer en faveur de cette souveraineté. S'il n'est pas rare que des séditions populaires éclatent, de nos jours, il l'est beaucoup que ces séditions triomphent; et alors quelle méthode doit servir à discerner laquelle, dès le premier coup porté au pouvoir établi, mérite d'être appelée glorieuse. Des conspirations qui se trament dans l'ombre, et qui se brisent dans la trahison; des conjurations savamment combinées, et déjouées plus savamment encore; des bandes armées, qu'on s'étonne de voir aux prises avec des bataillons, nombreux et disciplinés, mais

qu'on est plus étonné de voir disparaître comme un tourbillon; des plans qui échouent, des attentats qui avortent, des coups de main qui manquent; batailles et défaites: voilà du peuple révolté l'ordinaire part: là est la règle; de souveraineté point, à moins qu'on ne veuille donner ce nom à de misérables actes de désespoir, conçus dans l'impuissance, et exécutés dans le délire. Un rassemblement qui n'est d'abord que tumultueux, que bientôt la colère anime, que plus tard la défection encourage, qu'enfin des chefs improvisés mènent à la victoire: voilà de l'histoire des révolutions populaires les rares épisodes; là est l'exception. Mais quoi! la souveraineté ne seroit-elle qu'une exception dans l'ordre moral? Et encore une exception, qui dépend d'un peu de bruit, inopinément survenu, sur la place publique; une exception, qui ne provienne que d'un instant de colère, dans quelques conspirateurs ivres et débauchés; une exception, que le parjure favorise, en secret, et que l'audace du premier bandit, inconnu, opère à la face de légions fidèles! Souveraineté et désordre;

souveraineté et trahison; surprise et souveraineté; anarchie et souveraineté ne sont donc qu'une même chose! Qui ne voit que la souveraineté, dans ce système, se réduit aux proportions d'un événement subit, que rien n'a préparé, que rien n'arrête; circonstance fortuite, qui se joue de la sagacité des hommes, comme de l'empire du devoir? C'est l'argument de la force qui n'a point de prémisses: c'est un effet sans cause. Que, fier du triomphe d'un moment, triomphe qui n'est pas le sien, mais celui d'une puissance inconnue, le peuple viole la loi et la remplace par d'autres lois; qu'il juge son roi, qu'il le tue, ou qu'il le bannisse; qu'il constitue des pouvoirs nouveaux sur les débris d'une magistrature séculaire; qu'il crée des assemblées délibérantes, et s'arroge le droit de les siffler; ni plus ni moins que des troupes théâtrales; que le peuple essaie de tous ces moyens violens, dont la plupart ne quittent pas le nom d'attentats, et qu'il réussisse; nous convenons que son succès est l'enfant de la souveraineté; mais nous nions que ce soit lui qui en soit le père. C'est

bien sa volonté, qui s'est irritée, sa langue, qui a menacé, son bras, qui s'est armé; mais ce n'est, ni sa volonté, qui a glacé d'effroi la royale légion, ni sa langue, qui a paralysé la fidélité, ni son bras, qui a dirigé les coups décisifs. Cet effroi qu'il a causé, il l'ignoroit; cette stupeur, fruit de ses clameurs menaçantes, il ne la soupçonnoit pas; ces coups, qui ont tout terminé, ils ne savoiènt où ils portoient, et le plus souvent, en effet, tout décisifs qu'ils furent, ils ne portèrent ni juste, ni fort, sur le colosse qui tomba. Il y eut, si l'on veut, un concours de circonstances favorables à la chute; mais ces circonstances, ce concours ne furent l'œuvre d'aucun agent humain; car elles dépassèrent toutes les espérances, comme elles trompèrent tous les calculs. Qu'il y a loin du peuple qui se bat et qui désespère, qui espère et qui chancelle, à un peuple qui prend un sceptre et qui le brise, qui commande et qui règne! Mais qu'il y a bien plus loin à cette souveraineté invisible, qui dispose les hasards, et qui, de funestes qu'ils alloient être à des sujets mutinés, les rend assez prospères pour faire de ces sujets

autant de maîtres! Certes, cette souveraineté est bien la souveraineté d'un autre, mais n'est pas la souveraineté du peuple: celle-ci n'est donc nulle part, ou elle n'est que dans l'imaginative des sophistes. N'anticipons pas. Avant de parler de cette invisible droit, qui fait taire tous les autres droits humains, céleste souveraineté, qui prend son vrai nom, quand tout le reste semble n'avoir plus aucun nom, cherchons s'il n'y a pas une souveraineté terrestre, chargée de défendre la société contre elle-même, et de prévenir ces secousses toujours calamiteuses, où il faut que la souveraineté du ciel intervienne, sous peine, aux nations, de périr de leurs mains parricides.





Chapitre Deuxième.

DE LA VÉRITABLE SOUVERAINETÉ.

IL y a, dans l'économie du monde moral et politique, un point suprême qui dominera toujours la question sociale; comme il y a, dans le monde physique, un orbe lumineux, aux rayons duquel rien ne sauroit échapper. La souveraineté humaine est ce point : c'est le soleil de la société. Nous tromperons-nous de définir la souveraineté, l'économie de Dieu, son plan d'unité appliqué aux intérêts matériels de l'humanité? Voyons si le roi des astres ne nous fournira pas la réalisation de

cette économie, de ce plan, dans les trois phases quotidiennes qu'il remplit au sein de la nature; si nous ne trouverons pas dans ces trois phases, qui constituent le jour sidéral, l'indication normale des trois faits sociaux qui constituent le jour du monde politique; les uns et les autres, image fidèle de cette trinité ineffable, qui fait les perfections divines. Reportons nos regards sur le premier jet de lumière et de chaleur, qui tomba sur la terre d'un point fixe de l'espace céleste. Ce premier midi qui sépare, au commencement de toutes choses, le globe en deux hémisphères; ce rouge crépuscule du premier soir, qui se couronne d'une auréole inconnue; cette aurore, aux longs cheveux d'argent, qui sort de la cime des montagnes, dans la première matinée. Voilà la première journée astronomique: toutes les nations de l'antiquité la plus reculée ont ainsi compté. C'est le premier chaînon de la chaîne des années et des siècles. Il falloit à la société intelligente un partage non moins parfait de sa vie: eût-elle été privée par le Créateur, de l'harmonie dont

devoient jouir les êtres sans raison? Sa sagesse n'eût-elle pas failli par cet endroit? Oubli indigne de Dieu! La société humaine devoit donc avoir son midi, son soir et son matin. Or, trois faits sociaux planent sur le champ de l'histoire: notre *essai* les a mis en lumière. Le midi de la société, c'est *Dieu*; son coucher, c'est le *roi*; son matin, c'est la *liberté*. C'est la religion qui féconde et vivifie l'humanité; c'est à l'ombre du trône qu'elle jouit du repos et de la sécurité, au sein des noirs complots; c'est sur les ailes de la liberté qu'elle prend l'essor, pour respirer le bonheur, après une longue aurore d'espérances. Il y a des païens qui se sont élevés jusqu'à ce point d'observation; et cela est heureux pour les chrétiens, qui ne peuvent toucher au premier feuillet des annales sacrées, qui le fixent, sans être repoussés comme d'importuns visionnaires. Cicéron, pour cette fois, en portera la peine. On ne sauroit trop insister sur la portée de ses paroles. C'est lui qui nous montre du doigt les commencemens et les progrès naturels de la société humaine. Re-

gardez, dit-il, s'il y a autre chose au berceau du monde, que Dieu, et après lui la cité bien policée : le nom du Créateur a été proféré à peine, que les hommes se sont conviés à vivre, sous ses yeux, comme à un banquet fraternel. C'est ainsi que la société s'est formée, et que la puissance a concilié l'ordre avec leur indépendance native. *Nihil in rebus humanis gratius est quàm principe Deo homines habere inter se societatem ordinatam quæ dicitur civitas* (1). Dieu, la puissance bien ordonnée, les droits des citoyens, ne voilà-t-il point comme trois périodes, exactement marquées, de civilisation ? La plus haute antiquité, en remontant à Dieu comme principe de toute société, n'indique-t-elle point que, si la religion fut le premier élément de la souveraineté qui fit l'ordre dans la cité, ces deux agens concoururent à leur tour à l'œuvre de cette souveraineté même ? On le voit, la question de la souveraineté, selon les lois de la nature et la raison des philosophes, commence à la trilogie sociale.

(1) Cic. de Amicitia.

Nous voudrions ménager les préjugés contre les dogmes saints qui l'établissent plus péremptoirement encore ; mais quels que soient les préjugés, nous croyons que, quand on a soif de vérité, on ne devrait pas autant regarder à quel courant on étanche sa soif. Force est bien à tous les explorateurs du champ de la société, de prendre les sources sacrées pour ce qu'elles sont, si elles sont réellement le point où elles s'annoncent jaillissantes et pures comme la vérité. Les écrivains les plus respectés, dans la république chrétienne, ne se montrèrent jamais avec cette répugnance passionnée, lorsque les sources profanes purent les aider à la découverte du vrai. Nous lisons, disoit un docteur catholique aux politiques de son temps, nous lisons vos ouvrages et ceux de vos devanciers, afin qu'on ne les lise pas sans nous. Notre amour pour la saine doctrine ne va pas jusqu'à nous priver des connoissances que vos pages ennemies peuvent nous fournir. Oui, nous lisons tout, pour tout ramener à la vérité : *Legimus aliqua ne legantur ; legimus*

ne ignoremus; legimus..... ut sciamus aut repudiemus (1). Un autre ne dit-il pas, avec plus de précision encore, que Moïse et les prophètes avoient eu quelque teinture des enseignemens du paganisme; que Salomon n'étoit pas resté étranger à la philosophie sidonienne; que saint Paul n'avoit pas reculé devant des citations poétiques d'Épiménide, d'Aratus, de Callimaque et de Ménandre (2)? Certes, voilà de beaux exemples à suivre pour qui la vérité a des charmes. Nous poursuivons, au reste, un phénomène nouveau dans la science de la civilisation.

Il y a un passé qu'on peut prendre collectivement sous la raison, *Dieu, le roi, la liberté*. Ce passé est à la fois la meilleure théodicée sociale et le meilleur rationalisme qui se puisse inventer. S'il m'est démontré, en effet, que c'est Dieu, considéré comme vérité historique, qui a été l'ame de tous les essais de civilisation, où se soit améliorée

(1) S. Amb. Explic. de l'Évang. liv. 1^{er}. n° 2.

(2) S. Jérôm. sur les Act. des Apôt. — au grand Orat. liv. II. — sur l'épit. à Tit. liv. III.

la condition humaine; que c'est le roi, considéré comme fait acquis à tous les temps, qui a été la raison de tous les progrès, où cette condition ait reçu des développemens heureux; que c'est la liberté, considérée comme vérité universelle, qui a élevé les cœurs et trempé les génies, ne suis-je pas amené par là même à conclure que cette trilogie posséda toujours une virtuelle influence, et atteste la souveraineté du moyen? Ne dois-je pas dès lors chercher cette souveraineté dans la doctrine qui coordonne le mieux ces trois faits sociaux, qui en fournit l'image et la plus parfaite et la plus sacrée?

Je me décide à franchir, encore une fois, la borne contre laquelle les hommes sans croyances se sont heurtés constamment. Au frontispice du livre biblique, je trouve tout un drame, où chacun des faits sociaux prend le rôle qu'il doit remplir dans l'univers. Déjà je me rencontre avec un plan céleste que bientôt ce livre me révélera. Avant de savoir par l'histoire comment Dieu est devenu le fait par excellence, je n'avois pas compris

la parole sacrée, prononcée sous les échos des cieux, parole intime de Dieu avec lui-même, à laquelle je ne donnois qu'une signification mystique, bornée aux facultés de mon ame. *Faisons l'homme*, est-il dit, *à notre image et à notre ressemblance* (1) : et c'est Dieu qui s'entretient ainsi dans toutes les relations de son être. Il y a là un coup d'autorité. Parler de ressemblance à établir entre l'homme et Dieu, c'est pousser la volonté de civiliser le premier jusqu'où la vie sociale peut s'étendre. C'est vouloir caractériser l'humaine espèce par quelque chose de conforme à l'être divin, qui subsiste par une trinité de relations : car il n'a pas été dit : *Faisons une partie de l'homme à notre image* ; mais : *Faisons tout l'homme* : en sorte que notre image paroisse dans toute l'économie de son existence, que notre ressemblance se retrouve, se voie sous tous les aspects de l'humanité. Donc, Dieu a entendu qu'il y eût sur la terre une loi de triple relation humanitaire, pareille à la loi de sa triple relation divine. D'elle-même,

(1) Genès. ch. 1^{er}.

l'humanité n'eût pas inventé une semblable loi, ni aucune plume humaine exprimé un rapport quelconque entre l'invisible créateur et l'homme si matériel.

Mais, s'il en devoit être ainsi, la page sainte n'a-t-elle pas abusé notre crédulité ? Où est donc la ressemblance pratique de l'homme avec son Dieu ? Historiquement parlant, l'humanité a compté de tristes jours, depuis la promesse d'une si ravissante prérogative ; ses annales ne sont que le récit de ses déconvenues et de ses malheurs. Toutefois, l'Écriture s'est concilié les respects de l'univers ; son antiquité seule la fait révéler ; et quoi de moins contestable que son autorité ! Il s'agissoit donc d'un autre point de conformité, qui alloit s'établir entre l'homme et Dieu, d'une autre similitude dans leurs rapports ; dussent ces rapports être rompus par la foiblesse fatale de l'homme. Lorsque Dieu disoit : *Faisons qu'il y ait similitude* ; c'étoit dire : *Faisons qu'il y ait imitation de la société divine, par la société humaine* ; autrement, il eût été inutile de

formuler une parole collective, que la terre n'avoit plus entendue, bien que, pour sortir du chaos, la terre et tous ses ornemens eussent eu à obéir à une parole non moins puissante. Aucune restriction n'avoit été énoncée dans celle qui concerne l'humanité : l'oracle étoit solennel. Ne falloit-il donc pas que les termes de la ressemblance se retrouvassent sous toutes les prévoyances de la divine sagesse? A quoi auroit servi l'expression d'une pensée si haute, si un seul écart de la créature ainsi dotée, comme l'événement n'en prouva que trop la possibilité, eût pu suffire à un démenti formel? Or, il n'y avoit que le dogme de la trinité, qui assurât la similitude que Dieu avoit conçue; et l'histoire des hommes n'échapperoit pas à la loi qu'il venoit de porter. A tout événement, triple rapport des intérêts sociaux. Ici se trouve, en passant, le dogme chrétien, dont il faut dire toutes les profondeurs. Si l'homme persévéroit dans la justice originelle, dont il venoit d'être orné, la trinité alloit l'inonder de communications saintes, selon les progrès de sa persévérance : il

y auroit alors similitude conservée. L'homme en viendroit-il à tomber de son état innocent et heureux, la trinité alloit enfanter des prodiges pour le relever : il y auroit alors similitude réparée. Toujours la trinité pour perpétuer l'œuvre que la trinité avoit faite : toujours similitude par la trinité. De toute manière le moyen étoit renfermé infailible dans l'oracle divin. De là, le dogme de la trinité, pour fonder une religion qui aidât à la civilisation par les mystères, comme il eût fallu le dogme de la trinité, pour maintenir une société de saints, par les inspirations sensibles. Telle étoit donc la force du plan divin, conçu pour l'humanité, que les faits terrestres devoient servir, bon gré mal gré, à sa démonstration. Providence ineffable, qui voulut peut-être que le premier des mystères de la religion eût une manifestation, qui rendit tout incrédule inexcusable! Et ne semble-t-il pas que saint Paul lisoit cette manifestation irrésistible, dans les événemens de la société humaine, quand il disoit anathème aux hommes qui retiennent la vérité

dans l'injustice ; vérité connue, dit-il, par les faits ; vérité révélée autant par la suite et l'alternative des misères et des prospérités humaines, que par la révélation elle-même ? *Invisibilia (Dei), à creaturá mundi per ea quæ facta sunt intellecta conspiciuntur.... ita ut sint inexcusabiles* (1). La trilogie sociale ne vient donc que comme une déduction préconçue du ciel ! *Dieu, le roi, la liberté*, sont donc le dogme social de la souveraineté terrestre, à peu près comme le Père, le Fils et le Saint-Esprit, sont le dogme immortel de la souveraineté incommunicable. Tous les jours, les chrétiens demandent, dans leur prière, que *la volonté de Dieu soit accomplie sur la terre comme dans le ciel* (2). Et cette prière, c'est le Verbe de Dieu même qui l'a enseignée. Il falloit bien qu'il en fût ainsi dans les conseils suprêmes, puisqu'à cette prière inspirée à ses disciples, à l'usage de tous les mortels, lui-même a ajouté la sienne propre. Il appelle les bénédictions du ciel sur la loi d'unité, qu'il

(1) Épit. aux Rom. 1-20.

(2) S. Luc, 6-9.

vient donner aux hommes, et qu'il veut faire émaner du même principe d'unité divine qui règne entre son Père et lui ! *Ut sint et ipsi unum, sicut et ego et tu unum sumus* (1) ! Enfin, pour ne laisser aucun champ à un doute injurieux sur l'efficacité de sa pensée qui leur est commune pour le bonheur de l'humanité, *sur la terre comme au ciel*, n'a-t-il pas porté, au moment où *tout se consommoit en lui* (2) pour la réaliser sur une croix, n'a-t-il pas porté les caractères visibles d'une trinité éloquente ? Écoutons son apôtre bien-aimé : De même, dit-il, qu'il y a trois témoignages qui glorifient le ciel, il y a aussi trois témoignages qui instruisent la terre (3) : l'âme du Christ mourant sur la croix ; son flanc qui ruissèle d'eau ; son sang qui jaillit comme une froide sueur. *Tres sunt qui testimonium dant in terrá, spiritus et aqua et sanguis*. Et ce qu'il y a de plus remarquable dans la comparaison, c'est que les trois témoignages

(1) S. Jean, 10-30.

(2) *Ib.* 19-28-30.

(3) Épit. I de S. Jean, 5-7.

de la terre se résument dans l'unité, ni plus ni moins que les trois témoignages du ciel : *Et hi tres unum sunt.*

Pourquoi l'énonciation d'un triple témoignage, là où il suffisoit de rappeler, que l'humanité de Jésus-Christ s'étoit montrée passible par tant d'endroits? et pourquoi le restreindre ainsi, si l'on ne vouloit que mettre sous les yeux les circonstances de la réalité de l'incarnation? Evidemment, cette énonciation seule du triple témoignage, pendant que chacune des heures des trente-trois années du Fils de Dieu étoit un témoignage frappant de sa forme mortelle, cette énonciation n'a été ainsi faite, que parce qu'en lui et en son œuvre, qui étoit la double réhabilitation de l'humanité, *sur la terre comme au ciel*, toutes choses devoient avoir le caractère de souveraineté et d'unité, dont le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont le type immortel. Déjà la vie de Jésus-Christ avoit exprimé une sorte de trilogie. Il avoit dit : Je suis Dieu (1); il

(1) S. Jean, 18-10 et suiv.

avoit dit : Je suis roi (1); il avoit dit : Je suis libre (2) : il l'avoit dit, et il l'avoit prouvé. Dieu, en commandant aux morts; roi, en se faisant ouvrir les portes de la ville sainte; libre, en paroissant avec toute la dignité de l'indépendance devant Pilate le proconsul, et Hérode le tétrarque. Sa mort arriva pour exprimer aussi une trilogie. On voit que c'est avec dessein que l'écrivain sacré choisit trois circonstances de cette mort, et qu'il n'en choisit que trois : dans le choix lui-même, il y a un rapprochement qui n'échappe point aux yeux de l'observateur et qui porte la pensée sur les trois faits sociaux : Dieu, le roi, la liberté. Est-ce, en effet, que l'esprit qui s'en va au moment de la mort la prouve mieux que la chair qui reste, chair palpable, que tous les regards peuvent contempler, comme tous les attentats peuvent l'atteindre? Et néanmoins ce n'est pas cette chair, où s'exprime la douleur, que le Christ lui-même avoit tant exaltée pour sa destination à un

(1) S. Jean, 18-10 et suiv.

(2) *Ibid.*

mystère sublime ; cette chair que ses plus ardens contradicteurs avoient si bien crue humaine et mortelle , que la seule idée de sa manducation en avoit révolté la raison et les sens : eh bien ! ce n'est pas cette chair qui est prise à *témoin* de l'agonie du Christ. Est-ce aussi que l'eau glacée , qui sort de la plaie , ensanglantée par une lance inutile , parle plus haut que la soif brûlante , qui dévore les entrailles de la victime ; cette soif qui repousse , comme chez les autres hommes , le fiel qui l'accroît , le vinaigre qui l'irrite ; cette soif , signe éloquent de la souffrance , dont l'ardeur ne se déclare que pour rappeler qu'en d'autre temps le Fils de Dieu avoit connu ce corporel besoin ; cette soif , que ses ennemis n'eurent jamais la pensée de prendre pour un semblant fantastique , tant s'en faut qu'ils osèrent la lui imputer comme un penchant pervers ? Eh bien ! ce n'est pas cette soif qui paroît en *témoignage*. Est-ce enfin que les épaisses gouttes du sang noir , qui coule à terre , ont plus d'éloquence que ce cri perçant qui monte au ciel , par lequel la victime exprime son délaissement ,

et semble se plaindre que la divinité s'efface en elle ! Et néanmoins , ce n'est pas ce cri , langage de l'humaine condition , cri que ses bourreaux prennent pour le dernier aveu de l'imposture , et le désespoir d'une confusion impuissante ; cri qui leur fait dire qu'à bon droit il a été déclaré digne de mort , celui que sa propre bouche condamne , puisque le ciel reste sourd à sa prière. Non , ce n'est pas ce cri qui *dépose* de l'humanité du Christ. Sous la plume de son apôtre , c'est seulement l'esprit , l'eau et le sang qui publient la présence du principe réparateur du monde. Voyez l'analogie ; c'est que la religion , la royauté , la liberté devoient constater de même la présence du principe civilisateur de la société. Ne nous rebutons pas. Ce n'est pas ici une homélie à faire ; mais il faut tout tenter pour chercher la raison de ce rapprochement , profond dans ses conséquences. Cette trilogie de *témoignages* avoit été comme préparée , dès le premier mot de l'histoire de la création : qu'importe , devant une telle coïncidence , la couleur religieuse de la page génésiaque ! On

y lit donc ce qu'on ne lit dans aucun autre livre humain, que *l'Esprit étoit porté sur les eaux* (1), et bientôt après, que le sang versé à terre crie puissamment vers le ciel. Explique qui pourra, sans le secours de notre analogie, ces paroles historiques, et qu'on l'explique en langage profané. L'esprit, l'eau et le sang commencent donc le drame de l'humanité : c'est le même témoignage que celui de l'acte sublime de la réparation, que j'appellerai le drame de la divinité. Dieu nous est représenté, au commencement des choses, comme un souffle immense qui cherche à se reposer sur la créature, à la vivifier de sa présence, esprit répandu au dehors pour communiquer et fixer le mouvement et la vie au-dessus de mystérieux abîmes. Qu'est-ce que cet esprit porté sur les eaux, avant que les ténèbres aient fait place à la lumière, que les torrens du ciel aient creusé des cavités profondes, que la mer ait été resserrée dans ses bords? C'est évidemment l'action divine qui

(1) Genèse, 1-2 et suiv.

commence, et qui se cache sous d'impénétrables formules. C'est la première aurore de la foi. Le premier contact de Dieu avec sa créature se détermine par celui des élémens qui répandra le mieux la fécondité et la richesse sur la terre, bientôt frappée de stérilité. Les eaux sont le premier véhicule de Dieu; et l'eau sera le roi des élémens. C'est sur les eaux que le Créateur étend son incommensurable puissance, et qu'il répand comme le secret de ses pensées. Cet esprit porté sur les eaux est comme le vaisseau de la civilisation, constamment poussé sur des abîmes, sans y échouer jamais; toujours menacé du naufrage, toujours sauvé des écueils; c'est déjà la religion; c'est déjà l'Eglise, dans les proportions typiques du phénomène génésiaque. *L'Esprit de Dieu souffle où il veut* (1), dira plus tard un prophète; déjà aussi les eaux modèrent leur puissance, et se préparent à reconnoître toujours qu'elle leur vient de lui: elles deviennent, dans l'ordre de la Providence,

(1) S. Jean, 3-8.

la seconde figure de la souveraineté. Ou ces expressions d'*esprit porté sur les eaux*, expressions évidemment empruntées de la pauvreté du langage humain, n'ont aucune valeur, ou elles expriment quelque chose d'analogue avec l'*esprit* et l'*eau*, qui s'accordent sur le calvaire dans le même *témoignage* : les unes servent à rendre la présence de l'action divine, et les autres, la présence de l'action humaine; et les unes comme les autres en reviennent au même plan d'unité. C'est le synchronisme de la religion et de la monarchie. Essayons un tableau où cette dernière ait son caractère distinctif.

La mer (car c'est son nom depuis que l'Esprit divin lui a fait un rivage), la mer ne fonctionne-t-elle pas dans la nature comme la seconde puissance? N'est-elle pas le monarque du globe? Son aspect seul, loin des continens, ne semble-t-il pas encore l'aspect emprunté de la majesté divine? Quoi de grand comme son calme, de rêveur comme son cristal, de menaçant comme ses vagues, d'éloquent comme ses mugissemens? Encore, la mer s'aplanit au

doux *souffle* des vents, comme par le souvenir de sa sujétion première; encore, elle s'anime à la présence de la rafraichissante brise. Ne dirait-on pas que, dans l'ordre physique même, l'esprit et l'eau doivent être en perpétuel contact, sont les deux relations souveraines de la nature? Pourquoi, si nous avons pu prouver ailleurs historiquement, que Dieu et le roi se sont toujours montrés comme le principe et la conséquence, ne le pourrions-nous pas, que la conséquence et le principe se déduisent ici de l'Écriture? Si l'esprit c'est Dieu, la mer, c'est le roi. La mer est pour la terre ce que le roi est pour son peuple. Celle-là recueille les produits du commerce, et en répand la richesse; celui-ci ramasse les sueurs de ses sujets, pour les défendre de l'anarchie, et protéger leurs droits chèrement acquis. Lorsque la sécheresse brûle les champs, c'est la mer qui se transforme en douce rosée pour les rafraichir, comme c'est le roi qui se multiplie, quand l'heure de l'adversité a sonné pour ses enfans. Les fleuves qui coulent rapides vers la mer, et les ruisseaux qui serpen-

tent lentement vers ses bords, ne sont que l'image de cette chaîne d'autorité, dont le dernier chaînon touche au premier dans des mains royales ; chaque article de la loi, que le législateur couronné jette dans les codes de la justice, est la goutte salubre qui tombe du nuage bienfaisant. Il n'est pas jusqu'aux ouragans, qui font descendre les torrens des montagnes, et désolent les fertiles vallons, qui ne se retrouvent dans les incursions des conquérans et le courroux d'un maître, quand ce courroux dégénère en despotisme. *L'Esprit de Dieu étoit donc porté sur les eaux*, à peu près comme la main divine s'appuie sur un sceptre : religion et monarchie, voilà les deux relations souveraines qu'expriment ces emblèmes figuratifs.

Le monde avoit commencé sur la foi de ce double *témoignage*. Il manquoit un troisième chef de rapprochement, qui préludât, avec la même fidélité, à la trilogie du Christ mourant. Voici venir un être dénaturé ; avant que la société des hommes commence, il faut que le sang coule, et qu'il coule d'un coup porté

par un frère. Le sang, c'est la mort. L'innocent meurt, et son sang rend *témoignage* : *sanguis clamat* (1). L'apôtre chrétien eut-il tort d'invoquer aussi le cri du sang ? Le Christ n'étoit-il pas un autre Abel ? N'étoit-il pas le frère de ses meurtriers ? Ce fut de la main de Caïn que vint le premier holocauste à la liberté humaine ; cet holocauste fut le premier baptême de la vertu malheureuse. Coïncidence remarquable ! La mort, en frappant le Christ, ne tua pas la vie ; son aiguillon s'émoussa contre l'immortalité (2). Le meurtre, en sévissant contre le jeune Abel, ne tua pas la liberté ; la violence défailloit devant le cri vengeur du sang. Ainsi, de part et d'autre, le sang se changea en victoire. Ici, il signifia liberté, comme là il signifia salut. On se frappoit la poitrine à la vue du sang de l'homme-Dieu, et par là on exaltoit le prix de ce sang réparateur ; on s'en alla les yeux baissés, le cœur tremblant à la vue du sang de l'enfant juste, et par là on donnoit à ce sang fraternel la

(1) Genès. 3-3.

(2) I aux Corinth. 15-29.

force d'un *témoignage* accusateur. Ce n'est pas encore assez pour la similitude. Le ciel avoit voulu sceller le triomphe de la liberté par un prodige permanent et des circonstances singulières, comme plus tard il devoit sceller le triomphe de la rédemption par une flétrissure durable et des événemens prodigieux. Il faut que le front du fratricide Caïn soit marqué d'un signe odieux, parce qu'il faudra que le front du juif déicide reçoive un caractère d'anathème. Il faut que *la terre soit saisie d'horreur* en se sentant imbibée de sang innocent, parce qu'il faudra que *la terre tremble* (1) en touchant le sang d'un Dieu. Il faut que le coupable fils d'Adam outrage toutes les lois de la nature, et que les mains encore teintes de son fratricide, il les lève parjures pour attester le ciel que ce n'est pas à lui à être le *gardien de sa victime*; parce qu'il faudra que les coupables juges de Jésus-Christ déclarent qu'ils abandonnent la *garde* d'un cadavre saintement accusateur, et que

(1) S. Matth. 27-51.

cette précaution si inutile soit environnée de mystère et d'imposture (1). Il faut que Caïn soit condamné à une *fuite* honteuse, chassé de la maison paternelle, parce qu'il faudra qu'Israël soit condamné à *faire* la ville sainte et à errer vagabond, loin de l'héritage d'Abraham. Enfin, il faut que le meurtrier d'Abel soit respecté même dans son anathème, et que son sang, s'il vient à être versé à son tour, soit vengé par une représaille de près de cinq cents meurtres (2), parce qu'il faudra que Juda parricide soit un monument perpétuel, aux yeux de l'univers qu'il parcourra maudit, un monument de la divine sagesse. Toujours, c'est le sang qui appelle la liberté et qui en est le *témoignage*, dans une souveraine progression. Le sang est par là même la troisième relation des faits symboliques de l'Écriture. Combien d'autres points de comparaison ne trouveroit-on pas dans ses pages vénérées! Mais, il en est un que l'on ne pourroit omettre, et celui-ci appartient au dogme catho-

(1) S. Matth. 27-51.

(2) Genèse, 4-7 et suiv.

lique, bien plus par la tradition écrite que par le texte sacré lui-même. Nouvelle preuve que la trilogie figurative tient à la substance même de la vérité révélée. L'enseignement chrétien reconnoît trois sortes de baptêmes, et c'est encore l'esprit, l'eau et le sang qui en font l'objet. Il y a le baptême de l'esprit, qui n'est autre chose que le désir d'employer tous les moyens de sortir de l'ignorance invincible où l'on est des mystères évangéliques; il y a le baptême d'eau, qui a une valeur sacramentelle pour opérer une ablution salutaire; il y a le baptême de sang, qui consiste dans le sacrifice de sa vie, pour rendre hommage à sa foi. Or, ces trois baptêmes se confondent dans une unité effective, qui fait que l'un a virtuellement le même effet que l'autre, pour la sanctification spirituelle.

Voilà sous quels points de vue se présente à l'observateur le plan de Dieu, selon la révélation qu'il a daigné faire à l'humanité, lors de la création : comment se dessinent les traits de la similitude qu'avoit conçue pour elle sa pensée éternelle; comment elle se rencontre

sur notre chemin, cette pensée, si nous ne *lui refusons pas un regard* (1); partout, la trinité divine, qui prend des emblèmes; partout, la trinité catholique, qui les expose dans des types fidèles; partout, rapprochement de la société religieuse et de la société civile. Quel admirable concert! mais quel plus admirable secret!

Faut-il quitter le champ de la révélation et parler comme parle la nature? Écoutons le philosophe Augustin nous dire que l'humanité n'existe pas sans une triple faculté (2). Il y a une mémoire qui embrasse tout notre être, une intelligence qui commande en monarche, une volonté qui intime son libre choix. Disons-nous que l'homme a son enfance, son âge mûr, sa vieillesse? un passé, un présent, un avenir? Nous arrêterons-nous aux trois états de sa vie morale, exprimés par la loi de nature, la loi écrite, la loi de grâce? Rappellerons-nous qu'il naît, qu'il vit, qu'il meurt? Donnerons-nous une place à ses trois

(1) Sagesse, 1-2.

(2) S. Aug. *Conf.* 13, liv. pag. 225.

régimes de sociabilité politique, la monarchie, l'aristocratie, la démocratie? Comment s'étonner après cela d'une théorie de trois pouvoirs dans un état représentatif? N'y a-t-il pas trois relations dans l'amour même? N'aimons-nous pas les amis de ceux qui nous sont chers? N'y a-t-il pas une corrélation naturelle entre l'enfant et ses parents, qu'il réunit dans une commune affection? Nous ne finirions pas si nous voulions épuiser la matière: partout nous trouverions une sorte de trilogie, qui répond à la manifestation de la trinité, et qui montre l'analogie entre le plan suprême et l'ordre des choses créées.

Au sein des mystères sacrés, c'est le Père, le Fils et le Saint-Esprit, triple *témoignage* d'une miséricorde infinie. Dans les rapports humains, c'est Dieu, le roi, la liberté, triple *témoignage* d'une Providence ineffable. Les mystères saints étoient-ils donc préconçus pour s'harmoniser avec l'histoire humaine! Celle-ci, avec ses vicissitudes, étoit-elle donc faite pour rendre hommage à ce qu'il y a de plus immuable dans les conceptions de Dieu!

O sagesse! ô science (1)! s'écrie un apôtre, que vous êtes haute, que vous êtes riche, combien vos divines voies sont impénétrables, quand nous ne les cherchons pas dans un même plan de témoignage! Mais parce que vous avez disposé les vérités éternelles, de manière à servir de type aux vérités sociales; c'est en cela qu'éclatent la richesse et la hauteur de vos moyens.

Or, si, à côté de la triple manifestation que les Écritures établissent, comme symbole de la souveraineté, il peut être historiquement démontré que la société humaine n'est que le résultat de trois formes constitutives; heureuse, lorsque nulle d'elles n'est faussée dans son application; malheureuse, aussitôt que l'une est usurpée à l'exclusion des deux autres: s'il est historiquement vrai que le fait social, dont l'appellation est Dieu, n'ait point marqué son passage sur la terre, sans impliquer virtuellement la trace et la présence des deux autres faits sociaux, le roi et la liberté, et réciproquement, il faut dire que ce n'étoient

(1) Aux Rom. 11-33.

pas seulement les cieux qui devoient raconter la gloire de leur maître (1), mais aussi tous les âges du monde qui étoient chargés de la publier; le jour devoit l'apprendre au jour, la nuit devoit la murmurer à la nuit (2). Il faut dire que les siècles, qui ont retenti du nom de Dieu, ont exalté, sans le savoir, la divine Trinité; que, dans les temps monarchiques où le nom de roi a été sacré comme une croyance, le mystère de la Trinité a obtenu, bon gré mal gré, une démonstration chronologique; que les jours où la liberté a régné, ont été, nonobstant les pensées des hommes, les jours de gloire pour le Père, le Fils et le Saint-Esprit. Tant pis pour les mortels, s'ils n'ont pas compris que Dieu régnoit sur eux, lorsqu'ils demandoient un roi, ou qu'ils invoquoient la liberté. A eux seuls leurs coupables desseins, leurs folles erreurs, quand ils rêvèrent une royauté sans Dieu, ou une liberté sans roi. S'ils avoient voulu le comprendre, Dieu leur auroit dit : *Mes*

(1) Psaum. 18-2.

(2) *Ibid.* 3.

pensées ne sont pas vos pensées (1). Il faut dire enfin que, précisément parce qu'il y a, dans les fastes humains, d'ignobles adorations, de monstrueux symboles, au nom de Dieu; de ténébreux forfaits, d'épouvantables catastrophes, au seul nom de roi; des trahisons soudaines, des bouleversemens funestes, des révolutions sanglantes, au nom de la liberté; en cela même est apparue souveraine la loi de la trinité. Les hérésies n'ont pas empêché cette loi dans l'ordre religieux; bien au contraire, elles ont servi à la démontrer: que pouvoient donc tous les attentats contre Dieu, toutes les audaces contre la royauté, toutes les perfidies contre la liberté? Ils ne pouvoient qu'établir leur souveraineté. Ils ne le savoient pas, s'écrie un prophète, qu'alors que, dans leur délire impie, les hommes vouloient un Dieu sans mystère, un roi sans majesté, une liberté sans consécration, par la seule invocation de ces grands mobiles sociaux, ils rendoient hommage à la

(1) Isaïe, 55-8.

divinité que révère le monde religieux et chrétien; divinité terrible, quand elle paroît (et c'est le Père, et c'est Dieu); Divinité miséricordieuse, quand elle se cache (et c'est le Fils, et c'est le roi); divinité grande et magnifique, quand elle se révèle (et c'est le Saint-Esprit, et c'est la liberté): *Deus et Pater* (1). *Rex sum ego* (2). *Ubi Spiritus, ibi libertas* (3). Ils ne le savoient pas, que les vaines théories de religion, de monarchie, de liberté ser-voient les desseins du ciel, et étoient, pour ainsi parler, la trinité matériellement démontrée: *nescierunt quòd curarem eos* (4).

Nous voilà maîtres du terrain de toutes les démonstrations, qui touchent à l'organisation de la société. Nous avons, dans la trilogie des faits historiques du monde, le plan de Dieu. Aussi pouvons-nous entrer plus avant dans la théologie, qui ne sera plus, pour ce moment, la science de l'école.

(1) II Épît. aux Corinth. 1.

(2) S. Jean, 18-37.

(3) II aux Corinth. 3-17.

(4) Osée, 11-3.

Nous disons donc que la souveraineté terrestre doit être le plan réalisé de la pensée divine. Car, qu'y a-t-il de plus souverain que ce qui retrace le mieux la souveraineté qui est au ciel? Et la souveraineté qui est au ciel est-elle autre chose que l'unité des perfections de Dieu, toujours égales à elles-mêmes, toujours efficaces dans leurs relations? Par conséquent, la souveraineté humaine doit être l'unité des vérités sociales, toujours identiques dans leurs résultats, toujours présentes dans leurs rapports. Cette dernière souveraineté n'est pas une cause, mais un effet; n'est pas une influence isolée, mais un ensemble d'influences; n'est pas un pivot, mais un agencement, un ressort. Cette souveraineté, c'est une chaîne sans solution de continuité, où tout se tient, où tout se lie: c'est une loi de réciproque entraînement, d'harmonieuse corrélation, où un rapport est la raison de l'autre, où la nature du premier est la vie du second.

Dieu n'est pas moins souverain, parce qu'il est Père, et, au contraire, c'est parce qu'il

engendre, que la souveraineté est à lui : ni moins souverain, parce qu'il est Fils; au contraire, c'est parce qu'il sort de la source de la souveraineté qu'il en conserve l'exercice: ni moins souverain, parce qu'il est le Saint-Esprit, et, au contraire, c'est parce qu'il exprime la souveraineté qui donne et la souveraineté qui reçoit, qu'il en est l'infailible organe. Mais, de même que ces trois hypostases de souveraineté ne constituent pas trois souverains, ni trois souverainetés, mais une seule souveraineté, et un seul souverain, en sorte qu'il n'y ait pas de souveraineté divine hors de ces trois hypostases, le Père ne s'arrogeant point un pouvoir distinct, le Fils et le Saint-Esprit n'agissant que concurremment avec le Père : ainsi, il n'y a point sur la terre de souveraineté hors des trois vérités sociales qui leur correspondent : Dieu, le roi, la liberté. Par conséquent, point de souveraineté avec la seule adoration d'un Dieu, sans monarchie et sans liberté. En vain se rangerait-on sous la loi isolée d'un Être suprême : croyance impuissante; seule, au milieu des passions qui

s'agiteroient, elle n'aboutiroit qu'à consacrer l'anarchie d'une formule hypocrite. On seroit religieusement barbare : on croiroit faire à Dieu d'honorables holocaustes dans de pieux attentats (1). Point de souveraineté avec la monarchie, sans liberté et sans foi. Quelque brillant que fût l'éclat d'un diadème; quelque nombreuses que fussent les acclamations, qui salueroient un roi; quelque héroïques que fussent les efforts de ceux qui dresseroient un trône, après une révolution, si la liberté et la foi n'en devenoient les deux étaies providentielles; ce diadème seroit bientôt brisé sur un auguste front; ces acclamations se changeroient en fureurs; ce roi trouveroit plutôt le chemin de l'échafaud ou de l'exil, que celui de la souveraineté qui maîtrise les passions. Point de souveraineté enfin avec la liberté seule, de combien de génies qu'elle fût entourée, si Dieu et le roi n'étoient à ses côtés pour inspirer sa dignité, ou pour modérer ses transports. La liberté apprendroit

(1) Évang. S. Jean, 16-2.

plutôt à compter les officines, où se forgent ses fers, qu'à distinguer les chaînes que sa main pourroit briser. Veut-on de la souveraineté sur la terre ? Qu'on la cherche donc dans le concours de la religion, de la royauté, de la liberté. Oh ! alors, on aura une souveraineté, pâle, mais fidèle copie de la souveraineté céleste, parce qu'alors on aura l'unité : *Et hi tres unum sunt*. La réunion des trois influences sociales, Dieu, le roi, la liberté : voilà la souveraineté sociale, par cette raison que la réunion des trois personnes divines fait la souveraineté éternelle.

Et maintenant, sortons du mystère. Voyons quel a été l'enchaînement des faits humains, dans les dernières péripéties de nos sociétés. On y a vu s'exercer bien des génies, animés d'une fatale émulation contre le ciel et contre les trônes, au nom de la liberté.

Au lieu de réduire les trois grandes vérités sociales à l'unité de concours que tout, dans la nature comme dans la pensée des philosophes, dans les livres saints comme dans la raison, fait ressortir de la constitution nor-

male de la société, on a constamment isolé ces vérités. Là, ç'a été un déisme idéal et spéculatif, qui a pris les rênes de quelque vieille et puissante nation. Cruelle expérience ! Les autels du peuple déiste n'ont fumé que du sang humain. Ici, plus près de nous, c'est un sceptre placé dans une main appesantie par l'oisiveté de l'exil, pour servir de signe réparateur, sans autre prestige que celui d'un contrat synallagmatique : fatale nouveauté ! L'Europe, rappelant ses dix rois, en 1815, pour les mettre en tutèle, *loin de Dieu*, a vu tomber presque aussitôt, de leurs bras coudoyés par le bras populaire, le foible roseau dont les avoient armés des transactions téméraires. Sous nos yeux, ce sont des drapeaux, qui flottent sans écusson monarchique, que la révolte indique au passant sur la grande route comme la cornette de la liberté victorieuse : combinaison décevante ! Ces drapeaux n'ont servi de ralliement qu'à des sociétés ténébreuses, n'ont marché qu'à travers les orgies de la sédition. Sera-t-on assez juste pour ne voir point ici

une opinion personnelle, quand il ne s'agit que d'apprécier des faits contemporains? Qu'on attende; et tout à l'heure, on lira une profession de foi politique, faite pour échapper aux préjugés sur le sacerdoce. On aura beau faire: le sacerdoce, sans suivre le siècle, ce qu'il ne pourroit qu'en donnant le démenti à son auteur, le sacerdoce se donnera toujours raison, en toutes questions de sociabilité. N'est-il pas le premier nerf de la société humaine? Cette profession de foi, nous la ferons encore avec une entière franchise, et quoique nous soyons de ceux qui ne cherchent pas l'occasion, parce qu'ils se sentent assez d'indépendance pour l'attendre, nous saisirons l'à-propos pour nous montrer amis de tout pouvoir humain, dans quelque combinaison que ce pouvoir se jette. Ainsi, on nous verra respectueux sujets de toutes sortes de royautés, quelque affront qu'une fausse popularité leur décerne d'ailleurs: soumission acquise, exemplaire envers tout chef politique, de quelque couleur que soit sa bannière: notre doctrine, avant tout, veut

que la révolte ne soit jamais permise, pas même contre ceux qu'une révolte élève sur un pavois. Européens, nous nous rangerons avec la milice du droit des gens: Français, nous accepterons la loi commune; prêtres et catholiques, nous prierons pour la patrie et pour ses sauveurs. Pour nous, l'homme qui règne est un envoyé de la Providence: il a un droit, puisqu'il a une mission. Point d'opposition politique avec une pareille vue des hommes et des choses: mais aussi, préférence avouée pour les hommes et les choses qui se rapprocheront le plus du plan de la trilogie sociale. Seul, ce plan expliquera tout, et nos gémissemens et nos affections.

Chacun donc des trois régimes de sociabilité, bien que propre en lui-même à l'ordre social, s'est trouvé impuissant par son isolement des deux autres. Que si l'on n'a pas eu assez de leçons de cette impuissance; qu'on essaie encore de retourner en tout sens chacun d'eux, au sein des tempêtes publiques. Sous les efforts d'une main mortelle, il sera comme un outil tranchant entre les doigts

d'un enfant vicieux. Qu'on fasse encore l'expérience d'une religion naturelle sans liens avec l'autorité civile, d'un culte sans pontife, ou d'un pontife sans culte ; d'une morale sans foi, ou d'une foi sans morale : qu'on tente quelque essai de civilisation, avec une royauté sans le prestige de la consécration, avec un diadème sans éclat, avec un pouvoir sans majesté : qu'on revienne à une liberté sans frein religieux, à une indépendance sans devoirs, à un libéralisme sans contrepoids. Le moyen est connu et facile.

C'est premièrement de faire à Dieu sa part de majesté dans le ciel, avec la précaution de ne lui en accorder aucune dans les affaires terrestres ; de faire à la religion sa part d'influence sur les esprits crédules, avec la précaution de la séquestrer des classes qui raisonnent. Là haut, rien que de divin ; ici bas, rien que de convenu. Mais alors qu'aura-t-on d'inviolable en morale, de certain en principes ? La nature, et les devoirs que la loi naturelle crie si fort, à en croire les déistes, pourront être foulés aux pieds,

qu'il n'y aura de remède que dans la fatalité. Les lois positives (si quelque chose peut porter ce nom quand ce n'est pas l'éternelle loi qui y concourt) ne seront que des caprices armés, que des volontés tyranniques, que des fers odieux. L'ordre social en sera réduit à de vaines formules de police, et la morale publique à l'expédient de la banqueroute, des prisons et des bagnes, avec le besoin incessant de déclamer sur les devoirs et les droits : devoirs, qui deviendront toujours aussi vagues, qu'ils seront plus contestables devant le seul frein du châtement ; droits, qui seront constamment aussi suspects, qu'ils auront été mal définis dans l'absence des principes. Voilà pour le régime social, qu'il soit monarchique ou populaire, quand Dieu n'en est pas l'ame, quand la religion en est le jouet.

En second lieu, le moyen, c'est de faire à la royauté sa part de concours sur un trône de commande, monté sur des étaies mobiles, prêtes à se disjoindre au premier bruit de la sédition ; c'est de combiner une action tutélaire avec les écarts de l'outrage et les résis-

tances du parjure; c'est de constituer un pouvoir sans autorité, sans force, aux accens de la prière et de la licence. Roi dans les pompes civiles, subalterne dans les affaires, paria dans les fêtes religieuses, tel sera le monarque de convention : peuple autour d'un char de triomphe, maître dans les débats de législation, tel sera le sujet du roi de scrutin. Eh ! qu'est-il nécessaire de faire ressortir davantage les inconvéniens funestes de la séparation de la royauté d'avec la liberté et Dieu ! Astre sans satellites qui roule dans le vague, perd son éclat dans l'espace, et s'éclipse même avant l'heure des tempêtes, une royauté combinée est une royauté que Dieu ne donne pas, que la liberté n'a point connue : elle a été pétrie par les mains d'un libéralisme hypocrite, ou d'une religiosité trompeuse : c'est peut-être de cette royauté qu'il a été dit qu'elle seroit un levain de colère : *vindex in iram* (1). En vain, assemblera-t-on des ambassades législatives ; plus vainement encore, comptera-t-on les suffrages cauteux

(1) Aux Rom. 13-4.

ou empressés des législateurs en tumulte : on pourra bien faire paroître aux regards du peuple un personnage de théâtre, couvert de la pourpre éblouissante, groupant autour de lui, comme une comète aux longs cheveux d'argent, les fortunes improvisées, les éclatans services : on pourra de loin charmer un peuple béat, qui croira aux sollicitudes de ses prôneurs perfides, et qui, en attendant, desséchera dans la douleur et la faim. On pourra obtenir tout cela : mais un roi, mais des sujets, on n'en aura point : un tel roi ne se combine pas : de tels sujets ne s'improvisent point. Ce qu'on aura, s'il porte un nom, ne sera qu'une préséance disputée, qu'un pouvoir précaire, que des émeutes en vedette, que des retours menaçans, que de grandes colères, et de plus grandes apostasies. Voilà pour le régime social, où la royauté n'est que comme un roseau destiné à maîtriser les vents.

Enfin, le moyen, c'est de faire à la liberté sa part d'indépendance dans l'héritage d'une révolution. Que la religion s'efforce de lui

prescrire des bornes, de lui imposer quelque frein; que le sceptre des rois se lève, au milieu des trophées populaires, et que la royale majesté se tienne à l'écart, pour commander le respect, l'union et la paix. Impuissans efforts! On verra comment la liberté entend la morale des devoirs, les droits de la propriété, les sentimens de la nature; comment elle conçoit le frein de la vertu, comment elle redoute la main de la justice, comment elle respecte la barrière des lois, ou le prestige du pouvoir. Dicter des applaudissemens pour la révolte; recevoir les hommages du crime; méconnoître tous les dévouemens, après s'en être servis; renverser tous les principes, après les avoir proclamés; sanctionner tous les parjures, après les avoir flétris; nier la religion, quand des iniquités sont nécessaires; nier la raison, quand la raison en murmure; nier la nature, quand la nature les condamne; haine des lois qui protègent, mort aux rois qui se respectent; honte à la fidélité qui se défend, malédiction à l'innocence qui succombe; pillage, meurtre, forfaits; voilà pour le ré-

gime social, où la liberté seule règne, où le roi ne porte point l'épée, où la religion n'a que des anathèmes impuissans. Pour s'en convaincre, ne suffit-il pas de rappeler les jours néfastes, où régna la guerre entre les enfans de la même patrie?

La triple expérience a donc été faite. Il n'en eût pas été de la sorte, si les hommes eussent respecté la loi de leur ressemblance avec la loi de l'unité divine. Mais, de même qu'il étoit dans la destinée du dogme de la sainte Trinité de subir les attentats de l'hérésie, ainsi il étoit dans la nature des trois relations sociales, de voir s'élever entr'elles des schismes éclatans. La politique a eu ses patripassiens, ses ariens, ses montanistes. Telle étoit la lutte prévue, que le soulèvement des passions anti-sociales étoit nécessaire au développement de la trilogie terrestre, dans la même proportion que les erreurs dogmatiques l'étoient au développement du mystère des personnes divines : *oportet et hæreses esse, ut et qui probati sunt manifesti fiant* (1). N'im-

(1) I aux Corinth. 11-19.

porte de quelle manière on a tourné, contourné la cause de Dieu; les innombrables déguisemens dont son culte a été affublé, ont été la *manifestation* de son action providentielle; et si bien que nulle nation, nul peuple, nulle horde sauvage ne s'en est prise à elle de ses infortunes, ni n'a nié son influence. N'importe encore de quelle sorte on a traité, maltraité la monarchie; les innombrables formes, dont on a essayé de la revêtir, ont été la *manifestation* de son action tutélaire; et si bien que le roi a été universellement un personnage magique, dont le nom révérend a passé de génération en génération. N'importe enfin sous quelle latitude la liberté s'est réfugiée, ni avec quels travestissemens elle y a vécu; toujours les peuples cherchèrent son commerce, invoquèrent son appui. Ses écarts nombreux eux-mêmes, furent partout la *manifestation* de son action généreuse; et si bien que le cri de la liberté fit soupirer les derniers échos, jusque sous les forteresses de tous les despotismes, et sur les ruines de toutes les anarchies. Saint Augustin ne voit autre chose dans

ces conflits malheureux, qu'un arrangement tellement préconçu de l'éternelle raison, que toutes les sortes de perturbations sociales n'empêchent pas leur ordre naturel (1).

Deux élémens de sociabilité seront perpétuellement en présence, inaliables par leur nature. Voilà qui explique pourquoi la terre a subi tant de mécomptes, et le ciel, vu tant d'erreurs. L'élément divin, si nous pouvons nous exprimer ainsi, et l'élément humain : et entr'eux, un mur de séparation, infranchissable comme la distance du fini à l'infini. La souveraineté seule pouvoit faire tomber ce mur, comme tomba le mur de Jéricho, devant une puissance invisible. Cette souveraineté avoit son double domaine, et les ames pour les épurer; elle s'est rendue visible par la souveraineté de la foi, et la patrie pour la sauver : elle s'est rendue visible par la souveraineté des faits. Juste partage du dogme et de l'histoire! Coïncidence frappante, admi-

(1) S. Aug. *Suprema Dei ratio, ordinem naturalem conservari jubens, et perturbari vetans.*

rable harmonie du salut et de la civilisation par le même plan, la même Providence!

Que sont le génie, la raison, tout ce qu'on voudra évoquer du sanctuaire de l'intelligence humaine, en face de ce double élément et de cette souveraineté? Ne sont-ce pas eux qui ont porté en tous lieux, les premières atteintes au dogme de la société? Qui a formulé tant de paroles odieuses contre les choses saintes? Eh! tous les peuples en connurent. Qui a donné aux oppresseurs d'irritantes leçons? Eh! toutes les nations furent tour à tour opprimées. Qui a exagéré les vœux de l'indépendance? Eh! sous tous les climats, l'indépendance eut des adulateurs. N'est-ce pas la raison, n'est-ce pas le génie? Ce que la raison privée a fait dans l'Eglise, contre le dogme chrétien, la raison privée l'a fait, dans l'état, contre les dogmes sociaux : là, l'apostasie, sous une apparence hypocrite ; ici, l'anarchie, sous les couleurs de la popularité! Une à une, les trois influences historiques du monde, ont subi les mortelles contrefaçons du génie. C'étoit la triste pensée de Platon. On exalte la raison,

dit-il, et on ne voit pas que, dans chaque cité, dans chaque république, la raison, bien qu'excellente autorité en elle-même, le cède constamment à l'autorité du nombre; bien que le nombre, en lui-même, ne soit né que pour la sujétion, et fait que pour le joug. Manque-t-il d'ames impatientes, d'esprits aveugles et téméraires dans les rangs de la plèbe? Est-il si rare d'en voir sortir des chefs audacieux, pour monter les marches du pouvoir, en dépit de la suprême raison des grands penseurs? *Rationem, quæ pars optima in privatâ cujusque quasi civitate et republicâ est, quam præesse dominarique oportet ei parti quæ fera est et ad servitatem nata, indignissimè mancipant.... cæcosque ac temerariû animi motus, quasi postremæ sortis plebeculam assentando corrumpunt..... itâ ut nolint pati jugum.... sed ut invadere per summam injuriam audeant principatum* (1). Et pourtant Platon avoit rêvé une société démocratique. Quelle souveraineté donc que la

(1) Platon, *Républiq.* liv. 2.

souveraineté de la raison ! Autant vaut la souveraineté de l'hérésie, qui désunit ce qui étoit joint, dit saint Epiphane, qui sépare ce qui étoit ami, et qui promet la liberté, au prix d'injures superbes contre Dieu, d'ignorans sarcasmes contre les rois. *Magnificè sese jactant, minora nesciunt : et libertatem ostendunt, cum servi sint* (1). C'est que la raison est la religion de la solitude ; c'est que la raison est la monarchie de l'égoïsme ; c'est que la raison est la liberté des insensés. Aussi, toutes les sociétés païennes, où Dieu étoit blasphémé, par une multiplicité ignoble de divinités, n'avoient pour toute souveraineté, qu'une hérésie sociale : tous les gouvernemens chrétiens, où le roi seul voulut régner et régna sur les ames, par un despotisme brutal et une volonté terrible, n'avoient pour toute souveraineté qu'une hérésie sociale : tous les états populaires, où la liberté raisonneuse essaya de formuler un régime bâtard, sans épée royale et sans autel, n'avoient pour toute souveraineté qu'une hérésie.

(1) S. Epiph. Panarion, *Traité des Hérés.* liv. 2.

Ne nous abusons point : n'est-ce pas notre histoire que ces alternatives, où tantôt, las de théories vaines, nous revenons à Dieu, qui s'enveloppe dans sa lointaine majesté, comme pour nous laisser tout le mérite des innovations ; tantôt, convaincus de l'utilité du sceptre, nous renouons la chaîne des temps par des institutions monarchiques, dans lesquelles l'imprudence le dispute à l'orgueil ; et tantôt, avertis du besoin d'une sage liberté, nous allons la chercher dans des débris de trônes et d'autels ; ébahis, quand nous ne sommes pas confus, de n'y trouver que la cendre inflammable de la révolte ? N'est-ce pas là notre histoire ? La souveraineté n'est point parmi nous. Ce ne sera point, parce que nous ne serons, ni irréligieux, ni athées, ni parce que nous serons, entraînés par quelques convictions morales, revenus à l'esprit monarchique, selon des chartes, guéris de la fièvre des démagogues par la vue des excès liberticides : non ce ne sera point en raison de ces demi-justices, de ces demi-retours, que nous aurons la souveraineté, et par elle la société vraie. Tant que

nous oserons régenter le culte et ses mystères , au nom d'une royauté elle-même maîtrisée , ou prôner la liberté, sans lui donner l'encens à offrir, à l'heure du sacrifice ; ou enfin gourmander une royauté timide, sans respect pour la majesté d'où elle émane , nous pourrons bien être des novateurs ; mais nous ne le serons qu'à la manière des hérétiques, et nous aurons par là vécu insociables. Ceci va prendre un nouveau degré de vérité dans l'examen de chacun des faits sociaux.



Chapitre Troisième.

DIEU

CONSIDÉRÉ COMME FAIT SOCIAL.

POINT DE JONCTION DE LA MONARCHIE ET DE LA LIBERTÉ.



REPRENONS : notre théorie a cela de particulier , que sa hardiesse courroit risque de la faire passer pour un sophisme , si sa marche venoit à être perdue de vue.

S'il a été donné à l'histoire humaine de marquer la trace où l'impiété , l'usurpation , l'anarchie ont tour à tour roulé sur le champ de la société , il ne lui a pas été moins donné

de désigner les jalons qu'y ont plantés ses maîtres, pour fixer l'espoir des générations. A chaque période de calamités, n'a-t-on pas entendu, dit l'Écriture elle-même, quelques voix mâles et courageuses s'élever, avec foi, vers la maison du prince et l'étendard de la liberté, comme vers leurs sauveurs? *Ubi domus principis* (1)? *Ubi est nunc præstolatio mea* (2)? Quel naturel, dans ces expressions bibliques? Quelle reproduction fidèle des tristes accens de l'histoire, dans les jours des tempêtes civiles? Un roi, un étendard d'indépendance! Ne sont-ce pas là les besoins sentis de l'humanité, toutes les fois qu'elle a été aux prises avec les mauvaises passions? Mais, qu'a répondu l'histoire, que n'ait aussi répondu la page sainte? Un Dieu! un Dieu! voilà le cri répété d'âge en âge, dans les annales du monde; voilà l'invocation pieusement reproduite, dans le livre divin destiné à traverser les siècles. *Ubi est Deus* (3)?

(1) Job, 21-28.

(2) *Ibid.* 17-15.

(3) Psaum. 113-2.

Tout concourt donc à montrer l'étroite alliance des trois principes qui doivent gouverner la terre.

Mais d'où vient que, ce qui a toujours fait le tourment de l'intelligence humaine, c'est été la double tâche de chercher le pouvoir et la liberté? d'allier ces deux besoins, également impérieux, et qui se présentent partout comme également incompatibles? de coordonner la force du commandement avec la modestie de l'obéissance, le mâle instinct de l'indépendance avec le sentiment généreux de la sujétion? Que de thèmes entrepris, que de pages écrites, que de pensées en travail, depuis que le genre humain montre toutes ses misères, à côté de toutes ses grandeurs! Il a donc menti, le genre humain, à l'histoire comme à la révélation, à la révélation comme à l'histoire! L'homme a donc eu tort de chercher, dans sa propre sagesse, ce qu'il trouvoit tout écrit dans les leçons du temps et dans les leçons de l'éternité! Vaine sagesse que celle des sages de la terre! Si, ce qui ressort le plus des élucubrations adultères, enfantées dans

leurs rêves, est une impuissance radicale à trouver le point de contact de la liberté et du pouvoir, n'est-ce point, parce qu'ils se sont isolés des croyances communes, et faits les eunuques de la société? Plus heureux avec notre foi de catholiques, qui ne récusâ jamais le témoignage des hommes, nous n'aurons qu'à rétablir les faits universels, pour étaler, à tous les regards, ce point salutaire, ce centre médiateur, où les nécessités populaires s'associent aux droits des rois, où l'on peut, d'une part, semer son champ avec sécurité, et de l'autre, commander à des sujets avec empire; imposer des tributs, et effacer sagement les distances de l'infortune et de l'indigence, de la gloire et de la servilité. Dieu est ce point de contact; Dieu est ce centre médiateur. Arrière les athées! cette race d'hommes ne connaît point de société; arrière les incroyants! cette sorte de fous ne sut jamais concevoir que les autres hommes ne pouvoient être que leurs frères. L'antiquité païenne, qui ne voulut ni des athées, ni des incroyants, peut nous donner, à nous, modernes chercheurs de so-

ciété, une haute leçon. Quoique déiste, quoique croyante, cette antiquité nous montrera le côté foible de sa civilisation, dans ce même défaut de fraternité humaine. C'est que les païens *connurent Dieu, mais ne le glorifièrent pas* (1); que les plus sages le devinèrent, mais sans le bénir; aussi, aperçurent-ils l'opposition radicale du pouvoir et de la liberté, sans trouver de réconciliateur; aussi, ignoroient-ils la distinction non moins rationnelle de la puissance et du pouvoir; comment en auroient-ils pu dépeindre les caractères? De ces trois difficultés, la première n'étoit pas insoluble par l'histoire; mais la solution des deux autres n'appartenoit qu'au catholicisme.

(1) Aux Rom. 1-19.

§ 1^{er}.*De l'opposition du Pouvoir et de la Liberté.*

IL faut nommer le pays de la terre, où la sagesse s'est nommée. Son impuissance sociale constatée, il n'y aura plus qu'à prononcer sur la valeur de toutes les autres sagesse, qui ont prétendu à la direction de l'humanité. La Grèce a compté sept sages, et même sept sectes de sages. Tous s'efforcèrent de faire aimer la patrie : quelques-uns s'évertuèrent à être profonds et sublimes : aucun ne fut assez fortuné pour contempler le pouvoir donner la main à la liberté. Et pourtant, quels mortels firent, avec plus de persévérance, la jetée d'un édifice social, où pussent habiter en commun le génie et la

force, la plèbe obscure et les grands citoyens? Les Grecs n'en taillèrent-ils pas pièce à pièce les matériaux, dans la guerre comme dans la paix? n'ajustèrent-ils pas souvent le monde à leurs pierres d'attente? Belle et majestueuse architecture que la leur! Mais où étoient ses fondemens? quand le faite en fut-il couvert? Deux proportions géométriques manquoient donc à l'œuvre colossale des maîtres de la philosophie! Et pourtant, qui a mieux exposé un plan de politique que Platon? Qui a mieux écrit qu'Aristote sur la chose publique? Qui eut des idées plus élevées sur le respect des lois, que Pythagore? Quelles villes eurent des législateurs comme Crotone, Sybaris, Locres et Agrigente? Quels hommes fondèrent mieux le droit civil que les Charondas et les Zaleucus? Mais sous la main de ces grands architectes, la matière n'est-elle pas restée inépuisable? C'est que deux choses résistoient également : la liberté et le pouvoir. Passionnés pour la liberté de cette Grèce, qui savoit si bien se résigner à dépenser le sang de ses enfans pour la conqué-

rir, il ne l'étoient pas moins pour la puissance de leurs éphores. Or, il se trouvoit que la liberté n'avoit été ni aux Thermopyles, ni dans la plaine de Marathon, ni dans les cent autres exploits de la valeur attique; car les Grecs n'étoient pas libres, comme l'eussent voulu leurs sages : il faudroit les entendre. Eh! n'y avoit-il donc pas assez de tyrans comme les Pittacus et les Périandre, pour connoître la servitude? Or, il se trouvoit aussi que les maîtres d'Athènes manquoient souvent d'autorité pour honorer la vertu, ou protéger l'innocence. Que de lâches injustices, que de forfaits applaudis! que de débauches révoltantes, auxquelles la république ne put tant de fois s'empêcher de souscrire? Eh! eux-mêmes, ses philosophes, n'expient-ils point souvent leur patriotique zèle, ou leurs audacieuses leçons, par le feu, la prison, ou l'ostracisme? N'est-il pas constant, pour tous les observateurs du caractère grec, que, s'il fut le plus prononcé et le plus impétueux pour la conquête des principes de sociabilité, on le trouve le plus en défaut pour leur réalisation? En

Grèce, le pouvoir est ombrageux à la liberté, dans la même proportion que la liberté est ombrageuse au pouvoir; et cela, aux jours des plus héroïques efforts de l'un et de l'autre, pour la patrie. Que de prodiges de la part du pouvoir, dans les revers, en face des forces conjurées de l'Asie! Que d'élévation, de hauts faits de la part de la liberté, quand elle fut aux prises avec l'aveugle fierté des monarques ligués! Unis contre les ennemis du dehors, la liberté et le pouvoir marchaient donc comme deux phalanges hostiles dans l'état. Nul mot de ralliement domestique, nulle sympathie entre eux, nulle force de cohésion; une nature contraire les poussa toujours comme deux parallèles qui ne doivent, ne peuvent jamais s'atteindre. La liberté prit pour elle la philosophie; le pouvoir s'adapta le despotisme, et si bien, qu'il est passé en loi, dans la société, telle que ce malheureux conflit l'a faite, qu'il suffit de prétendre être un peu philosophe, par cela seul qu'on se sent indépendant, ou indépendant, par cela même qu'on se croit philosophe, et de prétendre

au pouvoir; par cela seul qu'on se sent assez d'orgueil pour la domination, ou à la domination, par cela seul qu'on penche au despotisme. Il n'étoit pas rare, dans le pays classique des héros, de voir qu'aussitôt qu'un sage devenoit magistrat, il ne se souvint plus d'avoir été philosophe, et qu'à peine un magistrat s'initioit à la liberté philosophique, il ne se sentit plus propre à l'autorité publique. De là, la plupart des écoles étoient tenues en plein air, pour que le commandement souverain fût plus impuissant contre d'éternelles déclamations; de là, aussi, ces émigrations fréquentes des premiers citoyens, qui préféroient aux charmes de la cité, et à l'honneur de lui commander, quelque lointaine retraite, où ils pussent se livrer à la philosophie, et se guérir des attrait du pouvoir. Conon n'alla-t-il pas finir ses jours dans l'île de Chypre? Et quel plus heureux capitaine que lui! Iphicrates ne mourut-il pas dans la Thrace; Thimothee, à Lesbos; Charès, au promontoire de Sigée; Chabrias, dans les plaines de l'Égypte? Et quels plus grands pa-

triotés qu'eux! Ici, ce sont les philosophes qui dédaignent l'autorité souveraine, ou qui craignent de perdre leur liberté, à sa seule approche. C'est un Héraclite, qui dépose son sceptre, en faveur d'un frère; c'est un Empédocle, qui refuse un diadème; c'est un Socrate, qui fuit la présence d'Archelaüs, roi de Macédoine; c'est un Ménédème, qui se défend des faveurs d'Alexandre; c'est un Pythagore, qui se dérobe à celles d'un roi de Syracuse; ce sont des stoïciens, des cyniques, qui paient de leurs dédains l'offre d'être les courtisans des Antipater et des Antigone. Là, ce sont les rois et les républiques qui se défient des philosophes, et les expulsent de leurs domaines; c'est Athènes qui fait jeter dans une prison Anaxagore et Socrate; c'est Lacédémone, qui refuse droit de citoyen à tout étranger philosophe.

Quittons la Grèce, et parcourons le reste de la terre, où perce la civilisation. C'est la grande Rome qui ne peut souffrir la noble liberté d'un Lelius, d'un Varron, d'un Ovide, d'un Démétrius; ce sont les Antiochus, les

Lysimaque, les Domitien, qui punissent de l'exil la vertu indépendante des Sénecion, des Helvide, des Sénèque : ce sont les potentats de l'Inde qui mettent à mort ses premiers sages, pour avoir eux-mêmes mis à nu la honte de la servitude : ce sont les rois de l'Egypte qui attachent à la croix les ennemis de ses folles superstitions ; ce sont les monarques Persans qui usent d'inutiles rigueurs contre un Apollonius et d'autres méprisables magiciens, que la foule suit, parce qu'ils posent en philosophes. Quelle incurable antipathie se révèle donc en tous lieux, entre l'homme qui ceint le diadème, et l'homme qui porte la targe ? Effroyable haine, que celle qui arme le magistrat du cimenterre, contre le sage modeste qui n'est armé que de la parole ! Une plus fatale irréconciliation peut-elle se concevoir ? Dans les républiques, le pouvoir devient une brutale dictature, et les écoles de philosophie, des tribunes incendiaires : dans les monarchies, le pouvoir devient une domination fougueuse, et les gymnases, des rendez-vous fanatiques. C'est ainsi que le pouvoir et

la liberté se font une implacable guerre, pour développer leurs prérogatives : c'est l'excès, avec toutes ses représailles. Si quelque prince abuse de son autorité, il se trouve toujours un philosophe assez audacieux pour lui cracher, toute couverte d'écume et de sang, la langue qu'il a voulu mutiler. Zénon l'éléate, et Néarque le tyran, n'en sont pas le seul exemple. Jamais, de plus grands éclats de colère de la part du commandement ; jamais, de défis plus superbes de la part de la liberté ; jamais, le pouvoir ne recula plus loin les bornes du despotisme ; jamais, l'indépendance n'avança plus près les limites du sarcasme. Et voilà l'antiquité ; la voilà, dans son plus beau jour, sous les plus heureux climats, sous les latitudes les plus prospères. Que seroit-ce, si nous pouvions percer les ténèbres où ont été ensevelies tant de générations, qui ne connurent de la philosophie que l'orgueil de ne rien croire, ou que la folie de tout diviner ; de la liberté, que le penchant à tout détruire, ou que le dérèglement à tout confondre ; qui ne connurent du pouvoir, que

la terreur ; de la royauté, que les frénésies ! Ne diroit-on pas que, dans les contrées où l'exception de l'esprit civilisateur avoit vaincu la règle de l'esprit abrutissant, la liberté et le pouvoir étoient deux souverainetés, auxquelles ne manquoient, ni ascendant sur les peuples, ni dignité, du côté des intelligences ? Oui, c'étoient bien là deux essais de souverainetés, avec tous les caractères de la force, avec tout le magique de la persuasion : à l'une, la loi, avec le cortège de la lance, des tributs et des supplices ; à l'autre, la popularité, avec tout l'attirail de la séduction, et les triomphes du prosélytisme. Rien n'auroit dû échapper à cette double sorte de souveraineté. Il ne faudroit qu'une souveraineté pour civiliser le monde : comment deux souverainetés ne firent-elles pas une société modèle ? Comment, du moins, la société ne commença-t-elle pas, à ce double effort de la raison et du pouvoir ? Et néanmoins, la société ne commença point à se réaliser. C'est que, malgré ce double effort, il n'y eut jamais union, jamais unité. Il eût fallu pour opérer l'une et l'autre

un point de jonction, où la force eût pu s'entendre avec la persuasion, la vertu s'aboucher avec l'autorité ; quelque chose de plus grand que l'autorité, quelque chose de plus persuasif que la persuasion même ; quelque principe non sujet aux catégories d'un Aristote, aux voies d'un Porphyre, aux rêveries des sectaires ; principe, qui ne se débattit, ni à coups d'épée, ni à coups de sarcasme ; et qui n'eût pas plus besoin de bouclier pour se défendre, que de catacombes pour se rendre redoutable. Ce point de jonction, ce principe salutaire, c'étoit Dieu.

Mais quoi ! les terres classiques des oracles et des mythes n'avoient-elles pas de Dieu ? Son nom n'étoit-il pas connu dans la crédule Athènes, dans la superstitieuse Lacédémone, dans la susceptible Crotoné, dans la servile Syracusé, dans la patrie des décemvirs, dans la ville aux cent portes ; sur la terre des Séleucides, au pays des Satrapes ? quand le culte religieux faisoit brûler l'encens d'Héliopolis à Sidon, de Rhodes à Carthage, de Babylone à Corinthe ; quand tout l'univers ne sembloit

plus assez vaste pour bâtir des temples..... Arrêtons-nous. Pourquoi ajouter, par un feint étonnement, à la trop réelle profanation de la majesté divine, dans tous les lieux où la main de l'homme disputa à son cœur la gloire de déifier la créature? Non, il ne lui a pas été donné de se passer de Dieu : son image l'a suivi en tous lieux; et quand l'amour ne l'a pas connu, la crainte a su le redouter. Dieu est, depuis le berceau des sociétés, une vérité chronologique; fait acquis à l'histoire humaine, le plus social de tous les faits. Pourquoi faut-il que nous nous exposions à une redite, en rappelant le célèbre mot de Plutarque! *On pourroit, dit cet observateur des temps antiques (1), trouver des villes sans rempart, sans aucune connoissance des lettres, des cités sans rois et sans maisons : mais il n'est point de ville sans Dieu.* Eh! que fait le cri discordant d'un seul, contre le diapason de tous les échos de l'univers? A eu beau noter dans son dix-hui-

(1) Plutarq. Opus, de *Isir.* et de *Osir.*

tième livre le géographe Strabon, qu'il avoit vu un peuple sans croyance aucune, ni sur la divinité, ni sur l'ame humaine, ni sur les sacrifices, ni sur les idoles. *Reperi eam gentem nullum habere nomen quòd Deum et hominis animam significet : nulla sacra habet : nulla idola* (1). Quelle autorité que la sienne pour réfuter Hérodote, Homère, Hésiode, César, Tacite et Ovide, qu'il suit si prudemment, partout ailleurs, sur leur unanime témoignage des croyances communes à tous les hommes, et qui célèbrent à l'envi un principe spirituel, qui a commandé à la nature de sortir du chaos? Nous pourrions laisser Strabon se réfuter lui-même, quand il ne s'élèveroit pas un doute violent sur le caractère de son récit. Il affirme que, c'est dans la langue d'un peuple, dont il avoue ne savoir pas le nom, qu'il a reconnu l'absence de toute idée divine et religieuse. Est-il donc si facile de bien saisir un dialecte étranger, riche de sens et de mystère, en raison de son antiquité, ou même de sa

(1) Strab. liv. 18.

barbarie? Est-ce surtout si facile à un voyageur, plus curieux et pressé, que calme et attentif? Voyez donc la preuve que notre orientaliste donne de cette absence de tout culte chez un peuple anonyme; c'est son habileté dans la connoissance de l'idiome de cette nation nomade, qui n'a peut-être pas d'idiome, ou qui n'en a pas de plus fixe que sa tente!

Partout donc, partout le nom de Dieu a un retentissement. Et certes, ce n'étoit pas par l'athéisme que manquoient, ni les Athéniens, ni les Spartiates, ni les Thraces, ni les Éthiopiens, ni les Romains, ni les enfans de Memphis. Que leur falloit-il donc pour réaliser la société, dès que le sentiment religieux les inspiroit, en même temps que l'instinct de la liberté et le besoin de l'autorité obtenoient d'eux leur développement dans une souveraine progression? Ce qu'il leur falloit encore, c'étoit que ce sentiment religieux fût partagé par les magistrats et les sages; que le mensonge adulateur ne prévalût pas, en matière de dogme, sur la vérité austère; que des idoles

misérables ne l'emportassent pas sur la majesté incommunicable; que l'unité divine, en un mot, ne le cédât pas à la multiplicité des dieux. Or, rien de tout cela, dans les rapports des philosophes et des potentats. Pour eux comme pour la foule crédule, Dieu étoit partout et Dieu n'étoit nulle part; parce que tout étoit Dieu, excepté Dieu lui-même (1). Jusque là, la liberté n'avoit aucun point de contact avec le pouvoir. Ils vivoient isolés, et la société ne venoit pas. C'est que le pouvoir ne prit jamais de la religion, que juste ce qu'il lui en falloit pour se rendre redoutable: le pouvoir eut recours à la crainte de la divinité; le pouvoir créa donc mille emblèmes sacrés de terreur: *diligentiùs dii coluntur irati* (2). C'est aussi que la liberté ne prit jamais de la religion, que juste ce qu'il lui en falloit pour se montrer indépendante. La liberté eut recours à la familiarité envers les dieux; la liberté donna l'exemple d'autant de sacrilèges qu'il y eut de superstitions. Comment rap-

(1) Bossuet.

(2) Sénèque.

procher la crainte et le mépris de la religion ?
Achevons de peindre la rupture : aussi bien le tableau aura son actualité, pour d'autres mœurs que celles du paganisme. La nature des choses n'est-elle pas la même en tous lieux, quand en tous lieux ce sont les mêmes hommes ?

La terreur s'augmente toujours en raison des distances, ni plus ni moins que les fantômes. Il est remarquable que les premiers chefs de tribus vinrent toujours de quelques lointaines régions : ils ne commandèrent que mieux au coin du monde, qui n'étoit pas leur patrie : chefs de colonies voyageuses, qui jetèrent, avec les pieux de leurs tentes, les fondemens d'un empire, que firent-ils de Dieu et de son culte ? Ils les profanèrent de mille travestissemens, enfans de l'aventure, qui devinrent les pères de la servilité. Ils ne purent plus, dès lors, cesser d'être superstitieux, pour ne cesser pas d'être puissans : leur pouvoir commença par être l'obligé de l'erreur, pour en devenir l'arbitre. Bientôt, il fallut joindre, comme suite nécessaire, la sacrificature à la royauté. Cette pente du pouvoir

est si naturelle, que tout ce qu'il y a de saint aux yeux des peuples ne tarda pas à se changer en instrument de tous ses caprices. C'est la loi que la nature a faite. Quand les maîtres du monde ne sont pas religieux, il faut qu'ils soient hypocrites ; quand ils ne respectent pas le sacerdoce, il faut qu'ils l'usurpent ou qu'ils le déshonorent ; quand ils ont besoin de l'erreur et de ses profanations, il faut qu'ils sacrifient la vérité et ses soutiens : ce qui a fait dire que le peuple étoit né pour la superstition, auroit dû faire dire que le pouvoir étoit né pour le sacrilège. Il ne lui est pas donné de rester neutre entre le sacrilège et la foi. Consuls de Rome, sénateurs de Sagonte, suffètes de Carthage, tyrans de Numidie ; rois de Sparte, éphores d'Athènes, conquérans de Babylone, despotes des grandes oasis ; vous ne fûtes pas avec la vérité, il vous fallut marcher avec de sauvages erreurs : vous le savez, clémens ou injustes par caractère, vous fûtes, par destinée, leurs intéressés suppôts. Premiers faussaires de la religion, vous devîntes nécessairement les premiers ennemis de la

philosophie , comme les poètes que vous appelâtes au banquet de votre ivresse , furent les plus illustres bourreaux de vos peuples. N'étoit-ce pas vous , n'étoient-ce pas eux , qui commandiez aux Scythes d'immoler les étrangers , comme des agneaux , sur les autels d'Osiris ; aux Carthaginois , de jeter au bûcher leurs tendres enfans en l'honneur des dieux sydoniens ; aux Phéniciens eux-mêmes , de se mordre la peau et les muscles , les membres et la face , pour plaire à Bellone dans ses fureurs ? N'étoit-ce pas vous , n'étoient-ce pas eux , qui forciez les Celtibères et les Spartiates d'exposer leurs femmes et leurs filles nues , pour racheter les chagrins de Mars ; les Grecs d'Athènes , de subir les chaînes pour avoir troublé , dans son temple , le sommeil de Pallas ; les Locriens , de se blesser les genoux , de se rouvrir les anciennes plaies , à coups de poignards , en l'honneur du destin ? N'étoit-ce pas vous , n'étoient-ce pas eux , qui ordonniez aux Babyloniens , aux Mèdes , aux Indiens , de se faire eunuques , s'ils vouloient habiter vos palais , ou comprendre vos chants ; aux Ro-

mains , enfin , de monter au Capitole , soit pour remercier le ciel de leurs injustes succès , soit pour précipiter leurs esclaves de la roche tarpéienne ? Oui , c'étoit vous , princes ; oui , c'étoient eux , les mythologues , séides de votre pouvoir. Mais faut-il donc tant vous imputer les maux de la société ? Que vos mânes reposent ! vous suiviez votre nature. Religieux (et pouviez-vous l'être ?) vous eussiez été amis de la liberté. Si vous fûtes tyrans , et vos peuples esclaves , c'est que la religion ne fut qu'un jouet dans vos mains !

La familiarité avec les dogmes religieux est le propre des philosophes. Leur incomparable raison les commente , les discute sans appel ; et , comme tout homme , qui aspire à la liberté , se croit passablement philosophe , il s'ensuit que la liberté est le tribunal vulgaire des vérités religieuses ; qu'un peu de liberté fait absoudre les unes ; que beaucoup de liberté fait condamner les autres. Encore envahissement du domaine spirituel : encore profanation du culte saint , ni plus , ni moins que dans les rangs du pouvoir. La pente de la liberté au

schisme religieux est telle, que les philosophes ne surent être que des sectaires : et les temps anciens ne furent guère différens des nôtres : ils eurent leurs syncrétistes, qui prétendirent que toutes les opinions étoient également vraies, tous les cultes également saints : ils eurent leurs éclectiques, qui osèrent fouler aux pieds la foi commune, en faire le sujet d'un triage téméraire, et ne donner pour vrai que ce qu'admettoient leur expérience et leur raison, dédaignant d'ailleurs tout ce qui subjugoit la foule. Le syncrétiste libre s'enrôle partout sous tous les étendards : que lui importe le nom du chef dont il est le soldat, de Platon ou d'Aristote, de Bacon ou de Descartes? C'est le luthérien de la philosophie; c'est le socinien de la liberté. L'éclectique libre, est un homme qui ne reconnoît point de maître, ne soumet ses lumières à aucune autorité, est à lui-même son propre disciple; c'est le Potamon du dix-neuvième siècle; c'est le Voltaire de l'antiquité. De cette liberté philosophique à tout mépriser, ou à tout confondre en matière de religion, y avoit-il bien

loin à la liberté pratique d'insulter à tout, dans l'ordre du pouvoir; pouvoir qui lui-même insultoit tant à la raison par l'imposture? Aussi, voyez avec quel entraînement tout ce qui est philosophe et libre, dans l'antiquité, se déchaine et se moque, sous les yeux du pouvoir, et comment on y prélude aux habitudes de fierté rebelle, qui caractériseront les amans de la liberté moderne. Diogène reprend les éphores athéniens d'avoir décrété qu'Alexandre seroit reconnu pour le dieu Liber; mais c'est pour leur dire qu'ils auroient fait tout aussi bien d'ordonner que Diogène seroit pris pour le dieu Sérapis. Poignante leçon, à la bonne heure; pourquoi faut-il que cette liberté aille jusqu'à enseigner que le sage est en droit de disposer de toutes les créatures, étant l'ami de Dieu, qui veut que tout, entre eux, soit commun? Remarquez la conséquence rationnelle : Diogène, libre, prêche la révolte et la spoliation; Zénon veut détourner ses concitoyens des sermens faits à tous les dieux; mais c'est pour leur dire qu'il jurera, lui, par le caprier, comme Socrate

juroit par le platane. Courage honorable pour un tel sage. Il montre bien comment il faut détester et fuir les erreurs grossières. Pourquoi faut-il que cette liberté aille jusqu'à vouloir qu'il n'y ait pas de vertu à mourir pour sa patrie; que le sage est le seul roi au monde; que les tyrans sont ses esclaves, et que, s'il ne peut réussir à régner sur eux, il a pour preuve de sa liberté la ressource sacrée du suicide? Ne vous étonnez pas de la conséquence : le stoïcien libre prêche le régicide, ou le désespoir meurtrier de soi-même. Sénèque s'élève contre les superstitions romaines et les horreurs du cirque, mais c'est pour se faire soupçonner de prétendre à l'empire. L'un est plus philosophique que l'autre. Pourquoi faut-il, du moins, que, pour se venger de la haine de Messaline, il maudisse, dans l'exil, l'autorité qui l'avoit enrichi, et conseille à une foible femme, son épouse, d'aider à sa propre vengeance, en se donnant la mort? Rien de surprenant ici : c'est la conclusion nécessaire. Philosophes libres, vous sùtes toujours vous consoler d'un despotisme par un autre. Lors-

que les rois échappèrent à vos dogmes homicides, vous ne voulûtes pas vous-mêmes que votre vie échappât à votre domination. Détrôner les princes ou mourir, telle fut votre horrible, votre sanguinaire logique : telle aussi votre religion. Que de disciples fidèles, que de séides infortunés, vous comptez, quand, pour le malheur de la société, votre affreuse philosophie se réveille ! Mais faut-il donc vous imputer tant de folie ! Amans de la liberté, religieux, si vous eussiez pu l'être, vous auriez aimé la royauté, respecté le pouvoir. Si vous fûtes philosophes, sans savoir être sujets, si les nations furent rebelles et gémissantes; hommes libres, c'est que la religion ne fut dans votre bouche que le jargon de votre pharisaïsme, ou que le hochet de votre vanité. Vous ne fûtes que conséquens, vous suivites votre nature.

Ainsi, d'une part, le pouvoir s'écarta du fait social, Dieu, en sacrifiant la religion aux exigences de la domination, et de l'autre, la liberté s'en écarta en scindant la religion, au profit de l'opinion. Divisés sur un seul point,

les sujets libres et les rois ne devoient-ils pas l'être bientôt sur tous les autres? Point de société possible; par conséquent, point de souveraineté. La civilisation ne divise pas; la souveraineté n'exagère rien. Ce qui importe donc pour l'une et l'autre, ce n'est pas seulement qu'il y ait un Dieu, une religion reconnue, admise par le pouvoir, et un autre culte professé par les érudits et les sages; mais bien que ce Dieu et ce culte soient le vrai culte et le vrai Dieu. Or, malgré les ténèbres de la barbarie, ce vrai Dieu pouvoit être glorifié par le pouvoir; car le pouvoir se sentoit émané de lui, ne fût-ce que par l'expérience de la soumission, souvent abjecte, qu'il obtenoit des peuples: et ce vrai Dieu pouvoit aussi être glorifié par la liberté philosophique; car, selon la maxime d'un satirique latin, la nature se révèle toujours à la véritable sagesse (1). Et la nature ne publie-t-elle pas son auteur, dans tous les phénomènes qu'elle offre à contempler, dans les mystères qu'elle pré-

(1) Juvén. Satir. XIV : *Nunquam aliud natura, aliud sapientia dicit.*

présente à croire? Ce vrai culte pouvoit être trouvé par le pouvoir; car lui-même comprenoit le besoin de s'entourer d'une pompe auguste, d'un prestige vénéré, où l'adulation n'empruntât point le langage de la fidélité; et ce vrai culte pouvoit encore être trouvé par la liberté des sages; car ils inventèrent de beaux préceptes, imaginèrent une austère morale. Honte aux uns et aux autres, d'avoir frustré la société des biens que devoient procurer et ces préceptes et ce prestige! Honte à tous de s'en être frustrés eux-mêmes! car avec le vrai Dieu et un vrai culte, ni les rois n'auroient eu besoin de recourir à des fables toujours terribles, quand elles n'étoient pas obscènes, pour avoir dans leurs mains un ressort politique, d'autant plus oppressif des peuples, qu'il étoit plus sacré; ni les philosophes, besoin de cacher, dans leur conscience, la foi de la divine unité, pour paroître croyant à d'inombrables dieux; théologie secrète, à côté d'une théurgie publique. A défaut du bienfait de la révélation, la divine unité, si manifeste dans les œuvres de l'uni-

vers, et les faits de la conscience, voilà ce qu'il eût fallu partout établir, et sur les marches du trône, et sur les tréteaux des gymnases. Hors de cette vérité sociale, les uns et les autres, monarques et sages, exercèrent bien une autorité régulière, imposante, une liberté franche, austère; mais ni les uns, ni les autres, ne connurent la souveraineté: tout point de contact étoit détruit; il n'y eut que schismes politiques. Les intelligences les plus populaires, dans la personne des rois, ne parvenaient point à capter les plus vulgaires facultés de la foule. Un caractère d'instabilité s'attachoit à tous les actes du pouvoir, par la raison que la liberté présentait toujours, dans ses doctrines, un caractère d'indécision et de doute. Autant de monarchies despotiques, que d'espèces de théologie; autant de formes de républiques que de sectes de philosophie. Ces nuances sociales sont remarquables. Ici, le régime monarchique domine, parce que ceux qui sont rois sont croyans, réels ou hypocrites; leur pouvoir tient aussi plus de Dieu. Là, le gouvernement démocratique

l'emporte, parce que ceux qui président aux destins de la patrie sont philosophes, incrédules ou sectaires; leur pouvoir aussi tient davantage du peuple; en sorte que l'on peut dire que là où régnèrent le plus les disputes philosophiques, ce fut là aussi où le pouvoir, précaire et douteux comme leurs solutions, eut à inventer le plus d'actes de désespoir: témoins, le triumvirat et la dictature, chez le peuple-roi, au déclin de la foi romaine. Partout donc, où Dieu ne reçut pas des adorations unanimes, on vit une frénétique domination, des bouleversemens soudains; rarement l'humble respect; plus rarement, la dignité grave; jamais la puissance auguste. Ce que le schisme fut toujours à l'unité, le pouvoir l'étoit à la puissance; avec le pouvoir, on s'agite comme dans la crise d'un spasme fébrile et nerveux; avec la puissance, on a de la force comme dans l'âge d'une saine virilité. Étonnons-nous, après cela, de cette distinction, au premier coup d'œil, si oiseuse, lorsque, de compte fait,

l'un se trouve répandu comme l'erreur, et l'autre rare comme la vérité!

§ II.

De la distinction de la Puissance et du Pouvoir.

Cette distinction cesse de paroître une subtilité, devant le contraste des biens et des maux qui s'offre à nos regards, dans tous les détails de l'organisation physique. C'est le manichéisme de la nature. Pour ne nous arrêter

qu'à une sorte de parallèle, choisissons l'un de ces jours de la brûlante canicule qui couve la tempête, après avoir donné le dernier vernis de ses feux à la moisson, prête à tomber sous la faux du joyeux moissonneur. D'abord, quelle sérénité, quel azur dans les cieux; puis bientôt, quels sifflemens dans les airs, quel horizon en courroux! L'orage gronde: ce ne sont que flots de nuages qui s'entrechoquent dans des sillons de flammes. Tout sourioit, dans la campagne, à l'œil du passant; et tout à coup, la foudre qui tombe, la grêle qui ravage, les torrens qui se précipitent, mettent en désordre toute la nature. Ces épis brisés n'attestent-ils pas le passage d'un fléau, aveugle et intelligent? Ces forêts mutilées ne crient-elles pas la sagacité d'une inflexible furie? Ces vallons, ces collines, qui n'offrent plus d'autres traces de leur belle végétation, que des troncs d'arbres arrachés, que des prairies où mille débris s'amoncellent, que des champs couverts de feuillages rompus, de broussailles entraînées, de sale écume et de fruits morcelés; ces vallons remplis, ces collines dépouillées n'ac-

cusent-ils pas la présence d'un élément ennemi ? Changement affreux ! Qu'est devenu ce zéphyr du matin, qui rafraîchissoit les productions lentement mûries par un soleil bienfaisant ? Que sont devenus ces doux crépuscules du soir, où chaque chant des oiseaux répétoit les espérances du lendemain ? Tout a disparu. Il ne reste que le râle désolant des ravins improvisés, qui gémissent sous le poids de leurs eaux bourbeuses, et dont le bruissement confus ne murmure que des ruines. Est-ce donc une autre main qui est venue défaire le pompeux tissu, le riche émail, qu'une première main avoit partout étendus, avec tant de formes luxuriantes ? Et pourquoi cette Providence première a-t-elle donc été vaincue ? Pourquoi à un jour si pur de bienfaits et de joie, succède donc une nuit si agitée, de désastres et d'horreur ? Quelle puissance facile, et quel pouvoir terrible ! N'y a-t-il pas là un double phénomène, un triste contraste ? Et pourtant, c'est le même créateur qui détruit ce qu'il crée, qui tue ce qu'il enfante ; c'est le même Dieu qui donne et qui arrache ; le

même œil, qui contemple les beaux présens qu'il offre, et qui regarde les tourbillons violens que contr'eux il déchaîne ; la même main qui *pare les lis des champs* (1), et qui *touche les montagnes pour en tirer la lave des volcans* (2). Que la divine puissance agisse dans les mille attraits, dont la nature se revêt, tous les jours, au lever de l'aurore, dans les immenses détails dont sa voluptueuse fécondité s'environne à chaque retour du printemps ; ou que le divin pouvoir paroisse, en ce qu'il se multiplie dans les coups qu'il frappe, dans les ruines qu'il entasse, dans les désastres qu'il répand : c'est Dieu qui entend éclater dans ses œuvres ; à la vérité, sa puissance, il la veut bienfaisante, et son pouvoir, il le veut destructeur ; et si ses desseins demeurent impénétrables dans ce conflit, les hommes n'en devroient pas moins comprendre la haute leçon. Sous les yeux de Dieu, c'est toujours la même loi d'amour et de colère : malheur à

(1) S. Matth. 6-28.

(2) Psaum. 103-32.

eux, quand ils se dérobent aux tendresses de l'amour ; il faut qu'ils soient ramenés par le courroux de la colère ! Comme dans l'ordre de la nature, il y a puissance et pouvoir ; dans l'ordre de la société, il y a la puissance sociale qui favorise, préserve et sauve le monde, et le pouvoir social qui le domine, le trouble et le déprave. En veut-on la raison ? c'est que Dieu est une intelligence, toujours égale à elle-même dans ses œuvres : *Unus atque idem spiritus* (1).

S'il s'agissoit d'une dissertation de philologue, nous n'aurions garde de chercher une différence essentielle entre deux expressions dont la synonymie est frappante. Mais il s'agit d'intérêts plus grands que d'un intérêt didactique : il s'agit de savoir s'il y a une vérité sociale, et à côté, une erreur qui lui corresponde, et qui trop souvent l'imité : s'il y a ivraie et bon grain. Qui pourroit dire que ce ne sont pas quelques mots mis en vogue, qui ont souvent égaré le sens humain ? Que de

(1) I aux Corinth. 12-11.

vaines théories ont été funestes à la société, lesquelles n'avoient pour fondement qu'un cri de ralliement mal défini ! Nous parlons de puissance et de pouvoir : n'en sommes-nous pas, de nos jours, à lutter contre quelques demi-phrases, formulées avec ces mots devenus sacramentels, lourd bagage de quelques colporteurs de nouveautés ? Ne sont-ce pas ces deux appellations confondues, qui font la fortune de tous les félons hypocrites, à la voix desquels les liens sociaux se relâchent, les élémens d'anarchie s'organisent, les révoltes sont encouragées, les trahisons sont glorieuses ? Rien donc de plus pressant, de plus actuel, que de fixer enfin la valeur de ce qu'on entend par la puissance et par le pouvoir.

Tout vient également de Dieu, dans l'ordre social, comme dans l'ordre physique ; mais avec cette différence, que la puissance, il la donne à ses amis, et que le pouvoir, il le laisse prendre à ses ennemis. En voici une preuve, sur mille autres, que les saints livres pourroient fournir. Il ordonne au prophète

Jérémie d'avertir le monde qu'il y a des hommes qui se donnent une mensongère mission : il la caractérise par les promesses fastueuses qu'ils font aux peuples, par le glaive qu'ils aiguisent d'une main téméraire, par les fausses démonstrations de popularité et de religion ; par la paix qu'ils proclament et les terreurs qui les suivent. Ils se servent de mon nom, dit le Seigneur : dites bien haut que je ne les ai pas envoyés : *Non misi eos* (1). Avant de reculer jusqu'au berceau du monde, pour y trouver cette appréciation que Dieu même a voulu donner au pouvoir et à la puissance, jetons un dernier regard sur l'antiquité profane, pour y discerner quel a été le règne des hommes qui se sont arrogé la même mission de commander : c'est un règne d'audace et d'imposture, pendant lequel des chefs de misérables pirogues, des magistrats de quelques huttes sauvages, honnêtes brigands, se firent rendre des honneurs divins. C'est un règne de honte et de cynisme, durant le-

(1) Jérémie, 14-14.

quel quelques philosophes descendirent au rôle de tireurs d'horoscope, sur le ton de Médée avec ses enchantemens, de Gigès avec son anneau, de Pluton avec son armet de chevalier errant ; c'est un règne de dérision et de folie, où les princes instituèrent des fêtes à la débauche, pour calmer les passions dans leurs excès, et faire mourir le vice dans ses turpitudes ; c'est, disent les satyriques eux-mêmes, *l'intolérable impunité du mensonge, intoleranda mendaciorum impunitas* (1). A ces règnes, à ces hommes, Dieu ne faisoit-il pas dire aussi par son prophète : Je ne les ai pas envoyés ; je ne les ai pas établis : *Non misi eos*. Et pourtant, c'étoit bien le pouvoir qui armoit les Bias et les Iphicrates, les Cambyse et les Priam : c'étoit bien le pouvoir qui dictoit aux Crétois les rigueurs de l'ostracisme ; aux Syracusains, celles du pétalisme ; à Carthage, celles du gibet ; à Mantinée, celles de la lapidation. C'étoit bien le pouvoir, mais non la puissance ; car les

(1) Juvén. Saty. x.

peuples abrutis n'en sentant pas les bienfaits, ne surent que faire de leur soumission : ils la donnèrent et la reprirent en tumulte ; ils jugèrent les magistrats qu'ils venoient de créer ; ils élevèrent les maîtres qu'ils avoient abaissés : tout citoyen aspira au premier rang : le dernier sycophante fomenta une conspiration. C'est que le pouvoir social n'y fut jamais qu'un pouvoir cruel et dominateur.

La première fois que Dieu nomme la force matérielle, dans l'Écriture, c'est lui-même qui trouve le nom qui lui convient, et qui pour cela même, passera aux générations les plus reculées. Il l'appelle la domination. Il n'y avoit, avant la chute originelle, que la puissance de Dieu, qui avoit éclaté par tant de merveilles. Après la chute, c'est le pouvoir de l'homme : *sub potestate viri* (1) ; c'est le pouvoir qui opprimerà ceux qui seront foibles, qui condamnera ceux qui seront timides : il sera constitué l'époux de la liberté ; mais ce ne sera que pour lui faire sentir le despotisme.

(1) Genès. 3-16.

Symbole du péché, le pouvoir en portera partout la peine ; et dans les luttes que la liberté lui fera subir, et dans les dures lois qu'à son tour, il imposera à la liberté. Sans entrailles pour la vertu malheureuse, s'il s'en laisse aborder, ce ne sera que pour la dominer et la confondre. Dieu veut que ce pouvoir de l'homme commence avec la première société conjugale ; et c'est la femme foible et devenue timide, épouse et infortunée, que Dieu choisit pour porter le poids de cette domination : *Et dominabitur tui* (1). Voilà les deux types trouvés du pouvoir et de la liberté. Unis, inséparables par la loi de leurs mutuels besoins, tant qu'ils n'auront pas le médiateur, qui rapprochera leurs cœurs, ils seront désunis par le sentiment d'une commune expiation, par le reproche permanent de leur témérité. Tantôt le pouvoir trop solitaire se tournera vers la liberté ; tantôt la liberté, trop stérile, se tournera vers le pouvoir : mais,

(1) Genèse, 3-16.

l'un et l'autre, vivant sous un anathème, n'auront de la société que les tristesses : *Ad virum conversio tua*. Ce sera l'histoire du père malheureux, qui eut, sous sa tente, des complots fratricides à craindre ; de la mère malheureuse, qui eut sous ses yeux un meurtre domestique à déplorer. Tant que l'homme ne sera qu'un pur homme, le pouvoir, en ses mains, restera malfaisant, parce qu'il sera le prix d'une impiété. Si l'homme vient jamais à s'unir à Dieu, Dieu lui communiquera l'influence bienfaisante qui lui est propre : la puissance alors s'incarnera. Voyez comme tout s'enchaîne dans les œuvres du Très-Haut. L'homme-Dieu ne sauve pas les ames coupables, sans devenir le dogme du salut social. Le pouvoir du pécheur n'est qu'un pur pouvoir, c'est-à-dire la faculté de punir, par cela seul qu'il s'irrite et qu'on le brave ; et la puissance du juste est la puissance vraie, c'est-à-dire la faculté de protéger, par cela seul qu'elle répare et qu'on la craint. La puissance est donc l'apanage d'une société re-

ligieuse, comme le pouvoir est le triste lot d'une société sans foi : il y a donc un homme-pouvoir, dans la société, et c'est l'homme impie dans les conditions de l'autorité ; et il y a un homme-puissance, et c'est l'homme religieux sur le trône.

Remarquons que Dieu n'a pas entendu signaler ce pouvoir, comme une injustice sociale : mais, au contraire, qu'il a voulu qu'il fût juste par quelque endroit. En disant à l'homme : Je te condamne à la domination, il a revêtu cette domination même de sa sanction divine. L'homme a été fait par elle l'exécuteur de sa colère. Le pouvoir humain est une mission sévère : il est juste comme un châtiment. En gardant la puissance pour ses amis, Dieu a assuré aux ennemis de son nom un pouvoir qui fût légitime, comme l'exécution d'un anathème ; légitime dans les guerres les plus atroces, dans les lois les plus vexatoires, dans les exécutions les plus criantes : légitime, alors même que la force subjuguera la faiblesse, que le despotisme opprimer la liberté, que les potentats enchaîneront les

peuples, que les sujets détrôneront les rois ; mais, il est vrai, que Dieu l'a assuré dans sa vengeance, et que tout cela n'est légitime que comme l'est un fléau, qui passe sur la terre, et fauche la nature. Certes, s'écrie saint Augustin, le Seigneur n'a pas manqué à sa gloire, soit qu'il ait assuré des bénédictions à ceux qui l'honorent, soit qu'il ait décerné des malédictions aux violateurs de sa loi. De quelque côté que l'homme tourne ses regards, il trouve toujours, ou une Providence à connoître, ou une miséricorde à louer, ou une justice à craindre. *Quidquid homo fecerit, laudabilem in factis suis invenit Deum* (1).

Ce fut toujours ainsi que, dans la suite des événemens du peuple de Dieu, les caractères de la malédiction furent donnés au pouvoir de l'homme. Ici, c'est l'ange voyageur qui avertit le jeune Tobie qu'un pouvoir affreux a été donné à Satan, pour le partager avec les hommes sans intelligence, fragiles jouets des basses passions de leurs cœurs : là,

(1) S. Aug. lib. de *Catechis. rud.* chap. xviii.

c'est l'ami de Job, qui s'efforce de lui faire admirer l'autorité des puissans de la terre, qui signent la paix au milieu des triomphes, à qui la valeur et l'audace valent d'innombrables soldats, et qui marchent à la clarté du jour, *précédés de la terreur et du pouvoir* (1). Plus loin, c'est le Sage, qui menace tous les maîtres durs et impitoyables de la perte de leur autorité, et les avertit que le *pouvoir qu'ils ont de broyer, comme la ptisane dans le mortier*, leurs foibles sujets, ne sera pas éternel dans leurs barbares mains (2). Plus près, c'est le psalmiste qui se demande quel mortel connut jamais le *pouvoir de la divine colère*, et *compta les coups qui éclatent même sur ceux qui la craignent* (3). Tantôt, c'est un prophète qui ajoute à tous ses conseils sur la fuite des grandes corruptions, celui de redouter les approches de l'homme qui a le *pouvoir de l'homicide* (4). Tantôt, c'est le cap-

(1) Job, 4-9.

(2) Psaum. 89-11.

(3) *Ibid.*

(4) Ecclésiast. 9-18.

tif de Babylone, qui énumère les peuples que son féroce maître fait gémir sous le *pouvoir de son bras* (1). Toujours, c'est le pouvoir qui se montre escorté de la violence et de la fureur. Le Verbe de Dieu, lorsqu'il meurt innocent, ne semble lui-même paroître la plus grande victime du pouvoir, que pour en résumer tous les traits dans sa mort. Ecoutons-le parler devant ses juges, environnés de satellites, dignes des bâtons et des torches qu'ils portent pour toute armure. L'heure présente, leur dit-il, n'est pas mon heure : si j'eusse voulu faire un essai de véritable puissance, il y a déjà long-temps que le ciel m'eût aidé : mais cette heure-ci est l'heure et le pouvoir de mes accusateurs. Tous, et princes de la synagogue, et magistrats, peuvent revendiquer ce pouvoir de me condamner : il leur est échü de leur impiété : cette heure-ci est le pouvoir de ce roi qui me méprise, et de ce gouverneur qui me flétrit, comme elle a été le pouvoir du disciple qui m'a vendu. Il est vrai que ce pouvoir est la consommation du

(1) Jérém. 34.

péché, dont il découle : *Majus peccatum habet*. Il est vrai que ce pouvoir est le pouvoir qui confond toutes les notions de justice et d'équité ; pouvoir ténébreux de punir l'innocence qu'il proclame, et d'honorer le crime qu'il signale : c'est le pouvoir des ténèbres, *potestas tenebrarum*. La société avoit-elle jamais entendu pareil anathème ! Qui eût jamais allié les idées de tempête, et les idées d'autorité ? Il n'appartenoit qu'à Jésus-Christ de qualifier le plus incroyable des attentats, et la plus horrible profanation de la puissance. Mais, à partir de sa mort, il n'est plus permis à la société de s'y méprendre ; il faut qu'elle le sache : l'heure a depuis long-temps sonné, à partir de laquelle toutes les malices pourront triompher, tous les vices fleurir à l'ombre du pouvoir : mais, il faut qu'elle le sache encore, quand le pouvoir applaudira le vice audacieux, et glorifiera l'iniquité menteuse, ce sera le pouvoir de l'orage ; pouvoir malheureux, pouvoir anti-social : ce sera le pouvoir des ténèbres, *potestas tenebrarum* (1).

(1) S. Luc, 22-53.

Voilà une haute interprétation du pouvoir humain, qui simplifie admirablement la question de la puissance sociale : il y a donc un pouvoir qui n'est pas la même chose que la puissance : il y a un pouvoir que Dieu permet pour punir les hommes par les hommes mêmes, et il y a une puissance qui reste invincible dans l'éternelle loi de la souveraineté, que les clameurs ne font pas céder, que les forfaits ne tuent pas. Le premier a le vice pour instrument, et le crime pour exécuteur. La seconde a la vertu pour tribunal, et l'innocence pour magistrat. C'est l'immortelle différence de l'impiété et de la religion. Le mot de Jésus-Christ suffit donc pour établir, comme règle invariable, que partout où le vice règne, où l'incrédulité commande, où le sceptre se marchande, où la justice se vend, où une émeute populaire fait la loi, où des législatures haineuses décrètent le parjure, il en est de ce règne, de ce commandement, de ce sceptre, de cette justice, de ces lois, de ces décrets, comme du complot des Pharisiens, de la lâcheté de Pilate, des vociférations et des clameurs de la

soldatesque. Toutes ces sortes de violences, Jésus-Christ ne les appelle pas la *puissance* de son Père, comme il le dira plus tard de la puissance de la foi, qu'il laissera à son Eglise, pour les intérêts *de la terre et du ciel* (1). Mais, il les appelle le *calice* de son Père, la mesure du céleste courroux, comme peu auparavant il les avoit appelées le pouvoir de la tempête. Et s'il falloit insister sur le caractère d'iniquité que portent avec elles toutes ces violences, ne nous sembleroit-il pas entendre encore Jésus-Christ apostropher son pâle juge, pour en manifester le sacrilège ? Le pouvoir vous est venu sur moi, hâtez-vous : vous le voyez, tout est prêt pour l'holocauste : mais songez qu'il est aussi un pouvoir sur vous, auquel rien ne peut vous soustraire ; ni les avis de votre tremblante épouse, ni la sanglante satisfaction que vous accordez, ni les cris de votre conscience. Vous êtes condamné à vous servir du glaive que votre main repousse, qu'aucune loi n'a aiguisée contre moi : votre impiété,

(1) S. Matth. 28-18.

voilà le pouvoir qui armera votre bras, au moment même où votre bouche en maudira l'usage. Entendez les Juifs vous dire qu'ils n'ont plus de tribunal où m'appeler : vous savez que je ne suis pas Romain : vous usurpez donc, aux yeux même de vos complices, un pouvoir étranger et parricide. Vous avez, devant vous, un accusé qui n'a pas de juge : et, néanmoins, vous êtes chargé, illustre profanateur du glaive, de faire mourir un accusé, que vous appelez roi. Subissez donc, vous le premier, le pouvoir malheureux qui vous opprime : *Quod facis, fac citius* (1).

Que dire de l'homme persécuteur, que Jésus-Christ tira bientôt du milieu du pouvoir impie, et qui se donnoit la mission de continuer l'œuvre du juge Romain ? Cet homme, le Sauveur en fit un apôtre, et il voulut qu'il fût éloquent contre ce pouvoir aveugle, dans la proportion du disciple à son maître. Le discours de saint Paul au roi Agrippa est en effet le premier monument apostolique qui

(1) S. Jean, 13-27.

mérite, par sa ressemblance avec l'anathème de Jésus-Christ, de marcher à sa suite. Comme vous, prince, lui dit-il, j'ai déployé tout ce qui étoit en moi de haine et de fureur contre le nom du Nazaréen. Le même pouvoir dont vous usez contre moi, je l'ai souvent demandé et obtenu contre mes frères. Ces chaînes que je porte, je les ai imposées à d'autres. Vos sévices pour m'imposer silence, je les ai poussés jusqu'à la rage contre plusieurs des saints. C'étoit un vrai pouvoir que le mien, et il n'étoit guère différent du vôtre. Qu'y a-t-il donc de changé entre vous, qui vous en servez encore pour flétrir le nom chrétien, et moi, qui l'honore ? Toute la différence consiste en ce que j'appartiens aujourd'hui par ces chaînes à la puissance de Dieu, qui en se révélant miraculeusement à moi par la foi, m'a fait connoître que votre pouvoir *venoit de Satan*, comme celui de tous les impies puissans. Au reste, et pour vous le prouver, j'appelle à César, parce que César seul peut juger un citoyen romain : à tout événement, si je dois subir les coups d'un juge ou d'un

persécuteur, je préfère les coups d'un juge : je fais encore une fois appel devant César. *Cæsarem appello* (1).

On le voit; il y a une puissance qui vient de la vérité, et un pouvoir qui vient du mensonge. La puissance a, dans sa part, la religion; et le pouvoir a l'incrédulité dans la sienne. L'histoire a appelé Attila, le fléau de Dieu : voilà le pouvoir. La religion a appelé les martyrs les témoins de Dieu : voilà la puissance. Ce sont les deux bassins de la balance, où il pèse le monde. Qu'on cesse donc de disputer de la puissance et du pouvoir : vaine dispute, qui aboutit toujours à cette conclusion, que le souverain arbitre de la société a fait l'un et l'autre, comme il a fait la rosée qui fertilise les champs, et l'ouragan qui les dévaste; comme il a fait la lumière qui éclaire un beau jour, et les ténèbres qui assistent à une nuit de tempête; comme il a fait le zéphir rafraîchissant et les brûlans aquilons. Devant Dieu, il n'y a donc pas de pouvoir injuste.

(1) Act. des Apôt. 25-11.

Chaque emploi de la domination est un anathème subi : chaque coup de l'autorité tyrannique est dans ses desseins, ni plus ni moins que chaque coup de la foudre. Faites donc de la force, peut-on dire à tous les pouvoirs du monde : cette force sera juste dans sa source; faites de la violence, et cette violence sera juste dans sa cause; faites de la terreur; et cette terreur sera juste dans votre mission; faites de l'injustice, et cette injustice même sera juste dans l'arrêt, dont Dieu vous aura rendu l'exécuteur. Lois, tributs, police, appelez cela la paix : mesures arbitraires, réglemens vexatoires, nommez cela l'ordre; pouvoirs de la terre, le monde vous obéira, vous croira peut-être. Mais, avez-vous bien songé que vous avez commencé par répudier Dieu? Avez-vous bien compté que l'égoïsme cupide, les talens ambitieux, les médiocrités jalouses en pussent tenir la place? Tous les moyens de domination ne seront-ils pas paralysés dans vos mains? Par quels chemins la paix viendra-t-elle, l'ordre reparoîtra-t-il, eux qui ne marchent qu'avec la sécurité de la

foi, et les douceurs de la persuasion ? Quelqu'un des vôtres l'a dit après un illustre prélat : *L'homme s'agite, et Dieu le mène* (1). Voilà une vérité que réalisent vos efforts impuissans. Point de monarchie, de liberté par vous, pouvoirs, qui abandonnez les autels ; point de civilisation avec vous. Il vous faudroit être la puissance, et vous n'êtes pas la puissance.

§ III.

Caractères du Pouvoir et de la Puissance.

La puissance paroît avoir exercé, avant tout, la poésie sacrée. Rien de pareil pour le pouvoir. C'est à orner la puissance que les

(1) M. Guizot, ministre de France, répéta un jour, à la Chambre des Députés, la sentence de Fénelon.

prophètes emploient leurs plus belles couleurs. Ici, ils lui donnent les attributs de la grandeur et de la gloire : là, ils la nomment magnificence et majesté. Plus près, ils lui décernent la persuasion avec l'empire, la louange avec la victoire ; plus loin, ils la décorent des emblèmes de la paix et du triomphe : partout, c'est l'éclat de l'émeraude qui s'attache au diadème. C'est la pourpre de Tyr qui se dessine sur l'épaule des rois. Ces images ressortent d'autant plus dans les tableaux de l'enthousiasme prophétique, que le pouvoir y est plus effacé sous les tons nuageux et sombres de son rapide passage. Ce n'est pas sans dessein que Dieu a voulu que l'histoire même de son peuple les mit en parallèle. Aussi, est-ce Jérusalem avec sa foi, Sichem avec son schisme. Or, pour rendre la puissance et le pouvoir plus connoissables, à l'un comme à l'autre, Dieu a voulu leur départir un égal exercice de l'autorité publique. Si la puissance est roi dans Juda, le pouvoir est aussi roi dans les dix tribus. Un trône, des chars, des armées, les honneurs de la tombe : voilà les préroga-

tives qui distinguent le commandement souverain, et voilà aussi quelles furent les prérogatives constantes des maîtres qui se partagèrent le peuple élu. C'étoit un combat singulier, avec armes égales, où il s'agissoit de voir de quel côté pencheroit la société.

De ces deux royautés en présence, exposons seulement les points de vue qui leur sont les plus communs et les plus saillans. Disons que les guerres, les assemblées de l'État, les pompes du deuil, devoient être leurs caractères distinctifs. Sous ces trois rapports, l'autorité est dans les conditions de sa véritable influence, et les sujets sont placés aussi sous le jour le plus favorable aux manifestations de leur liberté. Car, si, guerrier habile, un roi ne peut rien sur des soldats mutinés; si, puissant orateur, un roi échoue devant des sujets rebelles; si, prince expirant, un roi ne voit sa tombe s'entr'ouvrir qu'au murmure du dédain, ou qu'au bruit des imprécations, il faut dire que l'autorité de ce roi étoit bien précaire, ou que ses peuples étoient bien opprimés. Si, au contraire, le roi se voit obéi

dans ses camps comme un maître; vénéré dans les assemblées comme un père; pleuré, avant de n'être plus, comme un ami, dont la mémoire restera au-delà de la vie, il faut dire que l'autorité de ce roi étoit douce, assurée, et que ses peuples étoient heureux. D'un côté, un sépulcre et un deuil; de l'autre, une tombe sans culte: la part n'étoit donc pas égale. C'est que l'un gouvernoit les cœurs comme les intérêts, impositoit aux passions comme il rallioit les dévouemens, inspiroit les souvenirs comme il avoit commandé l'amour: il étoit fidèle à son Dieu, et voilà pourquoi il avoit tous les honneurs de la puissance. C'est que l'autre ne pouvoit vaincre à la guerre, sans avoir à craindre pour son autorité, ni maîtriser les factions, sans exposer sa dignité, ni mourir sans être flétri: il étoit infidèle à Dieu; voilà pourquoi il n'avoit que les soucis du pouvoir.

C'est chose remarquable que cette différence, chez ce petit peuple à part, que l'univers laisse faire, et dont souvent il se rend spectateur, pour profiter de ses schismes et

de ses malheurs. Là est pourtant la leçon de l'univers. La royauté, dans la famille de Juda, prend, en effet, dès le premier moment de la rupture, tous les caractères qui conviennent à la puissance. Les vices privés de quelques princes n'y font même pas d'obstacle à son développement, pourvu que ces vices ne portent pas atteinte à la foi; tant l'attachement à la religion, dans les souverains, a d'empire sur les cœurs des peuples! On voit donc, depuis le schisme de Jéroboam, jusqu'à la captivité de Babylone, une suite de dix-sept monarches. Il sembleroit que, pour eux, l'hérédité royale soit un droit imprescriptible, puisque c'est sous les divins auspices qu'elle s'établit; mais il n'en est rien. La succession y subit des vicissitudes, qui sont en raison exacte de leur piété ou de leur apostasie; aussi, le droit de monter sur le trône de ses ancêtres est un droit toujours précaire, même dans la sainte Jérusalem: Dieu y fait sans cesse annoncer, par ses prophètes, que les enfans d'un prince, qui oublieroient la religion, ne seroient pas ceints du diadème.

Dieu étoit juste. En violant l'hérédité de la foi, un tel prince ne violoit-il pas la première des hérédités? et quel droit lui restoit-il, fondé sur la naissance, lorsqu'il répudioit de la naissance ce qui l'avoit fait grand? La même raison de justice s'applique aux rois de Samarie, chez lesquels l'autorité conserve constamment les tristes habitudes du pouvoir. Son origine est l'élection, et il sembleroit que Dieu auroit porté son anathème sur ce pouvoir, à cause de son origine, puisqu'on le voit passer sans cesse en des mains étrangères, incertain comme le sort qui le décerne. Mais il n'en étoit rien. Qu'importe à l'accomplissement des desseins de Dieu le principe électif, si les élus d'un peuple divisé sauvent véritablement la patrie, et servent la cause de la société? Mais le peuvent-ils sans la foi, le peuvent-ils dans le schisme? La protection et les faveurs du ciel viendront quelquefois les convaincre qu'une seule réparation, faite à la foi outragée, suffira pour faire bénir leur postérité, même dans le schisme: c'est toujours la règle invariable. Avant tout droit de ré-

gner, la religion et la foi : sans pis pour l'élection, si c'est le schisme ou l'infidélité qui s'empare d'elle ; il lui faudra, dès lors, et pour cela uniquement, suivre leur destinée, et demeurer soumise à toutes les fatalités. Devant celui qui, du haut du ciel, ne fait acception, ni des personnes, ni des préjugés, la naissance n'est rien, et l'élection n'est rien ; c'est la *circumcision* et l'*incircumcision*, qui ne sont non plus rien devant l'*Évangile* (1). Aussi, les guerres de Juda et d'Israël ne sont-elles pas des guerres comme chez les autres peuples : ces guerres sont des guerres-principes. Les autres peuples visent à la conquête : qu'importeroit la conquête aux habitants de la terre promise ? Ce n'est pas pour des couronnes et des provinces que se battent les enfans de la commune patrie. Des frères contre des frères ; voilà les soldats que le schisme a armés. L'arche d'alliance et les idoles de Béthel ; voilà, dans les deux camps, les deux étendards. Dans cette lutte solen-

(1) I aux Corinth. 7-19.

nelle, où le bras de la puissance se lève pour les vérités religieuses, et où le bras du pouvoir défend la révolte contre Dieu, où, en un mot, les causes sont si tranchées, il s'agit bien moins de savoir quel maître règnera, que de savoir quel autel civilisera la victoire ; moins de savoir dans quels rangs est la valeur, que de savoir dans quels rangs est la foi. Memphis et Athènes, Babylone et Tyr offrirent-elles jamais spectacle pareil ? *Non fecit taliter omni nationi* (1). Le Dieu saint, qui s'est plu à se nommer le Dieu des armées, pour apprendre au monde qu'il regarde, du haut de son trône, la marche de la civilisation, a donc voulu lui donner une grande leçon sur la puissance et le pouvoir.

D'où viendrait, autrement, que Roboam, quoique sourd aux clameurs des tribus, demandant leur indépendance, parvient à grouper autour de son sceptre inflexible les tribus qui demeurent dans la foi ; qu'il ordonne et obtient des armemens dispendieux pour li-

(1) Psaum. 147-8.

vrer bataille, et qu'il meurt vénéré de son petit peuple? D'où viendrait qu'Abia, son successeur, rassemble, en maître, dans les champs de Béthel ses modestes légions de Juda, et que cela suffit pour jeter une panique terreur au milieu des schismatiques; qu'après une vie glorieuse dans les combats pour son Dieu, il meurt, objet d'un culte pieux et constant? D'où viendrait que le courageux Asa peut, après lui, tant de prodiges avec une poignée de braves, et que sa prière au milieu d'eux suffit pour porter les hurlemens et la mort dans les rangs de leurs frères rebelles; qu'un règne de cinquante ans lui permet de favoriser les arts utiles, d'imposer des traités qui deviennent heureux pour les siens; et que son lit de mort est converti en un trône de parfums, où son cadavre respire encore la majesté? D'où viendrait que, sous ces trois premiers règnes contemporains du schisme, les monarques de Sion sont autant de capitaines fortunés, puissans en œuvres guerrières, en paroles éloquentes, en souvenirs glorieux? Si ce n'est pas la foi qui les distingue ainsi, d'où vien-

droit donc que, dans les camps ennemis, les revers et les forfaits désolent le monarque et son peuple: que Jéroboam, le traître, fuit devant son souverain, tremble criminel devant l'idole qui l'a fait roi, et tombe frappé d'un coup mortel, pour être enseveli sans honneur? D'où viendrait que son fils, sacrilège comme lui, et comme lui abandonné des siens, expire poignardé par eux, pour être suivi dans une tombe déshonorée, le long des grands chemins, par son assassin un instant couronné? D'où viendrait que ces premières scènes auxquelles le schisme préside, ne sont accompagnées que de règnes, orages de sept jours, que de suicides sur le trône, que de turpitudes aux royaux sépulcres? Un tel contraste entre les deux monarchies ne peut être expliqué que par celui de l'impiété et de la religion: c'est le contraste de la puissance et du pouvoir, comme c'en est le différent caractère. Ce n'est pas assez qu'en regard de tant de meurtres, l'autorité se conserve auguste et respectée dans les mains des enfans de David: de plus en plus, elle

va prendre une attitude imposante. C'est le pieux Josaphat mis en opposition avec l'impie Achab et l'impudique Jézabel. Ceux-ci célèbrent des fêtes à Priape, sur la terre des promesses, et les fléaux marchent à leur suite : ils meurent hors de leur palais d'ivoire, et leurs chairs mutilées sous leurs portiques sont la proie des chiens. Celui-là digne d'Asa, son religieux père, honore les prophètes et dresse des autels au Seigneur. Il en est récompensé par la prospérité du commerce, par les douceurs de la paix : ses peuples font voguer des vaisseaux, chargés de l'or de Tharse; et la cité de David admire les progrès de l'architecture. Qu'il prenne envie à Ochosias d'imiter Achab son père, sur le trône de Samarie; il n'aura pas plus tôt juré la perte des saints prophètes, que le feu du ciel descendra les venger. Lui-même, il sera foudroyé dans le lit de ses voluptés, et il ne restera de sa vie, que l'oubli de sa mort, que le souvenir odieux de sa soudaineté; qu'Atalie ose régner par l'assassinat, elle finira par les coups d'une conjuration; que le jeune

Joas oublie qu'il est appelé à restaurer le saint temple, qui a gardé sa jeune royauté, il mourra méprisé dans Israël : que son fils Amasias rêve la couronne par le meurtre, il périra par le glaive que son impiété aura aiguë. C'est toujours la même loi sociale, de la puissance heureuse par la religion, du pouvoir malheureux par l'impiété. Bientôt, c'est une autre sorte d'événemens : pendant que Josaphat règne, adoré de ses peuples, les schismatiques, qui n'ont plus de roi, ni de fils de roi, appellent au trône le frère de leur dernier prince; comme si la transmission seule de la couronne étoit dans Josaphat ce qui rend son règne prospère. C'est la première fois que l'hérédité monarchique se dessine sur d'aussi larges bases : Joram est le premier frère que l'histoire sainte signale, comme héritier royal. Sur quoi, il faut faire une remarque. La loi des successions dynastiques avoit donc fait des progrès, jusque dans les camps des impies. C'étoit être déjà loin des jours, où il avoit suffi d'un coup audacieux pour usurper le trône. Il falloit donc que les exemples de

quatre ou cinq règnes glorieux, sous les étendards de la religion, eussent fait une impression bien vive sur les esprits. Quelle autre cause avoit pu contenir les vieilles ambitions, les projets sacrilèges ! N'y avoit-il donc plus dans la milice d'Israël, si turbulente et si fanatique, de ces chefs obscurs, avides de commander, semblables aux parricides Zambri, aux sanguinaires Baasa ? Par quelle influence donc, si une armée comme celle des schismatiques, sans chef, comme sans Dieu, receloit quelqu'un de ces soldats téméraires, qui osèrent si souvent ceindre le diadème, arriva-t-il que ce factieux ne sortit pas comme autrefois de ses rangs ? Ce ne peut être que par une influence nouvelle dans les mœurs. Cette influence, c'est celle de la religion qui fait seule que la force devient la puissance, et que la puissance devient légitimité. Mais, combien seroit grande l'erreur, qui voudroit que la légitimité de race, à son tour, fût efficace seule pour le commandement souverain ! Poursuivons les aventures de Juda et d'Israël, et nous allons trouver une réponse à cette prétention trop aveugle.

C'est le fait de deux rois, ayant le même nom, la même raison de succéder à des ancêtres, le même droit de régner, et la même période de commandement. Ce sont les deux Joram, l'un chef d'Israël, l'autre chef de Juda : ils portent l'un et l'autre le sceptre pendant huit ans. Tous deux, emportés par une funeste émulation, se disputent le sacrilège, et profanent la loi de Dieu. Bientôt la fortune des deux rois est la même. Joram, roi de Samarie, déjà trop foible contre les Syriens, succombe devant une conjuration de son propre peuple, et vient mourir d'infamie, dans le champ de Naboth qu'avoit volé son père : et Joram, roi de Jérusalem, ne pouvant tenir ses provinces dans le devoir, ni l'Idumée, si long-temps soumise, ni le pays de Lobna, si constamment fidèle, vient s'éteindre dans sa tente, de rage et de consommation. A tout cela, que faisoit l'hérédité royale ? Empêcha-t-elle que le ciel se déclarât contre deux impies couronnés ? et la maison de David, ce fondateur de la dynastie qui doit traverser des siècles, et toucher à l'avènement du Messie, la maison de David

est-elle plus épargnée que la maison d'Achab? Nullement : quand il plaît à Dieu de renouer le cours des successions royales, c'est toujours pour apprendre à la société, que toutes les sortes d'autorités sont dans ses mains ; et que si cet ordre dans la puissance sociale peut être plus salutaire que tout autre, dès qu'il suit les règles de la foi, il devient aussi plus fatal, dès qu'il s'en écarte. L'arrêt en est porté, et la suite le fera voir : laissons donc à des monarques pieux, tels que Joathan, dans Juda, succéder un Achaz idolâtre ; ou à d'impies rois, tels que Manassés, succéder un Josias fidèle : laissons aussi à des réparateurs religieux d'un peuple avili, tels qu'un Jéroboam dans Israël, succéder un souverain sacrilège comme un Zacharie. La leçon sur le pouvoir et la puissance n'en sera ni moins haute, ni moins solennelle. Quand Samarie sera prise, Jérusalem ne tardera pas à être brûlée. Le monde social aura le choix : il comprendra que la religion seule, peut être le garant de la puissance comme du pouvoir. Mais, afin que cette leçon soit profitable aux

deux petits peuples eux-mêmes, qui la fournissent à l'univers, un dernier drame, sinon unique, du moins bien rare dans l'histoire des nations, la rendra complète. Ce ne sera pas assez que Samarie soit prise, que Jérusalem soit brûlée ; il faudra que leurs habitans expient leur haine intestine, dans une captivité lointaine et durable, portant aux autres peuples le spectacle de deux monarchies, qui auront péri par l'abus de la puissance, non moins que par l'abus du pouvoir, et qu'ils aillent essayer de la servitude, pour avoir méconnu la liberté que Dieu leur avoit faite. *Servient, ut sciant distantiam servitutis mee et servitutis regni terrarum* (1). Juste châtiement de cette inconstance humaine, qui se reproduira sans cesse, au sein des prospérités et des gloires que la monarchie, unie à liberté par la religion, saura donner aux nations éclairées par le christianisme ! A la distance de plus de vingt-sept siècles, la société se verra ébranlée par les mêmes moyens, sous l'empire de deux religions également

(1) II Paralip. 12-8.

vraies : il falloit montrer au monde que la liberté ne pouvoit pas davantage régner en dehors du catholicisme, qu'elle ne régna en dehors du judaïsme ; et les secousses civiles que nous ressentons si souvent de nos jours, pour être des malheurs presque incomparables, n'en ont pas, pour cela, le triste mérite de la nouveauté. Comparons en effet.

Les murmureurs de Sichem demandent au fils de Salomon une liberté plus douce ; et ils ne s'aperçoivent pas que leurs plaintes ont le caractère de l'outrage. Ils se disent gémissans sous le joug de son père, et ils usent, pour le dire, d'une liberté sans exemple. La vérité veut que, par leur propre bouche, soit proclamée la liberté dont les avoit dotés le roi grand et religieux, qui venoit de faire l'admiration de la terre. C'est être bien libre que de pouvoir s'assembler en tumulte, et d'aller, délibérant comme une faction, frapper à la porte du royal palais, que gardent, sans coup férir, des sentinelles armées : les Israélites, conduits par Jéroboam, furent ainsi libres. C'est être bien

libre, que de pouvoir arriver, sans obstacle, jusqu'au pied du trône, pour y déposer des leçons, et non pas des hommages : les Israélites furent ainsi libres. C'est être assurément très-libre, que d'oser accuser la mémoire d'un père puissant et vénéré, en apostrophant son propre fils déjà ceint de la couronne, et encore inconsolable dans son deuil : les Israélites furent ainsi libres. C'est être enfin trop libre, que de calomnier un règne qui vient d'être glorieux ; que de faire des conditions à une royauté qui commence ; que de marchander sa fidélité à un maître qui écoute : les Israélites furent ainsi libres. Et de quelle liberté plus grande peut donc jouir un peuple qui, non content de se voir visité et béni par d'autres peuples lointains, chargés de présens et de tributs ; qui, peu satisfait des richesses que le bruit de son nom accumule dans ses cités, et comptant pour rien *l'ivoire et l'argent répandus par le commerce, le luxe des costumes, la pompe des festins* (1),

(1) Liv. III des Rois, 11-23 et suiv.

tout ce que la gloire nationale peut attendre d'heureux du sort des combats, tout ce que la navigation peut assurer de prospère, peut oublier que sa part dans les assemblées de l'État n'est pas celle d'un peuple mutin, prêt à la sédition? Telle fut pourtant la liberté des tribus d'Israël, aux pieds de Roboam, leur roi. Que de semblables traits dans l'histoire de la civilisation, qui ont eu la même moralité! On a toujours vu les nations les plus heureuses se révolter contre leurs princes, au moment de leur plus grande prospérité. Ce n'a presque jamais été qu'aux temps de leur splendeur, qu'elles ont pris la liberté de dire à leurs maîtres que leur domination étoit intolérable; qu'elles ont exprimé des vœux rebelles, et commencé une vraie servitude par une conjuration. L'épisode historique de Sion et de Samarie n'a fait que préparer d'avance la chronique de toutes les apostasies populaires. La religion, dès les premiers jours du régime monarchique, devoit servir de point de mire à toutes les défections de la liberté. Dans les annales de l'erreur, dit saint

Jérôme, si vous ne vous attachéz qu'au récit des événemens, vous n'observez que des faits ordinaires, rapportés dans leur simplicité; mais, pénétrez-en la portée morale, vous trouvez que toutes les luttes de la société, c'est la désertion de la vérité qui les a faites: *Ecclesie paucitas et bella narrantur* (1).

Ce qui résulte des différens caractères du pouvoir et de la puissance, ainsi que de l'opposition de la liberté à la monarchie; ce qui en résulte pour la véritable histoire de la civilisation humaine, c'est que, du côté de la superstition et du schisme, l'autorité publique s'est montrée constamment variable et disputée, qu'elle n'a été que l'exercice instantané de la force; qu'elle n'a eu qu'une majesté de circonstance, qu'une influence d'emprunt. Là, on ne fait pas de lois, mais on se met au-dessus des lois; on n'y vise à aucune institution durable, à aucun monument glorieux: mais on y prétend à une domination passagère, à l'éclat d'un jour. Peut-

(1) S. Jérôm. *des Hérésies*.

on appeler d'un autre nom que du nom de pouvoir, cette autorité mobile et saccadée, cette force à paroxismes périodiques? Ce qui en résulte encore, c'est que, du côté de la vérité et de l'unité religieuse, l'autorité sociale s'est caractérisée par la transmission du diadème avec la foi dans les lignées royales. Le commandement y a été stable, malgré quelques écarts de la fragilité humaine, parce que la religion y a été honorée, la même avec ses prospérités, la même avec ses malheurs. Ici, on compte peu sur des triomphes rapides; mais on compte beaucoup sur des succès promis à une longue fidélité : on n'y improvise point des pactes pour chaque crise de la société; mais on y applique les vieilles lois de l'ordre, les éternels axiomes qui font les rangs sociaux. Le monarque légitime et croyant sait qu'il n'emportera pas avec son destin personnel, le destin de son peuple; et son peuple fidèle sait qu'il survivra à toutes les catastrophes que pourront causer les fautes mêmes de son prince. Liés l'un et l'autre par une foi commune, ils demeurent tous deux libres

dans l'exercice de leurs prérogatives. Le roi n'attend pas de son peuple le droit de lui commander; son droit est tout fait comme son peuple, dans le dogme qui l'a fait roi. Et le peuple n'attend pas de son prince le droit de flétrir ou d'honorer sa vie par le deuil ou par l'opprobre; son droit est tout fait comme son prince, dans la foi, qui l'a fait peuple. Par là, l'autorité est indépendante, comme la soumission, et le point de jonction de la liberté et de la monarchie est enfin trouvé.





Chapitre Quatrième.

LE ROI

CONSIDÉRÉ COMME FAIT SOCIAL.

POINT DE JONCTION DE LA RELIGION ET DE LA LIBERTÉ.

LA religion a reçu éminemment la mission de réunir les hommes; mais elle ne s'adresse qu'aux cœurs soumis; et si elle s'adresse aussi aux volontés rebelles, c'est plutôt par ses anathèmes que par ses succès; mais elle n'exerce son sacerdoce médiateur qu'entre les âmes qu'elle touche et Dieu qu'elle apaise : ou si

elle s'exerce aussi sur les passions qu'elle flétrit et les vices qu'elle corrige, c'est plutôt par les douces larmes qu'elle fait verser entre le vestibule et l'autel, que par le triomphe public de son apostolat. A la religion les secrets des consciences, les pensées intimes du repentir qui répare, le saint commerce de la miséricorde qui pardonne. Hors de là, rien d'efficace pour rallier les natures indomptables, dans ce qu'elles ont de matériel et de brutal, rien de fort pour atteindre le luxe des cités, le foyer des chaumières, dans ce qu'elles ont de besoins physiques, de crimes saisissables. Harmoniser la société civile, dans ce qu'elle a de palpable et de grossier, n'est donc point proprement l'œuvre de la religion; non que cela vienne de son défaut d'universalité, ni de la pauvreté de son influence, mais parce qu'elle n'est pas de ce monde. Descendue du ciel, elle n'avoit consenti à visiter la terre qu'à condition d'y répandre, d'y laisser tous les germes de bonheur : elle comprend tout dans son immense amour, voudroit tout satisfaire de ses immenses prospérités; à

cet égard, toute créature lui parut bonne (1) : mais, d'où vient que le bonheur a manqué à l'humanité, alors que la religion n'a pas manqué d'y concourir? Avec elle, il est vrai, notre ame est calme; mais, quelles misères ne nous restent pas? Par elle, les plaies de notre cœur sont fermées, cicatrisées; mais, quel frein apporte-t-elle à ses instincts séditieux? Par elle encore, une liberté douce se glisse dans notre esprit; mais retient-elle dans ses veines et dans ses muscles cette liberté fiévreuse qui cause tant d'infortunes? D'où viennent cette lutte intestine et cette inefficacité momentanée? C'est qu'il y a eu dans l'homme partage de sa foi. Il ne l'a pas gardée entière à son Dieu. Il en a donné une part à ses sens : il a eu foi à la matière. Voilà pourquoi la religion céleste, qui vouloit lui laisser ignorer la rudesse des sens, l'abandonne à leur sauvage empire. Et pourtant, il falloit que l'homme fût arraché à cet empire, où sa religion étoit aux prises avec sa liberté. En lui promettant un réparateur de

(1) Genès. 1-31.

son immortalité, Dieu ne vouloit pas le laisser sans réparateur pour la vie périssable de son exil. Il avoit commencé par flétrir l'être instigateur de son infidélité, en assurant à l'homme des moyens spirituels pour le salut de son ame et la paix de sa conscience : c'étoit pour lui la religion des mystères. Restoit à l'abriter sur la *terre maudite*, à préserver sa tente, ses labours et son pain des violences injustes : le ciel créa la domination ; c'étoit pour lui la religion de la puissance. Là, des dogmes ; ici, des lois. Là, la société spirituelle ; ici, la société civile : l'une et l'autre émanées de la même source. Par ce double moyen, on auroit l'humanité réparée, la civilisation parfaite ; mais de toutes manières, c'étoit la foi qui devoit opérer ce grand œuvre. Avec sa foi à la domination, l'homme se voyoit investi d'un pouvoir sévère, comme le châtiment qu'il subissoit ; comme avec sa foi à la rédemption, il se voyoit investi d'une garantie salutaire. De toutes parts, la foi devoit l'environner, soit qu'il regardât le ciel qu'on lui montrait ouvert, soit qu'il considérât son foyer domes-

tique, qu'on lui montrait paisible. Dans la première des familles, l'homme fut le premier dominateur, parce qu'il fut le premier croyant après la chute. Dans la première des tribus, ce croyant fut le premier roi.

Or, voilà un mot séculaire, dont il faut dire bien haut toute l'actualité, puisqu'aussi bien nous le trouvons à chaque page des livres saints, sous quelques emblèmes que s'y offrent les desseins de Dieu et les aventures de l'humanité. Le *Roi*, cette grande figure biblique, ne semble-t-il pas renfermer seul toute une théorie de civilisation ? Ce mot n'est-il pas une appellation tellement complexe, que, malgré la révolution des âges, on ne le conçoive encore que comme l'expression de toute une nationalité, de tout un esprit public, de toute une communauté sociale ? Nommez le *Roi*, dans la place publique, et vous verrez si, avec les idées de domination, ne vous viendront pas celles de la justice souvent protectrice, des lois souvent honorées, de la force qui enchaîna la guerre, de la clémence qui signa la paix. Otez le *Roi*, au contraire ; ôtez-le seu-

lement de l'histoire, et vous verrez si partout l'équité ne se voile pas le visage, si la vertu ne descend pas dans les catacombes, si la paix ne s'arme pas de colère, si les conquêtes ne se souillent pas, si les nations ne se déshonorent pas. Le Roi ! c'est un centre qui entraîne toujours sa circonférence dans sa sphère d'activité : c'est un foyer de lumière qui résume tous les points convergens : c'est tout un monde, avec son rouage : c'est un fait social, enfin. Eh ! en auroit-il ainsi été, si le Roi n'eût été une vérité tombée du ciel ? Y a-t-il donc quelque chose de terrestre, qui ne subisse point la loi commune du dépérissement et de la mort ? Si le Roi n'étoit qu'un mot, n'auroit-il pas suivi, depuis des siècles, le sort des langues confondues ? Si même il n'étoit qu'une idée, n'en auroit-on jamais annihilé la portée, et fait son deuil, comme de tant d'autres idées qui n'ont pu résister à l'oubli, au torrent novateur ? Est-ce que les épreuves ont manqué ? Mais, des travestissemens, le Roi en a soufferts ; des outrages, le Roi en a dévorés ; des abus, le Roi en a

servis. Pourquoi donc retrouve-t-on cette idée toujours vierge, au sein de toutes les corruptions ; ce mot toujours magique, au milieu des plus amers dégoûts ? C'est que le Roi est la seconde religion de l'humanité. Le Roi, c'est le châtement toujours vivant du péché ; et sous le rapport matériel, il en est aussi l'expiation. C'est un acte de foi toujours parlant ; c'est l'escabeau de Dieu, quand il descend pour pacifier la terre : c'est le trucheman des hommes pour parler à Dieu des choses qui périssent : c'est le compagnon de la liberté, comme c'est le gardien du temple. Corrélations nécessaires qui vont paroître dans tout leur jour, dans l'examen de la légitimité et de l'usurpation, de l'opposition de la liberté et de la religion, et de l'alliance du pouvoir avec l'une et l'autre.

§ I^{er}.*De la Légitimité et de l'Usurpation.*

Il est temps de préciser notre doctrine. Mais, plus nous avançons, plus nous touchons à une matière inflammable. Pourtant, on l'a vu, nous ne faisons point ici de politique étroite; nous ne faisons pas même de la politique proprement dite. Nous n'entendons rien à ce manège des affaires publiques d'un Etat particulier, où tout est rétréci, réduit aux proportions d'un système local, où le plus grand art est de faire passer des intérêts égoïstes pour le droit national, et où les hommes n'ont de rapports sociaux avec d'autres hommes, qu'autant qu'il en faut pour s'abuser mutuellement. Usurpation et légiti-

mité, sont deux thèses à soutenir, sans doute, puisqu'il s'agit de trouver la relation qu'elles ont avec Dieu et la liberté, mais dont nous ne nous chargeons pas de faire l'application. A ce titre, permis de chercher avec le catholicisme, de rester neutre entre les deux camps opposés, sans encourir d'injurieux soupçons, comme sans blesser de vivaces susceptibilités. Avec notre foi de catholique, nous ne sommes d'aucun parti, dans cette malheureuse Europe, que les partis déchirent. Nous ne savons ce que c'est qu'un roi légitime, qu'un roi usurpateur : dans nos principes, les rois légitimes sont rois, ou ils ne sont rien; et les rois usurpateurs sont aussi rois, ou ils ne sont rien. Rois, les uns et les autres, puisqu'ils exercent ou une puissance salutaire, ou un pouvoir malheureux, et que, dans les deux cas, il y a une divine mission : *Quæ autem sunt, à Deo ordinatæ sunt* (1). Si nous n'étions que Français sans religion, nous ne serions pas aussi généreux. La voix de la pa-

(1) Aux Rom. 13-1.

trie, qui nous est chère, l'emporterait de beaucoup sur la voix des principes qui régissent le monde entier : nous prendrions parti au sein des partis. Au risque de nourrir des vœux stériles, nous nous échaufferions au récit du passé de nos gloires nationales. Simple Français, on a beau dire, notre place, aussi obscure qu'elle fût, seroit dans les rangs de la fidélité calme à l'orphelin innocent de sa race. Et ceux-là, qui n'ont point les principes élastiques du catholicisme, trafiquent de leur patrie, peut-être sans le croire, qui livrent le sol qui les a vus naître au caprice du sort, à un régime nouveau, exotique, oublieux des temps et du grand nom de Français. Pour nous donc, plus que Français, nous avons le bonheur d'être catholique, et même prêtre du catholicisme. Les philosophes se dirent *citoyens du monde*(1), et ne le prouvèrent jamais. A nous de dire, comme un grand pontife : *Ma patrie est partout avec le Dieu que je sers*; et à nous de le prouver. Qu'on songe

(1) Sénèque.

seulement que tous les hommes, nous les appelons nos frères, et cela sans contradiction. C'est à ce titre que nous répudions les idées étroites, locales, d'usurpation et de légitimité. Nous en avons de plus larges sur la royauté. Y a-t-il donc une usurpation, que le culte des choses saintes élève jusqu'à la légitimité? et y a-t-il une légitimité, que le mépris de la foi fasse déchoir jusqu'à l'usurpation? Telles sont les questions qui naissent de cette étendue, que nous donnons à l'autorité souveraine : et nous pensons pouvoir les résoudre affirmativement.

La première question a cela de particulier, qu'elle rappelle d'elle-même l'examen subsidiaire du droit divin, programme fameux, que nos dernières années ont vu jeter dans l'arène politique, non peut-être sans quelque affront pour le sens commun. On a dit : Il fut un temps où l'Eglise faisoit les rois, époque d'odieuse mémoire, qui a laissé jusqu'à nous des traces d'un obscurantisme dévot, en opposition avec le progrès des lumières. Nos béats ancêtres, bien que leur seule valeur gagnât

les villes et les batailles, se laissoient dire que la gloire de leurs armes venoit d'en haut, et que leurs rois, tout vaillans qu'ils furent, n'étoient dignes de les commander que par la *grâce de Dieu*. C'étoit, à la faveur d'une formule respectable, introduire dans nos mœurs l'absolutisme sacerdotal; et le droit sacré par lequel nos rois étoient maîtres des pays que leurs bras avoient subjugués, on ne l'appela que du nom de *droit divin*. Sur ce, n'est-il pas temps d'en finir avec ces préjugés barbares, injurieux pour la raison des peuples? Qu'ils se lèvent seulement, les peuples, et on verra si les rois de la grâce ne tomberont pas de leurs trônes vermoulus, muets comme de vieilles idoles. Donc, plus de droit divin: supprimons Dieu, dans le succès de nos séditions. C'est nous, et nous seuls, qui pouvons faire les rois. La souveraineté est à nous!

Cette menace, l'effet la suivit de près, à une époque récente encore, dans plusieurs contrées de l'Europe. Ses annales ne comptent pas encore deux lustres, depuis l'expulsion de plusieurs de ses rois; et partout où

des formes nouvelles furent données à la monarchie, le droit divin et sa devise royale durent être supprimés.

Ce qu'une politique plus étroite encore que haineuse avoit donc conçu contre la majesté des rois, l'absurdité le consacra. Dieu encourut le sort des princes: la légitimité entraîna le droit divin dans sa chute. On vouloit rompre la chaîne des temps monarchiques; on crut inévitable de rompre avec la Providence: mais, outre les malheurs qui en survinrent, là étoit une erreur bien grave. Où donc étoit-il écrit que Dieu abdiqueroit sa Providence, le jour où une lignée princière viendroit à se briser? Quel catholique enseigna jamais que l'avènement d'un usurpateur impliquoit cessation du *droit divin*? Le père de Bethléem ne fut-il pas préféré de Dieu au fils légitime de Saül? Dira-t-on que David ne fut pas roi de droit divin? Jéhu étoit-il de la race d'Achab? Soutiendra-t-on que l'onction royale ne fit pas de cet usurpateur un monarque de droit divin? L'idolâtre Cyrus lui-même ne fut-il pas suscité de Dieu sur le trône, n'étant le

descendant ni des rois Chaldéens, ni des rois Mèdes? Prétendra-t-on que le fondateur de l'empire des Perses n'étoit pas un prince de droit divin? Qu'on se le tienne pour dit : il n'est pas donné aux passions des hommes d'envelopper, dans un commun naufrage, les destinées du droit divin avec les destinées des couronnes. De toutes les légitimités, le droit divin est la seule qui ne périsse pas. Les autres, reflets empruntés qui ne brillent que dans la région des orages, peuvent être emportées, comme elles étoient venues, par un jour de tempête. Elle, planant, comme un orbe lumineux, voit la foudre se jouer, et demeure inaccessible. De toutes les légitimités, le droit divin est la seule vraie. Il est un droit divin, qui soulève et calme les flots de la mer politique, comme il en est un qui fait taire et mugir les vagues de l'Océan; comme il est un droit divin qui répand et dessèche la verdure dans nos champs, qui tarit et alimente nos fleuves; comme il en est un qui laisse arriver nos maux, pour avoir à les adoucir, et épuiser nos forces, pour avoir à les réparer;

qui souffre nos erreurs, pour nous châtier, et nos dangers, pour nous assouplir. Cette Providence, contre laquelle rien ne sauroit prescrire, est le droit de Dieu, qui préside au sort des rois et au sort des peuples; qui entend gémir les vertus, comme autant d'éléments de sa bonté paternelle, et voit s'agiter les passions, comme autant d'instrumens de sa suprême justice. Tout est dans sa main d'une admirable souplesse, pour prendre place dans ses œuvres (1). C'est dans ce sens que le droit divin dit de lui-même qu'il *crée le mal* (2), et qu'il *donne l'être à la paix* (3). Quand on n'a qu'une langue humaine, on appelle cela comme l'on veut, ou comme l'on sait : colère de Dieu, ou droit divin de la vengeance; bénédiction de Dieu, ou droit divin de la miséricorde; mais c'est toujours un droit divin. Ce qu'on nomme usurpation ne l'est pas moins que ce qu'on nomme légitimité, et c'est

(1) Sagesse, 8-1.

(2) Isaïe, 45-7.

(3) *Ibid.*

de ce point de vue qu'il faut voir les rois monter au trône, ou en descendre.

D'abord, le trône, qu'est-il? Ces têtes qu'on couronne, que sont-elles? Le trône fut le siège de la justice, avant d'être le pavois de la majesté. Si c'est régner aujourd'hui que de porter les attributs du pouvoir, c'étoit régner bien davantage que de rendre les oracles de l'équité. Toujours et partout, la foiblesse, la pauvreté, l'innocence furent en contact avec le vice, la fortune et la force; jamais le vice ne se rangea du côté de l'innocence, ni la fortune du côté de la pauvreté, ni la force du côté de la foiblesse. Toutefois, il y a une loi de la société qui veut que l'indigent ait raison contre le riche qui l'opprime; le foible, contre le puissant qui l'accable; le juste, contre le méchant qui le hait; et cette loi n'est pas des hommes; car les hommes ne l'eussent point faite. Cette loi est de celui qui, les voulant sociables, dans leur inégalité même, a dû les vouloir égaux par quelque endroit. Dieu savoit que c'étoit à lui de trouver le contre-poids; et il falloir que ce médiateur fût puis-

sant : sa force seroit sa mission, et sa mission seroit son droit, ou plutôt le droit de Dieu, qui lui concilieroit la force. La force donc, et une force véritable, protectrice; voilà le contre-poids heureux; un homme donc, fort et protecteur : voilà l'homme de la loi sociale. Qu'il sorte de la foule, ou qu'il naisse d'une race antique, qu'importe ! pourvu qu'il soit fort; qu'il fende la presse; il est instant qu'il agisse; l'innocence pourroit périr : s'il la protège, il sera roi; la pauvreté pourroit défailir, s'il la défend, il sera roi; la foiblesse pourroit succomber, s'il la soutient, il sera roi. Tel est le cri de la société humaine, que Dieu a toujours écouté, et dont il a fait un instinct à toutes les nations : *Da nobis regem, ut judicet nos, sicut et universæ habent nationes* (1).

De là, chez tous les peuples, les emblèmes royaux commencent par une main étendue, par une balance immobile; puis, à mesure que la méchanceté des hommes devient plus menaçante, c'est un sceptre levé; et, enfin,

(1) 1^{er} liv. des Rois, 8-6.

quand le mépris du sceptre fait craindre pour la paix publique, c'est un riche escabeau qu'on dresse sous les pieds du sauveur de la patrie; c'est un cercle de diamans, éblouissant de lumière, dont on couronne son front, comme d'une auréole tombée du ciel, pour montrer d'où il tient son port plus majestueux, son aspect plus sévère.

Jusque là, les hommes n'interviennent que pour subir une protection, qui ne vient pas d'eux; car, qui peut dire comment cette protection se déclare; par quels invisibles moyens, un prince nécessaire sort du milieu d'un peuple ému; quelle heure, quel moment décide de sa supériorité physique et morale; conquérant, quel est le dernier coup qui l'a fait maître dans la mêlée; pacifique, quelle est la décision la plus persuasive qui a monté au cœur des siens? On a beau faire: porter la guerre chez son voisin, c'est risquer de n'être pas le plus fort, et il y a toujours un moment indivisible, dans la chaleur d'un combat, où la bataille est à la fois et gagnée et perdue. Le guerrier qui est vaincu, succombe, parce

qu'il succombe; et le guerrier qui est vainqueur, triomphe, parce qu'il triomphe. Il n'est pas d'autre raison, connue, possible à donner; point de calcul humain qui puisse fractionner cet indivisible moment, ni atteindre à une autre appréciation. De même, quand on se jette dans la sédition, pour y porter sa conciliante parole, c'est risquer d'être moins éloquent que les passions qui y fermentent; et il y a un moment indivisible, où l'orateur écouté est aussi près d'exciter des murmures que des acclamations. Le sage, qui s'attire les murmures, échoue, parce qu'il échoue; et l'audacieux, qui gagne les acclamations, persuade, parce qu'il persuade. Nul autre motif de la déconvenue et du succès: personne au monde n'expliquera le mystère de cet imperceptible point, n'y trouvera une meilleure issue.

Que parler de la force des choses? Ne seroit-ce pas reproduire la question en d'autres termes? Car, qu'est-ce que des choses qui sont fortes? Comment et pourquoi ne sont-elles pas foibles? Sont-ce des événemens im-

prévus? Mais, quelle cause les a combinés? Sont-ce des arrangemens réfléchis; mais y a-t-il quelque méthode pour les faire réussir toujours, et avec le même succès? Est-ce le choc d'intérêts saisissans? Mais des intérêts semblables s'entrechoqueront-ils constamment, et avec un résultat pareil? On ne le sauroit dire; et si cette expression de la force des choses ne prouve pas qu'on répugne à s'élever vers des considérations surhumaines, elle décèle tristement la pauvreté de la raison, qui ne sait intervenir dans une question de simple autorité. Le flux et le reflux de la mer sont aussi une force des choses; leur temps moyen échappe à l'analyse, et cependant on donneroit plutôt la fraction de temps qui constitue ce mouvement périodique, qu'on ne donneroit la fraction de temps qui constitue victoire, ce qui, tout à l'heure, n'étoit pas la victoire; persuasion, ce qui, tout à l'heure, n'étoit pas la persuasion. Les formules algébriques ne vont pas jusqu'à de telles influences. Il seroit difficile de démontrer comment — de raison \times par — de raison donne +

d'action persuasive; ou comment — de courage \times par — de courage égale + de chances de succès. Nous voudrions bien voir quelque mathématicien, que le droit divin importune, nous former l'équation d'un triomphe, ou la racine carrée d'une défaite; le parallélogramme d'un mécompte, ou la courbe d'un succès.

Mais, si les hommes n'interviennent dans celui de tous les succès qui donne le pouvoir, que par leur impuissance à dire, à qui, à quoi ils le doivent, il y a donc une loi de la force, qui n'est pas dans les efforts humains, qui n'est pas dans la parole humaine. Cette loi qui s'est réservé l'instant précis d'une sédition ou d'une bataille, où les cœurs se laissent incliner, où les coups ne portent plus, cette loi, c'est le droit divin. C'est ce droit, qui seul *endurcit et assouplit les ames* (1), qui *dirige et rend les armes victorieuses* (2).

Voyez-vous ce peuple sortant de la ville en tumulte, et qui pleure: un homme passe avec

(1) Exod. 14-17.

(2) Deutéron. 31-33.

sa charrue. Averti que le sort qui le désigne pour la commune défense, laisse de l'incrédulité sur son pouvoir, il quitte son champ et livre combat. Il ignore la stratégie des camps ; mais il surprend les agresseurs qui tombent ou s'enfuient. Il a vaincu : ce n'est qu'alors que ses sujets reconnoissent le droit divin qui le fait roi ; un prophète l'avoit proclamé : un moment a tout décidé. Cet homme étoit Saül. Vous souvient-il de ces fiers sénateurs, de ces consuls indomptables, de ces plébéiens obscurs, qui, un jour, se prirent à désespérer de la patrie ? Les factions en la déchirant ne laissoient plus de place à la liberté et à la vertu. Un homme, nourri dans des mœurs républicaines, conçoit une idée de salut. Justement détesté comme triumvir, il espère être béni quand il sera roi. Un combat naval s'engage. La fortune d'abord douteuse se déclare sur les rivages d'Actium : alors seulement les cris d'admiration volent de bouche en bouche. L'heureux praticien quitte les mers et revient empereur. Le Fils de Dieu lui-même le signale : cet homme étoit César. Voilà bien deux

républiques renversées et deux royautés que la force intronise. S'il fut jamais en apparence un pouvoir usurpé, ce fut sans doute celui-là, qui changeoit l'indépendance en sujétion, les citoyens en tributaires. Deux actions d'éclat, l'une sur les bords du Jourdain, et l'autre non loin de l'embouchure du Tibre, pouvoient-elles être plus identiques, pour apprendre à deux peuples qu'ils perdoient en liberté ce que la monarchie gaignoit en domination ? Et pourtant ces deux peuples bénissoient comme une garantie ces actions d'éclat, ce pouvoir usurpé : ils le saluoient comme l'aurore d'un beau jour, comme un rayon d'espérance. En cela, ne célébroient-ils pas le droit divin ? A la vérité, il y a des usurpations qui sont contre l'équité, comme il y en a pour la justice. Toute la mesure du droit divin est dans la distance de l'une et l'autre, ce que fait la violence injuste contre un foible qu'elle opprime, n'aura jamais le caractère du droit divin, puisqu'ici il n'y a rien d'épargné, rien qui soit salutaire. Mais une usurpation qui préserve l'universalité des intérêts d'un grand peuple, avant

même d'avoir songé à profiter de la victoire, cette usurpation, il ne faut pas l'appeler de ce nom, ou il faut dire qu'il en est d'elle, comme de la légitime défense. A ce pouvoir salutaire qui commence par une action providentielle, l'usurpation réelle pourra lui venir, mais ce sera par un autre ordre de faits : ce sera, quand il cessera d'être tuteur, et qu'il substituera la licence à sa mission. L'usurpation de droit divin n'est point cela : c'est l'usurpation du dernier des rameurs, qui prend le gouvernail abandonné d'un vaisseau, prêt à sombrer. Il usurpe ; car il jette à la mer les richesses d'une longue et heureuse navigation : mais il conserve l'équipage et le navire. N'est-ce rien ? C'est encore l'usurpation du dernier villageois, qui prend l'autorité au milieu des flammes d'un incendie, et s'y jette à ses propres risques. Il usurpe ; car il abat les élégans lambris d'une voluptueuse habitation : mais il garantit les cent échoppes qui l'entourent. N'est-ce encore rien ? Pour l'aisance d'un seul homme, sécher les larmes de mille infortunés, avec l'enjeu de sa propre vie ! Quelle

usurpation que celle-là ! En pareil cas, la mission que l'on a, n'est-ce pas le bonheur avec lequel on fait des heureux ? Dans un péril imminent, et qui devient commun à toutes les individualités, l'usurpation d'une salubre médiation, disent tous les législateurs, est la légitimité suprême (1). Je ne concevrois pas, disoit Cicéron, que sans cet heureux et subit empire, le genre humain pût subsister : je ne le concevrois pas d'une nation, ni d'une ville ; je ne le concevrois pas même d'une maison (2).

Toute la question ici est de savoir dans quelles circonstances et dans quel but, celui qui usurpe un pouvoir qu'il n'avoit pas, le provoque et l'obtient. Si donc il s'élève imposant pour braver, briser de coupables trames, et qu'il soit le garant heureux de la paix publique, avec les têtes qu'il abat, tombe son usurpation, et sa légitimité commence : car

(1) *Salus populi suprema lex esto.*

(2) Cicér. des Lois, liv. III : *Nihil tam aptum est quam imperium illud sine quo nec domus ulla, nec civitas, nec gens..... stare potest.*

la légitimité est une action tutélaire, plutôt qu'un droit écrit. Par cela seul donc qu'il surgit un pouvoir sur la terre, la présomption est pour lui, dès la première heure de son existence. Dût-il, pût-il devenir cruel, tyrannique, le moment de son triomphe a épargné bien des maux; ç'a été une heure de justice. Son droit a été sa soudaineté. Il a eu un enfantement providentiel; c'est à lui de grandir légitime. Pourquoi faut-il que, pour le malheur des hommes, ce baptême de légitimité, par la justice, soit le plus rare des soucis des naissans pouvoirs? Qu'ils ne s'étonnent donc plus de la tache originelle, qui reste sur eux, et que le souvenir des premiers dangers et le temps peuvent effacer à peine! Veulent-ils connoître à quel prix cette légitimité, cette justice? Comme il y a deux grands intérêts pour les peuples, ils ont droit aussi à deux justices: il y a la justice qui garantit les existences matérielles et tout ce qui en dépend, et il y a la justice qui protège les existences morales et tout ce qui s'y rattache. Le pouvoir qui se croiroit, en vertu de son triomphe,

maître de distribuer l'une et de refuser l'autre, mentiroit à son origine de protection, et ne seroit plus un pouvoir légitime, conforme à la loi du salut national. Ce qui le conserve, comme ce qui l'a fait tel, c'est de marcher d'un pas égal à la tête de tous les intérêts: la société n'étant que l'heureuse combinaison de ces intérêts satisfaits. Le travail en commerce avec le devoir; l'intelligence en rapport avec l'industrie; la misère rapprochée de la fortune; les passions écartées du séjour de la vertu: le crime puni, l'honneur récompensé; les bonnes mœurs applaudies, et les habitudes basses, vouées à l'opprobre. Telle est l'œuvre d'une usurpation qui veut devenir légitime. Il faut, pour cela, sans doute, beaucoup de pouvoir et de persévérance: mais, rien moins que cela n'est la société; et pourtant, nous n'avons pas tout dit. Parmi les intérêts moraux, la société veut la religion au premier rang: il faut donc que le pouvoir qui commence s'attache à la faire fleurir au milieu de ses peuples; car si la religion est le premier besoin des sujets, pour en apprendre le mé-

rite de l'obéissance, elle est aussi le premier besoin des rois, pour en apprendre le mérite de dévouement. Nulle justice, dit saint Augustin, qui n'émane de cette source de toutes les justices : nulle loi humaine qui constitue rien de juste, rien de légitime, hors de cette légitimité éternelle (1). Le culte des choses saintes est donc le premier culte que le pouvoir doive à la liberté de son peuple. C'est la première justice qu'il doive lui décerner (2); c'est son titre le plus sûr à la légitimité. Le pouvoir ne peut donc pas être impie : il a beau s'environner de gloire, pour se dérober à d'importuns devoirs; en cela même, il arrivera à une intempérance vaporeuse qui l'enivrera. La richesse et l'adulation se chargeront de remplir la coupe, qui lui égarera les sens; mais, alors, où sera son vrai prestige sur la raison des peuples, n'ayant point le prestige du passé? Une religieuse habitude

(1) S. Aug. *de Civit. Dei*, lib. 19-21.

(2) *Temporalis lege nihil justum ac legitimum, quod non ex aeternâ homines derivaverint..... quod jure fit, justè fit.*

lui conservera peut-être une ombre de commandement : mais les peuples, pour ne périr pas des brutalités de son ivresse, ne songeront-ils pas à faire évanouir cette ombre même. *Rex insipiens perdet populum*(1)? Que le pouvoir donc ne s'y trompe point. A Dieu ne plaise que, comme les flatteurs populaires, nous reconnoissions un droit quelconque dans les sujets de mépriser un souverain qui se corrompt, ou qui s'avilit. Mais nous leur savons un instinct sûr et infaillible, pour rabattre insensiblement de sa dignité tout ce qu'il en compromet lui-même. L'inférieur, le plus accoutumé à la sujétion, sent bien que la distance qui le sépare de son roi, doit être quelque chose d'infranchissable, comme tout ce qui touche au ciel : dès qu'il voit que le diadème quitte l'atmosphère sainte où il doit briller, pour descendre au niveau de ces mortels mécréans, dont la terre est la patrie, et *le ventre est le Dieu* : dès ce moment, cet inférieur voit aussi les distances

(1) Paral. 22-7.

se raccourcir : bientôt il se prend à penser que les degrés du trône ne sont donc pas des degrés si inaccessibles, qu'il ne puisse bien y arriver par le même chemin qu'a suivi son maître : voilà le premier ferment de toutes les révoltes. C'est, dans le sujet, affaire de sentiment : la crainte, la terreur n'y feront rien ; c'est une intuition de son ame, qui l'avertit que le pouvoir ne remplit plus la mission du pouvoir, et qu'il doit quitter au plus tôt un prestige, qu'il abdique lui-même. Les princes impies font donc instinctivement les sujets impies : les lois religieuses qu'ils promulgueroient sans y croire, ne feroient qu'augmenter cette imitation instinctive : un moment viendrait où les crimes ne leur coûteroient pas. Contre une nouvelle Athalie, il se trouveroit encore des centurions qui, tout en respectant le seuil du temple, porteroient, au nom du peuple, leurs coupables mains sur la couronne. Eh ! qui auroit dirigé les coups, pour ainsi venger la majesté royale, si ce n'est la main supérieure qui dirige les des-

tinées des rois et des nations ? *Voluntatis quippe fuit Dei* (1).

Que si, au contraire, un homme fait prince porte dans son ame un respect souverain pour les choses saintes, et fait éclater, dans ses lois et dans sa conduite, de justes hommages envers le Dieu de ses pères, alors le même instinct des sujets saura vénérer, à son tour, sa parole haute et fière, regarder comme autant d'oracles ses moindres décrets, anoblir jusqu'à leurs rigueurs. Dès qu'on verra que la religion ne sera pas un vain mot autour du trône, et que celui qui ose l'occuper s'en tiendra honoré, fût-il d'ailleurs sujet aux faiblesses des autres hommes, on sera tout disposé à penser qu'il prend ses ordres à des inspirations supérieures. Il y aura même, pour juger ses écarts, un sentiment délicat qui s'en rapportera au remède du repentir. Le cœur humain est ainsi fait : l'homme Dieu l'a dépeint. On élève toujours celui qui s'abaisse sous un plus grand que soi (1). Qu'importe

(1) Liv. des Rois.

(2) S. Matth. 23-12.

alors , d'où que vienne un pouvoir qui veut que la loi divine soit la première loi ? Un pouvoir qui s'inspire des volontés du ciel pour commander à la terre ! Les consciences ne seront-elles pas avec lui sacrées ? les mœurs, épurées , les bassesses, flétries ? Aura-t-on à craindre que les autels soient solitaires, la foi, timide, le sacerdoce, vénal, les mystères, trahis ? Verra-t-on les pécheurs se glorifier, les profanateurs fleurir , les novateurs grossir leurs rangs, les fauteurs du scandale faire parade de leurs dédains ? Combien les splendeurs du culte n'éclipseront-elles pas les joies mêmes de la famille ! Combien les chants du temple n'effaceront-ils pas le bruit triomphal des légions ! Et combien les holocaustes des sacrifices ne l'emporteront-ils pas , pour la paix intérieure de l'état, sur les butins de cent victoires ! Avec un tel pouvoir , un tel Roi , une main téméraire ne touchera pas à l'arche sainte ; la sacrificature et l'empire ne seront pas confondus : tous les intérêts seront sous un abri, inviolable et sûr. Viennent les mauvais jours , il ne manquera à un tel prince ,

ni de serviteurs fidèles pour partager ses infortunes , ni d'un peuple pour venger ses bontés. Fût-il sorti , comme David , de l'obscurité de la vie pastorale , devenu comme lui le jouet d'une passion , toujours on se souviendra que les injures ne doivent pas atteindre un prince , qui, dans ses plus grandes fautes , n'a pas oublié son Dieu , et n'a pas voulu que ses sujets l'oublient. Sa tête comptera pour dix mille. Sa religion est sa plus sûre légitimité , parce que son pouvoir est leur rempart le plus sûr : *Tu unus pro millibus computaris : melius est ut sis in urbe præsidio* (1). A quoi tient-il que tous les pouvoirs d'origine semblable inspirent de même leurs peuples ? Et maintenant , leur dirons-nous , comprenez-le , vous qui êtes rois ! Instruisez-vous , vous qui devez toute justice aux sociétés qui souffrent : voici votre électuaire infailible. L'usurpation, quand elle est religieuse, est une légitimité ; et par la même raison , la légitimité , quand elle est impie , est une usurpation.

(1) Liv. II des Rois, 18-3.

La question de la légitimité nous arrive avec les mêmes élémens que la question de l'usurpation. Inutile de dire que si l'usurpation a commencé par le droit divin, la légitimité, comme on l'entend, a pris naissance, à plus forte raison, à l'abri de ce même droit. Ici, il n'y a pas commencement de pouvoir; il n'y a pas heure de la Providence, marquée par un changement; il y a plus que cela: il y a suite dans le pouvoir, et pour ainsi dire, suite sans solution de continuité. A ce titre, il y a heure de la Providence, marquée par une volonté durable, par une sorte de prédilection, précise et absolue, qui semble exclure tout retour au changement. De là peut-être la facile erreur, dans les branches royales, au degré successible, de compter que la puissance est inaliénable à jamais dans leur lignée; de là aussi le préjugé profond, chez les peuples accoutumés à vivre sous un même sceptre, de croire que Dieu ne doit point déroger à ses faveurs constantes pour les mains, qui le portèrent pendant plusieurs générations. Effleurons une question aussi délicate. On ne se le

devoit pas à soi-même, qu'on le devoit à d'ineffables malheurs, à des irritations trop récentes. Et néanmoins établissons que ce qui fait la légitimité, dans la légitimité même, c'est toujours ce droit occulte et providentiel qui conduit les succès et les ruines: c'est toujours ce même droit divin en exercice, qui fait que la mer des ambitions est calme, que le vent des révoltes ne souffle pas, à la naissance d'un royal héritier, au jour où il monte en maître sur le vaisseau de l'état. A quelles conditions, toutes les tempêtes sont ainsi éloignées du moment et de l'heure, où le nouveau pilote en essaie le gouvernail; voilà un grave problème pour nos modernes rameurs. Nous le résoudrons, nous, éclairés au phare du catholicisme: nous le dirons.

Que les légitimités y prennent garde! avant leur droit public de régner sur les peuples, il y a un droit préexistant chez les peuples, d'être gouvernés au profit de leurs plus chers intérêts. La raison dit assez que les rois sont pour les nations, et non les nations pour les rois; comme elle dit que les pères sont pour

le troupeau, et non le troupeau pour les pâtres; comme elle dit que les centurions sont pour les soldats, et non les soldats pour les centurions. Les rois sont donc la propriété de leurs sujets; et les rois qui succèdent à des ancêtres rois, le sont à un nouveau titre, celui de la possession. Titre auguste qui, dans tous les temps et dans tous les pays, inspira tant de traits héroïques aux sujets, tant et de si beaux dévouemens aux princes! Titre fécond en toutes sortes de gloires, par la vertu duquel les fondemens des meilleures lois furent jetés, les grands monumens furent préparés ou construits, les plans des plus belles créations furent exécutés ou conçus, les nobles entreprises furent couronnées du succès! Titre protecteur de toutes sortes d'intérêts, à l'abri duquel le simple villageois aima à défricher un champ, dont il se croyoit sûr de jouir; le riche citadin aima à rêver pour ses enfans des alliances, dont il se croyoit sûr de voir la postérité paisible; et l'homme religieux se plut à dresser des autels, dont il espéroit que ses neveux contempleront la ma-

jesté et la durée! Titre précieux enfin, sauvegarde de la patrie, qui fit que la chose publique tira toujours sa sécurité d'un roi légitime, et se servit de lui comme d'un rempart cimenté par les ans! Un voyageur, harassé de fatigue, sous les feux du soleil, n'aimera-t-il pas à reposer sous le vieux chêne, plutôt que sous le jeune et pliant ormeau? Or, ce que dit la raison aux rois légitimes, la religion le consacre. La légitimité vient donc au monde, plutôt comme endosseur d'une précédente obligation, que comme redevable à ses propres risques: elle est bien plus chargée d'un passé inachevé, que d'un avenir difficile; et les pleurs, qui n'exceptent pas son berceau, veulent sans doute qu'elle n'oublie pas le titre onéreux, que lui infligea une paternité qui n'est plus. L'œuvre qu'avoit commencée le pouvoir des pères, au nom de ce droit divin qui veille sur le monde, enfant, elle devra la poursuivre; car ce qui est vrai dans la jurisprudence des individus, doit être plus vrai encore dans la jurisprudence des nations: *Le mort saisit le vif*: les lois humaines l'ordon-

ment, même parmi les infidèles, chez lesquels l'Écriture ne manque pas de faire remarquer que c'est ainsi que s'entend la légitimité : *Filius regnaturus pro eo* (1). Mais, cette dette de famille n'empêchera pas que le roi légitime n'ait à acquitter sa propre dette. Si donc il y eut des vertus dans ses pères, il devra faire revivre en lui ces vertus, sans se dispenser d'y faire briller des vertus qui lui soient propres : s'il y a dans ses traditions quelque opprobre, il devra le faire oublier par son honneur personnel, et assez oublier pour qu'il en rejaille quelque chose sur le nom de ses aïeux. De cette manière, il sera le roi du passé et le roi de l'avenir : une double majesté environnera sa tête.

Est-il étonnant que le principe dynastique ait eu tant d'attraits, partout où on aime la gloire? Un pouvoir deux fois légitime, qui rend facile deux fois les destins de la patrie! Combien sa condition n'est-elle pas meilleure que celle du roi qui commence une race! A celui-ci tout est

(1) Liv. iv des Rois, 3-27.

obstacle pour s'établir : à celui-là, tout sourit pour régner. L'un a besoin de se créer le commandement : l'autre n'a besoin que de le manier; et pourtant, l'un, premier parvenu de sa race, pourra trouver, dans sa justice et sa foi, de quoi faire respecter son origine. Combien l'autre le pourra-t-il davantage, qui déjà héritier d'un grand nom, n'aura qu'à suivre des exemples plus grands encore! Avec le devoir donc d'un usurpateur, un roi légitime a encore le devoir de sa naissance : sa justice et sa religion sont donc doublement engagées au salut de son pays. Or, encore pour lui, deux intérêts sociaux se présentent : les mœurs et les affaires. Se livrera-t-il à la protection de celles-ci, et délaissera-t-il celles-là? S'adonnera-t-il au culte de l'industrie et des arts, des moyens matériels, des talens utiles, et abandonnera-t-il le bien moral, le culte des choses saintes? Mais ne craindra-t-il pas que ce qui arrive à un usurpateur impie, ne lui arrive plus encore à lui-même? Cet instinct si sûr des sujets, pour rabaisser ou exalter leurs maîtres, à proportion qu'il les voit plus dé-

placés, ou plus dignes, ne sauroit-il infliger leur secret mépris à celui qui, étant tenu deux fois de les édifier, dédaignera de les respecter, même une fois, dans leurs croyances? Qui empêchera que le dégoût de sa personne, ne monte jusqu'au dégoût de son droit? Doit-il exiger que des peuples, que tout pressure, à la faveur de son irréligion, soient héroïques dans leur fidélité, alors que lui-même ne sera que lâche dans son abandon? Oh! combien il s'abuse, le prince légitime, de tant compter sur le prestige de la majesté, qui n'est après tout que le prestige d'un pouvoir surhumain; de tant se fier à la noblesse de sa race, qui n'est après tout qu'une noblesse déléguée du ciel! Si donc son pouvoir s'humanise, au point que l'homme seul paroisse dans ses actes, et encore l'homme avec ses passions d'incrédule; si sa noblesse descend assez pour qu'on n'y voie que ce qu'elle peut avoir de dédaigneux et de frondeur, à l'égal de ses sujets mécréants, par où espérera-t-il leur dissimuler la vanité des droits qu'il conserve sur eux? N'en vint-il qu'à feindre la protec-

tion pour les intérêts religieux, et qu'à porter sur l'encensoir une timide main, les jugera-t-il assez peu clairvoyans, ceux qui l'honorent d'un saint respect, pour ne soupçonner pas que leurs autres intérêts, ne sont pas pour lui plus sacrés que leurs dogmes? Ce sera bien alors, et surtout alors, que son pouvoir ne paroitra plus qu'avec les caractères de l'usurpation, qu'avec les titres contestables d'une autorité dégénérée. Ce sera bien encore un pouvoir de droit divin, mais, un pouvoir malheureux qui tournera, contre son origine même, le bienfait contre le bienfaiteur: pouvoir bientôt désavoué par son auteur, il durera peut-être le temps que dure une tempête: il aura voulu se substituer au grand modérateur des sociétés: en déplaçant l'exécution d'un pouvoir providentiel, il aura très-véritablement usurpé un pouvoir, que le ciel ne donna jamais. Son respect pour la religion auroit concilié à sa légitimité la majesté et la durée: son mépris pour les choses saintes n'aura fait que réduire sa légitimité au rôle d'une usurpation précaire.

C'étoit pour régler les destinées sociales des nations, que Dieu avoit ainsi fixé la sainte économie de la monarchie et de la foi. C'est par son droit divin qu'il ménage l'instantanéité de la force : c'est par la religion qu'il en sanctionne la légitimité. Source de toute justice, il ne se contente pas d'ouvrir au pouvoir un cours régulier et salutaire, il lui creuse encore son lit. Le premier jaillissement pouvoit être un torrent impétueux ; il daigna le resserrer dans des bords étroits. Le pouvoir, qui n'a encore que le droit divin de son existence, est la source jaillissante et rapide : la légitimité, que lui donnent des bornes salutaires, est le lit toujours calme, ayant pour rives escarpées la morale et la foi. Quelle sollicitude ineffable ! Dans les desseins de Dieu, la religion ne fut donc pas seulement un moyen de gagner les ames ; elle fut encore celui de protéger les intérêts terrestres : elle ne devoit donc pas sauver seulement les individus ; elle devoit sauver aussi les nations ; les ames par les consolations de l'avenir, et les intérêts terrestres par les réa-

lités du présent ; les individus par les mystères, et les nations par la force ; les ames par la grâce, et les intérêts humains par la terreur ; les individus par la conscience, et les nations par le pouvoir. Sollicitude infail-
 lible, qui a fait de la religion une légitimité toujours inviolable, soit que les individus faussent leur conscience, soit que les nations faussent leur pouvoir ! Les passions, un jour, arrivent effrénées ; et les individus redemandent leur Dieu : le despotisme, un jour, se déchaîne avec ivresse ; et les nations redemandent leur foi : c'est que, comme Dieu est la légitimité du ciel, la religion est la légitimité de la terre. Il n'y en a point d'autre, qui ait assez d'empire sur les cœurs des sujets, pour les soumettre ; et sur les cœurs des rois, pour les adoucir. Or, c'est à l'ombre de cette légitimité que la liberté est vraie pour les peuples, qui n'ont rien à craindre du caprice de leurs maîtres ; vraie pour les rois, qui n'ont rien à redouter de l'inconstance de leurs peuples. Que les rois soient donc jaloux d'ajouter cette légitimité, ou à leur

usurpation, ou au droit de leur naissance : que ceux qui ont le glaive en main consultent la religion et la foi, ne fût-ce que dans le sanctuaire de leur conscience, sur l'usage que leur main doit faire du glaive : qu'ils apprennent à être sujets, à leur tour, d'une autorité supérieure à leur autorité : qu'ils soient cléments et justes, magnanimes et pieux ; ils verront si leur glaive n'inspirera pas la terreur aux méchants, si leurs sujets ne cesseront pas de rêver la sédition, si leur clémence n'arrêtera pas les complots, si leur justice ne comprimera pas les discordes, si leur magnanimité ne commandera pas l'admiration, si leur piété n'imposera pas l'amour. Que, de leur côté, les peuples soient jaloux d'ajouter la légitimité de la religion à leur cause : qu'ils aiment la loi comme une émanation de la souveraine loi : qu'ils sachent sacrifier à la patrie les doléances égoïstes : qu'ils soient soumis et probes, sages et fidèles : ils verront si leurs maîtres ne leur donneront pas des lois généreuses, ne leur reconnoîtront pas des droits sacrés ; si le bien public ne sera

pas encouragé, et l'honneur national défendu ; si leur soumission sera un obstacle à une égalité raisonnable ; si leur probité sera une difficulté à leur élévation ; si leur fidélité sera une opposition à leur fortune ; si leur sagesse sera un empêchement à leur liberté. Malheureusement, ni les rois, ni les peuples ne sont guère dans les conditions favorables, pour essayer de ce moyen, le seul infailible pour un rapprochement salutaire. Peut-être Dieu a-t-il, dans l'exercice de son droit divin, dont il fait un si fréquent et si terrible usage, par les secousses qu'il donne au monde, une pensée propice, un succès inespéré, qui amortiront les rivalités funestes. Oh ! alors, ce sera la grande légitimité de la religion qu'ils appelleront à leur réconciliation : elle n'aura qu'à leur dire : Une pierre avoit été souvent rejetée par les architectes : un jour elle en fut cherchée pour rétablir l'édifice : elle devint la principale pierre de l'angle (1).

(1) S. Matth. 21-42. *Lapidem quem reprobaverunt ædificantes, hic factus est in caput anguli.* S. Luc, 20-17.

Jusqu'à présent, nous avons vu que les rois se sont montrés ces architectes dédaigneux : la liberté est-elle plus judicieuse ?

§ II.

De l'opposition de la Liberté et de la Religion en dehors de la Royauté.

L'Écriture ne nous apparait pas seulement comme la parole du salut : elle nous semble encore le récit anticipé de toutes les oppositions que la liberté porte à la religion. Il est vrai que, pour les y reconnoître, il faut bien distinguer les allégories que ce récit nous présente. Nous entrons dans les secrets de la page biblique.

Il y a, dans la plaine d'Éden, deux intelligences que Dieu a laissées libres de croire; deux époux, libres de s'aimer : voilà le point

historique, où, évidemment, il s'agit de la liberté. Et quel usage en font-ils? Le premier usage qu'ils en font est de ne croire point : l'autre est de se fuir, honteux d'eux-mêmes. On sait le reste. Nous nommons, depuis ce moment, liberté, le plaisir secret d'agir de soi : Bossuet l'a ainsi définie. Appliqué à la politique, ce plaisir secret devient une indépendance souvent séditieuse ; mais, nous ne faisons pas attention que ce plaisir n'est que l'abus de la liberté : la liberté véritable, si elle est un choix, doit aussi être un choix sans foiblesse, comme sans tyrannie. Où il y a foiblesse, il y a dépendance ; où il y a dépendance, il n'y a plus liberté : aussi le penchant une fois pris, la liberté ne s'arrête pas au plaisir d'agir de soi ; elle hait bientôt les préceptes qui tendent à la modérer, les inspirations qui l'ennobliroient. Les époux d'Éden ont donc pris la fuite. Il y avoit la ressource du sacrifice pour calmer leurs alarmes, autant que pour expier leur témérité : un agneau immolé, dont la dépouille auroit servi de manteau à leur nudité repous-

sante : moyen facile : et vous croiriez que nos premiers pères, devenus honteusement libres, n'aimeront pas mieux recourir à leur propre industrie, pour se donner une ignominieuse ceinture, que de recourir à un acte de religion, qui, pour prix de son voile pudibond, naturellement formé de la peau de la victime, imposeroit à leur conscience troublée une piété importune ! Non, ne croyez pas qu'ils en viennent à cette ressource, la plus douce et la plus prompte. Ils sont libres : donc, plutôt que d'en appeler à la religion, ils demanderont à l'art inspiration et secours : ce sera bien de leur art qu'ils apprendront qu'ils sont infortunés ; mais ils préféreront l'apprendre de l'art que de la foi. L'art aura donc été le contemporain de la liberté dégénérée. Rapprochement étrange ! Voilà pourquoi, sans doute, les âges de la société, où cette liberté se reproduira le mieux, avec les caractères de l'impiété, seront appelés les âges de l'art, les siècles des lumières. Quel art, pourtant, et quel triste essai des lumières ! Des feuilles d'arbres ajustées pour tout vêtement, quand

on pouvoit avoir la riche fourrure d'une victime ! Mais, encore une fois, comment se décider à emprunter quelque chose à la religion, quand on est libre ? Qu'il y a loin de la liberté à la foi ! et combien un médiateur ne leur est-il pas nécessaire ! — Suivons l'histoire de leur antipathie.

Voilà donc la première femme, réduite, pour prix de sa liberté infidèle, à traîner sa pudeur mal voilée, loin des lieux où ses vierges mains dressèrent la pierre du sacrifice ! La liberté tombée n'est donc que l'apprentissage de l'incrédulité : légère comme la feuille qui la couvre, elle n'est propre, ni à abriter l'humanité, ni à en dissimuler les écarts. Quand donc on est libre, de cette liberté qui agit de soi, on n'a bientôt que des scrupules légers sur la modestie : on est intérieurement incrédule. Quand on est libre, de cette liberté effrontée, on aime à marcher dans l'ombre, on n'a de souci des bonnes mœurs et de leurs règles sévères, que tout juste ce qu'en commande la nature : avec cette sorte de liberté, on ne se refuse, ni aux appas

dangereux, ni aux grâces séduisantes, ni aux formes luxuriantes, comment qu'elles alarment la vertu : on se détache hardiment des destinées immortelles de la foi, on refuse à Dieu la soumission de son cœur, et on en conserve toute l'activité, pour haïr en silence, quand ce n'est pas par des attentats, le salutaire joug que la religion impose. Ce n'est point ici une homélie à faire. Si c'est le portrait de la femme biblique, c'est bien aussi le portrait de la liberté : et nous connoissons un pays, à 46 degrés d'élévation du pôle, où on appelle hautement liberté éclairée, poésie de la liberté, l'art des travestissemens ignobles, des nudités dramatiques, le dédain public de la morale, et l'abandon des autels. Le moment est venu de le dire. Les nations de l'Europe, les plus avancées dans la carrière de la liberté, ne sont-elles pas celles où la religion est le moins en honneur, où les devoirs de la vertu austère sont le plus en suspicion ; celles où le sanctuaire obtient le moins de respects, où la décence subit le plus de flétrissures ? Est-ce que, tels que nous a faits le libéralisme, nous

savons rendre hommage aux bienfaits sociaux de l'Évangile ? Ne nous arrive-t-il pas plutôt de nous croire à son égard généreux, lorsque nous le laissons promener son flambeau dans son temple solitaire, comme Dieu promenoit sa gloire dans Éden ? Libres que nous sommes, ne désertons-nous pas des rangs pieux et fidèles ? Et, quand nous avons été assez loin, pour nous croire à l'abri des regards de Dieu, n'aimons-nous pas à entendre dire que la distinction du bien et du mal (1) est un préjugé stupide ? Enfin, s'il arrive que l'Évangile nous cherche dans nos ténébreux écarts, pour nous crier, en maître, que les lois que nous fabriquons, que les mœurs que nous suivons, sont des lois immorales, et des mœurs corrompues, n'éclatons-nous pas en justifications superbes ; ne répondons-nous pas que la liberté et les dogmes saints sont incompatibles ; que si la liberté compromet parfois la société, ce n'est que quand la religion la provoque, ou la contraint ? *Mulier, quam dedisti mihi so-*

(1) Genès. 3-5.

ciam, dedit mihi de ligno (1). D'où vient que la piété timide trouve si peu grâce auprès des enthousiastes de la liberté? Quelle part font-ils à la pure candeur, à la naïve innocence? et si, pour sauver l'ordre public, la liberté se laisse imposer quelque contrainte, quelques dehors pudiques, voit-on qu'elle accepte aussi des dogmes, pour captiver sa raison, des mystères, pour subjuguier sa pensée? Pourquoi, dans la liberté, ce mutisme insouciant, ou ce haineux mépris, si ce n'est parce que, ne voulant pas vivre sous l'empire de la religion, elle prend le parti de s'y soustraire? *Et abscondi me*. Qu'on nous dise, si les aventures de la femme-type ne sont pas celles de la liberté, qui n'a pas de maître.

Certes, nous ne parlerons point ici de toutes les injures adressées à la religion, à une époque, et dans les pays où tout reçoit des injures; ni de tous les attentats que les autels subissent, dans nos temps d'effervescence, où tout subit des attentats: nous n'avons garde d'appeler du nom de liberté ce despotisme,

(1) Genès. 3-12.

tour à tour sanglant et perfide, que les mauvaises passions de quelques hommes, ou les pages de quelques livres déchainent; despotisme qui sacrifie non moins la paix publique que les consciences, non moins l'autorité que la foi. Nous ne voulons pas davantage demander aux amis de la liberté, si toutes les ignobles persécutions, ourdies çà et là contre les hommes du sanctuaire, sont bien avouées par elles; si ce qui se passoit, il y a peu d'années, dans les Palatinats de la Pologne, contre de courageux prélats; si ce qui éclate aujourd'hui dans le duché de Posen, dans l'électorat de Cologne, contre des évêques dignes de leur nom; si ce qu'une populace aveugle attenta, il n'y a pas dix ans, contre les jours du cardinal-légat de la Marche d'Ancône; si ce que mille scènes de désordres ont révélé en France, et depuis la même époque, de haine stupide contre les images du Christ et de laborieux missionnaires; si tout cela fut inspiré par la liberté. Nous aimons à écarter, de tous ces essais de tyrannie et de licence, la liberté, fût-ce même la liberté indévote et mécréante. Mais (et nous

en sommes bien fâchés pour les détracteurs officieux de la religion), leur manière de liberté, bien qu'elle se renferme dans l'éloignement contempteur de tout culte, ressemble trop aux faits de la Bible, pour n'en pas continuer le rapprochement. A eux donc, qui sont si incrédules sur ces faits religieux, nous demanderons, si, en les supposant vrais, nos pères n'auroient pas agi comme ils agirent, avec la dose de liberté dont se gratifie leur lointaine postérité; si, en supposant réelles les aventures débitées sur leur compte, ils eussent accepté, avec plus de transport, le voile épais qui leur devoit reprocher toujours leur opprobre; si la même roideur, la même confusion, la même peur des mystères, n'auroit pas accueilli le ton grave de Dieu. Qu'on y songe. Toutes ces répugnances sont bien avant dans le cœur humain. Voit-on nos pères s'empresser de recevoir, sur leurs libres épaules, la tunique sacrée? Les entend-on bénir la pensée miséricordieuse qui veut les dérober à leur propre égarement? Le remords les rend timides peut-être: mais leur silence ne

semble-t-il pas dire aussi bien leur gêne que leur remords? Qui nous assure que la seule vue de cette tunique, faite d'une peau, présentée par Dieu même, ne leur annonce pas le retour des sacrifices, qui ne pourront plus être que ceux d'une humiliante expiation? Pourquoi si vite silencieux, quand ils ont été si prompts à s'entr'accuser, si hardis à se défendre? Funeste liberté, que le repentir même ne peut vaincre! C'est que cette liberté étoit encore isolée de tout pouvoir: c'est que la religion n'avoit pas encore de médiateur. Or, voyez le plan de la divine sagesse. La même page, qui promettra la réparation du péché, promettra aussi la médiation d'une autorité tutélaire. L'allégorie devient de plus en plus saisissante. Dieu est grand! Du même oracle, dont il console l'humanité déchue, il entend pacifier la terre et sauver les intérêts périssables: car, évidemment, ce qui y est applicable à la femme coupable et timide, ne l'est pas à la femme puissante qui écrasera la tête du serpent; et ce qui est applicable à l'homme pécheur, ne l'est pas au Fils de

l'homme qui doit vaincre le péché. Pourquoi, au milieu de deux châtimens, deux promesses, s'il n'y a pas deux espérances? Pourquoi, un enfantement salutaire pour tout le genre humain, et un dominateur domestique? D'un côté, le Sauveur des hommes ne sera assujéti ni aux illusions des sens, ni à l'esclavage de la raison : ce sera par là qu'il guérira les ames; de l'autre, le dominateur, *ministre de Dieu pour le bien* (1), quoique sujet aux maux de la nature désormais corrompue, acquerra le commandement sur les labeurs de la famille. Le premier, Fils de la Vierge victorieuse, sera puissant sur l'enfer; l'autre, époux de la vierge vaincue, le sera sur ses semblables. Tous les deux, oints du Seigneur, tous les deux, christes de l'éternelle miséricorde, quoique par des moyens bien différens, répareront tous les deux l'espèce humaine. L'un, réconciliera les ames avec le ciel, et il sera Dieu; l'autre, réconciliera les intérêts avec le monde, et il sera roi. Voilà par où la divine

(1) Épit. aux Rom. 13-4.

sagesse voulut réhabiliter la liberté. En effet, comme il falloit pour vaincre l'auteur du mal, un mystère d'innocence, il falloit, pour fixer l'inconstance de la liberté, un mystère de domination. Or, ce mystère de domination devoit être une religion, qui tireroit toute sa force de Dieu. La puissance devoit donc être la seconde religion de l'humanité, promise concurremment avec la religion du salut; il est remarquable que la femme reste le symbole de la liberté, régénérée par la religion : *ipsa conteret* (1), et que l'homme devient le symbole du pouvoir, réhabilité par la foi : *ipse dominabitur*. Dans l'un comme dans l'autre cas, il faut croire à une double investiture, émanée du ciel. Suivant ce dessein miséricordieux, le paradis pourra avoir des saints, et la terre une société; sous tous ses aspects, l'humanité est réparée. Aussi, le pouvoir, donné instantanément à l'homme pécheur, devoit servir de véhicule aux futures espérances : c'étoient les arches assurées du

(1) Genèse, 3-15-16.

salut éternel. Sa royauté n'étoit qu'une royauté d'attente : mais enfin il étoit roi ; roi de son épouse : premier mariage qui préparoit déjà la corrélation entre la liberté et le pouvoir. Quel admirable secret de coordonner ainsi ces deux besoins sociaux, et de fixer leur influence salutaire dans une alliance domestique, comme dans l'instinct de deux sexes ! Est-ce donc que l'expérience qu'ont faite la liberté et le sceptre, n'a pas été proportionnellement la même que l'expérience de la condition conjugale, où tous les jours on reconnoît qu'une épouse, pour être heureuse, doit partager le cœur et la foi de son époux, et que celui-ci, pour être aimé, doit se défendre de toute domination injuste et violente ? Ce qui tient des époux unis, c'est la religion, qui aussi les consacre. Par la même raison, ce qui trouble la société, c'est l'éloignement de la liberté pour la religion, en dépit des sages conseils de la royauté.

§ III.

De l'alliance de la Liberté et de la Religion par la Monarchie.

On a vu que l'instinct propre de la liberté la faisoit tendre à la licence, et que, pour la préserver, Dieu créa une puissance amie dans une prudente domination. L'Écriture, divinement inspirée pour être utile et rendre l'humanité parfaite (1), nous a aidés, par ses scènes symboliques, à découvrir ce que nous n'avions pu que soupçonner. Il nous avoit bien semblé qu'il y avoit des rapports intimes entre le roi et la liberté, à ne considérer que les tristes alternatives, où les jetoit sans cesse leur défaut d'union. Les révoltes et la force qui les réprime ; l'amour du changement et les veilles

(1) II à Tim. 3-16.

de l'autorité; les trônes abattus et des pouvoirs adultères : tout cela avec les caractères du caprice aveugle et de la jalousie injuste, nous avoit bien paru un mauvais ménage; mais de là, à la découverte d'un pacte conjugal entre la liberté et le roi, voulu par la Providence, consacré par la foi, et réalisé par les mœurs, il y avoit la distance d'une belle utopie à un fait social. Pourtant, dès que les aventures sacrées s'accordent si bien avec l'expérience de la société, que non-seulement elles lui servent de type, mais encore qu'elles deviennent une actualité frappante, il n'y a plus qu'à donner carrière aux conséquences qui s'en déduisent. Restons donc encore dans le domaine de l'allégorie : aussi bien, allons-nous y trouver d'incroyables parallèles. Veut-on savoir si ce qui convient à la liberté ne convient pas à une épouse fidèle à ses sermens, heureuse par son amour et par sa foi? Qu'on se donne la patience de nous lire : on sera du moins intéressé par des rapprochemens qui se font sans efforts. Que sera-ce, quand nous aurons trouvé dans le paganisme, lui-

même, des suppositions, des images qui justifient ces rapprochemens? Donnons-lui un moment la préférence.

Il représente une jeune femme, vêtue de la robe blanche du festin, ayant auprès d'elle un char avec un joug rompu : cette jeune épouse porte une coiffure désordonnée, et tient une sorte de sceptre : c'est la liberté, suivant les mythologues. Il peint un personnage, suscité par le destin, époux de *sa propre sœur* : cet époux la contient dans le devoir, et a la foudre dans ses mains; on lui donne tous les attributs de pouvoir, toutes les prérogatives de la paternité : c'est le dieu tutélaire de la liberté, c'est le Jupiter Eleuthérius. Il y a la jeune Andromède, que son mariage délivre de courtisans téméraires : c'est la liberté enchaînée. Il y a l'élégante Amphitrite, qui avoit d'abord préféré un voyage célibat à l'union conjugale, et qui monte enfin sur un char, pour aller célébrer ses noces avec le dieu des mers, sur lesquelles elle règne heureuse : c'est la liberté soumise. Et la tendre vierge, vêtue d'une *simple tunique*,

le côté du cœur ouvert, avec cette inscription qu'elle montre du doigt : *De près et de loin* : n'y reconnoit-on pas la liberté adolescente fixée dans l'amour conjugal ? Et la gracieuse Eudémonie, assise comme une reine sur le trône du destin, tenant à la main un caducée formé de deux *serpens entrelacés* : n'y voit-on pas la liberté victorieuse ? Que dire des autres figures données à la liberté, selon qu'elle est infidèle ou constante ; de l'Ambition, voluptueuse déesse, qui a les pieds nus et sans cothurne, et dont les formes découvertes sont si luxuriantes ; de l'âge d'argent représenté par une jeune femme, à la parure plus modeste, suivant la charrue et le maître qui la guide ; de la Paix, au maintien doux, au regard pudique, n'ayant sur sa tête que la moitié d'une couronne ; de la Vertu, posant en femme simple vêtue de blanc, attendant l'heure du sacrifice sur la borne ; de la Vérité enfin, sous la forme d'une femme, ayant un air grave, et nul autre ornement qu'une tunique commune ? Ne sont-ce pas là toutes les nuances, toutes les couleurs que la liberté peut pren-

dre : bienfaisante et paisible, dès qu'elle est humble et soumise ; dangereuse et repoussante, dès qu'elle est frivole et adultère ? Que faut-il penser du dieu Vertumne, si prudent et si fidèle à la foi promise, interprète des besoins communs de l'humanité, inséparable de la déesse des fruits et des jardins, l'obéissante Pomone ; l'un couronné de pampres, et l'autre chargée de la corne d'abondance ? N'y a-t-il pas là les symboles d'une royauté douce et d'une liberté féconde ? Qu'est-ce que cette sœur, épouse de son frère, comme la première femme de l'Écriture ? Que sont ces formes de *serpens*, *cette tunique qui revient toujours*, *cette pierre du sacrifice*, qui rappellent si juste les circonstances bibliques ? Quoi de mieux imaginé que la toile de la chaste Pénélope, qui n'avance jamais pendant les vingt ans de sa solitude, et qui se trouve achevée juste au retour d'Ulysse, son époux et son roi ? Eh ! faut-il ajouter la leçon de liberté, que donnoient à leurs femmes infidèles les citoyens de Milet, dans la publique exposition de leur nudité ! Certes, nous sommes loin de

prendre chez eux ni nos modèles de liberté, ni nos exemples de pouvoir. On comprend, de reste, que nous détestons ces tableaux plus ou moins barbares ou corrompus; mais nous avons pu y apercevoir une certaine justesse de moralité, une portée quelconque qui prouve ce qu'on a dit tant de fois, que le mensonge se rapproche de la vérité, même dans ses travestissemens. Comparons maintenant et voyons comme les symboles de la vérité sont plus suaves.

Il y a une femme, dit le Cantique des cantiques, qui est aimée des peuples, qui compte les nations dans son héritage, qui s'attache les mortels comme autant d'adorateurs : *quæ habet populos* (1). Cette femme a des formes nuageuses et légères : son nom a été porté au loin par la renommée, comme se répand sur toutes les bouches l'huile savoureuse. Ses lèvres vermeilles, sa gorge parfumée, électrisent mieux que tous les nectars, la foule qui l'appelle sa mère : elle porte le collier d'une

(1) Cant. 2-11 et suiv.

reine, les bracelets de la richesse : *ses cheveux sillonnent, comme des troupeaux de chèvres, ses épaules de pourpre : ses dents blanches et serrées se groupent comme de fraîches toisons*. D'où vient pourtant que, *préposée à la garde des vergers domestiques*, elle déclare mélancoliquement qu'elle n'a point gardé les vergers? Elle l'explique elle-même; c'est que, *sœur et épouse*, elle est sortie de la royale demeure, se mêlant aux pas des troupeaux fugitifs; *femme noircie* dans la poussière, décolorée par le grand air, loin de son époux et de son roi, seule enfin, elle a eu à combattre, et trop foible, elle a été vaincue. Bientôt, la scène change. Cette même épouse égarée et malheureuse dans sa séparation, *va au-devant de celui* qui est à la fois, son frère et son roi : elle ne l'a pas plus tôt rencontré, quelle retrouve *les celliers de l'abondance*. Voilà, il faut en convenir, de bien douces images : si le pinceau prophétique avoit voulu peindre la liberté, sous quelques traits sensibles, eût-il mieux choisi ses couleurs? Sans doute, il y a ici des applications spirituelles et mystiques,

qu'il faut placer au premier rang, comme étant le but principal du Saint-Esprit, qui a daigné recourir aux voiles de la parole voluptueuse, pour figurer l'amour des âmes saintes; applications sublimes de justesse, qui conviennent à la synagogue égarée et à l'Eglise triomphante; à Marie, dans ses douleurs, et à Marie, dans ses joies; à la charité dans ses épreuves, comme à la charité dans ses allégresses : mais, à part ces applications que tout chrétien aime à faire dans sa foi, et que, pour notre compte, nous vénérons comme des dogmes consolans, nous croyons permis de trouver une moralité sociale, dans ces situations passionnées et malheureuses, calmes et satisfaites. Comment expliquer autrement, même dans un sens ascétique, ce qui reste à dire de cette charité qui aime les peuples, que les peuples aiment; qui les possède, et s'en laisse posséder; alors que, dans la réalité, les peuples connoissent si peu cette vertu sublime? De cette femme, dont le nom seul captive et se trouve dans toutes les bouches, alors que si peu de bouches profèrent le beau

nom de la charité? De ce parfum enivrant, qu'on respire autour d'elle, qui électrise la multitude, alors que la seule odeur de la charité est pour la multitude une odeur nauséabonde? De ces royaux atours mêlés à des attributs de simplicité, alors que personne ne comprend la simplicité mêlée à la pompe? De cette lutte inégale d'une femme décolorée et affoiblie dans ses courses vagabondes, contre des ennemis audacieux, alors que les macérations de la charité pénitente sont si loin d'exciter la moindre convoitise? De cette sœur enfin et de ce frère; de cette épouse et de ce roi, qui ne se retrouvent que pour être heureux, et y rendre les peuples, alors que rien d'analogue ne seroit humainement dans la charité? Ne croiroit-on pas que le Saint-Esprit a entendu marquer ici les destinées de la liberté sociale, tant chaque trait la personnifie! Pour nous, nous la reconnoissons dans cette femme type. Dans l'éclat de son nom, nous trouvons la liberté que la renommée célèbre en tous lieux; dans ce parfum enivrant qu'elle répand autour d'elle, ce sentiment

communicatif de l'égalité, qui enflamme la foule; dans ces ornemens luxueux et simples tout à la fois, l'agriculture en commerce avec les arts, double patronage de la liberté; dans cet écart malheureux à la suite des troupeaux qui bondissent, la téméraire impuissance de la liberté, quand elle s'associe aux rassemblemens de la place publique, aux séditions des carrefours; enfin, dans ce retour à la religion de son serment, qui la ramène au devoir, le retour de la liberté noircie dans la poussière de l'émeute, vers la foi qui lui assure asile autour du trône. Voilà une première série d'analogies, qui ne sont rien moins qu'arbitraires. Mais, ce n'est pas assez, pour le symbolisme biblique. Nous pouvons livrer carrière à notre imagination, essayer la peinture la plus actuelle de la liberté, charger les couleurs, nous resterons encore au-dessous de la réalité qui ressort de ce nouveau symbolisme.

S'il y a, au monde, une liberté, amie des chaumières et de la vie obscure, qui ait cru à l'honneur de filer la laine et le lin, et à la noblesse des labeurs champêtres; une liberté

qui ait applaudi à la fusion des peuples, au commerce des navigations lointaines; une liberté qui ait récompensé les veilles de l'active aisance, et les services oubliés, rendus à la patrie: une liberté, qui, en inspirant l'amour de l'industrie, ait imposé le respect de la propriété, et enseigné à la préférer à la corruption de l'or; une liberté qui ait placé la valeur dans les habitudes viriles, et l'héroïsme dans les mœurs civiques; une liberté qui ait formé de grands courages dans la vie domestique, en honorant les plus modestes devoirs de la vie publique; une liberté qui ait appelé sur l'indigence les superfluités de la richesse, et réparti les charges sociales par les principes d'une égalité sage; une liberté qui ait su prévenir, pour les peuples, la fâcheuse disette, et remédier aux maux des conditions serviles; une liberté qui ait su adopter ce que le luxe peut avoir de profitable, sans favoriser ce que la profusion peut avoir de ruineux; coordonner les rangs illustres avec les origines populaires, sans confondre le magistrat avec l'artisan, le palais avec la cité; élever les savans et

les orateurs, qui popularisent les sciences utiles, sans lâcher la bride aux remuans tribuns, qui les exploitent en mercenaires; admettre, dans le sanctuaire des lois, toutes les lumières qui peuvent concourir à tempérer la clémence par la justice, sans y appeler celles qui compromettroient l'une et l'autre, dans des luttes dangereuses; une liberté, enfin, qui ait su porter, dans la royale demeure, une économie sévère, sans lui ôter le prestige d'une libéralité magnifique et constante; si, avon's-nous dit, il y a, au monde, une telle liberté, avec toutes les prérogatives populaires et tous les bienfaits du pouvoir, cette liberté doit être la vraie: il n'en fut jamais de plus prospère. Eh bien! c'est la liberté unie à la religion par l'autorité royale. C'est la femme forte, qui nous en donne l'image: nous n'avons fait que suivre les pieuses métaphores de l'auteur des proverbes sacrés. Il avoit conçu une noble et grande figure: il se demande où se trouvera la femme unie avec la force: il se répond à lui-même que la grâce et la beauté sont touchantes sans doute; mais

il abandonne ce côté de son empire, et se livre à la recherche d'une physionomie, qui ne soit ni vaine, ni fallacieuse (1). Il peint une femme autour du trône; et, quand il en a fait une peinture achevée, il croit avoir trouvé l'énigme qu'il cherchoit: il prononce que ce beau caractère est fait pour captiver à jamais les cœurs: car, comment adapter à la vie obscure et cachée d'une épouse vertueuse, ces mâles coups de pinceau? En mettant en lumière un type trop parfait de la seconde moitié du genre humain, ne peut-on pas dire que le Saint-Esprit, qui l'inspira, a eu une double vue? que, si sa première vue a été de relever la vertu aux yeux vulgaires, sa seconde vue peut bien avoir été de relever le principe social, qui a la séduction en partage, la liberté? Que signiferoient ces images pompeuses de *vaisseaux chargés* de lointaines richesses (2); ce butin nocturne partagé avec la *vigilante sentinelle*; cette main assez *habile*

(1) Proverb. 31-10 et suiv.

(2) *Ibid.*

pour tourner le fuseau, et assez robuste pour opérer de grandes actions; ce négoce aventureux qui échange et qui transige, qui arrache et qui plante, qui hasarde et qui calcule suivant les chances du lucre et du sort; ces reins préparés à la lutte, et ces bras armés à la légère, comme ceux des trafiquans chargés d'or? Que signifioient ces images rapprochées des habitudes d'une ménagère vulgaire, qui sait que le grand air du négoce terniroit encore plutôt sa vertu que ses charmes; d'une épouse, d'autant plus naturellement ennemie des bruyantes affaires, que son populaire fuseau la rend plus propre aux modestes détails; d'une femme, enfin, qui sait d'autant moins allier l'audace mercantile à la sécurité domestique, que sa simplicité timide a davantage à craindre de justes alarmes? Mais surtout, qu'ont de commun avec elle, et ces airs de majesté royale dans son époux, s'il n'est question que d'une compagne ordinaire, et cette noblesse virile qu'il déploie en visitant les portes de la cité où se rend la justice, où s'asseyent les sénateurs de la patrie? Une

épouse qui file a-t-elle donc un monarque pour mari, et des sénateurs pour courtisans? Et qu'ont à faire ensemble le fuseau, et des acclamations sous des portiques publics; des lois de clémence, et la lampe des veillées solitaires? Evidemment ce portrait de la femme qui possède la force n'est pas celui d'une femme commune, quelque grande d'ailleurs que soit sa vertu: il y a ici une double moralité. Certes, nous concevons tous ces beaux traits, dans un ordre mystique et surnaturel; nous admirons tout ce que peut une ame arrivée à la perfection: rien n'est comparable à sa force et à son zèle; rien n'égale sa vigilance et sa piété; rien ne surpasse son énergie et ses transports; rien n'approche de son héroïsme et de sa fidélité. A Dieu ne plaise donc que nous osions prétendre ici que la femme forte n'est pas, dans l'ordre de la grâce, au-dessus des actions communes, capable de tous les prodiges! La vierge chrétienne et la jeune martyre sont là pour prouver au monde leur puissance. Mais de là aux idées martiales qui sont empreintes dans le tableau de cette femme

forte; de là, aux nautonniers avec leurs voiles et leurs rameurs; de là à des commerçans avec leurs ceintures et leurs gains, à des sénateurs, à des décrets; de ces idées pieuses, enfin, qu'on nous donne de la compagne vertueuse de l'homme, à toutes les pompes d'un ordre tout matériel, d'un régime public, de mœurs à la fois populaires et royales, il y a une distance incommensurable. Cela s'explique, en considérant que rien n'étant si beau devant Dieu et devant les hommes qu'une ame parfaite, les expressions ne sont jamais trop nobles, ni les images trop vives, pour la peindre: mais le rapprochement de l'épouse fidèle et héroïque ne reprend son naturel qu'avec les idées d'une liberté croyante, qui vivant en honneur sous un ordre monarchique, lui concilie les beaux succès, et à elle-même l'amour des peuples (1). Cela même n'ôte rien à la parabole sainte de son symbolisme auguste. L'auteur sacré savoit qu'il donnoit une énigme sociale (2) aux sujets et

(1) Proverb. 31-10 et suiv.

(2) *Ibid.*

aux rois. Roi lui-même, ne dit-il pas que celui qui saura en faire l'application sur le trône, portera dignement la couronne (1)? Ses proverbes sont la parabole de la royauté. Ils commencent par les paroles d'un roi, et finissent par les paroles d'un autre roi. Tout s'y passe comme entre deux monarchies: rien de plus beau que ces figures, où la liberté sociale est peinte trait pour trait à côté du trône. Le roi et la liberté s'y montrent liés par des nœuds mystérieux: aussi les avions-nous compris comme deux pèlerins de la même patrie, comme deux sexes bénis du ciel.

○ Nous pouvons maintenant quitter le champ de l'allégorie, et peut-être trouvera-t-on qu'il en est temps. La relation entre la liberté et le sceptre va se présenter à nous dans le domaine des faits, la même qu'entre deux époux. D'abord la liberté politique, quoi qu'en disent ou fassent ses courtisans, est forcément subordonnée au pouvoir qui com-

(1) Proverb. 31-10 et suiv.

mande : il y a entre eux comme une condition domestique qui fait leurs mutuels devoirs : c'est à l'ombre d'une puissance forte, qu'elle s'abrite après les jours d'orage, et qu'elle prospère dans la paix : les lois qu'on lui fait, les droits qu'on lui confère, ne sont que les lois de la dépendance, que les droits de la foiblesse. On voit toujours que, si elle conçoit des pensées coupables, de dangereux caprices, son maître est là pour modérer ses transports; et que, si elle enfante quelque plan utile, son soutien est sur le trône pour en diriger l'exécution : la liberté ne sauroit émettre une belle invention, ni créer des industries durables, qu'on ne voie la royauté en prendre les soins paternels. On donne à la liberté le rôle d'une mère politique : à elle les sollicitudes de l'égalité naturelle, le lait qui nourrit les vertus civiques, les tendresses du patriotisme : pourquoi méconnoître dans le roi le rôle d'un père, lorsqu'il forme l'adolescence nationale, par les leçons de l'autorité, règle l'âge mûr, et dompte la virilité par des établissemens sages; qu'il

dirigé toutes les énergies vers les prospérités de la paix, et pourvoit aux crises de la décadence par des institutions durables? La liberté se passionne pour les changemens, comme une mère pour chaque fruit de sa fécondité; mais, comme un père sage, le roi s'efforce de conserver le droit d'ainesse aux traditions consacrées par le temps. Telle qu'une épouse volage, la liberté peut vouloir essayer des courtisans; mais, malheur à elle si elle tombe sous le joug des passions! Les nouvelles formes de gouvernement, les divers essais de lois ne sont que comme autant de nuances d'adulateurs pour elle : rien de tout cela ne lui vaut le lien conjugal, la loi de sa fidélité au trône : comme femme enfin, c'est le propre de la liberté de ne supporter qu'avec peine les devoirs d'un maintien sévère : elle se livre volontiers aux regards de la foule; par mille concessions, elle s'arroge les prétentions du fard, et descend légère et folâtre au milieu des festins populaires. Étonnons-nous que le roi, austère comme un époux menacé, rappelle à la liberté qu'il lui convient de re-

prendre la parure du voile; que sa retraite est sa sauvegarde; que si elle aspire au respect des hommes, elle doit à l'honneur de son sexe de n'être vue d'eux que de loin; qu'invisible partout ailleurs que dans la royale demeure, là elle peut être belle sans danger, généreuse sans efforts, puissante sans entraves, et aimée sans honte! Mais ce qui achève l'analogie, c'est le dénouement toujours si fatal des caprices de la liberté. (Eh! combien de fois la société ne les a-t-elle pas chèrement payés!) Un jour arrive où, sourde aux conseils de la royauté, la liberté se laisse offrir des vœux adultères. Alors son obéissance chancelle, comme son amour se refroidit: les complots peuvent l'aborder, comme les flatteries l'égarer. Bientôt l'autorité d'un roi lui est présentée comme gênante pour ses écarts, odieuse pour ses plaisirs; un divorce seul peut être le gage des uns et des autres: le scandale éclate enfin autour du trône: souvent, c'est une séparation violente, comme un exil; quelquefois, c'est une rupture sanglante, comme un assassinat; et alors, c'est le sang d'un époux

qui en est le prix; c'est une tête de roi, qui roule sur un échafaud, dans les souillures adultères de la liberté!!

Voilà, certes, une condition nouvelle pour la liberté. Il n'y a plus de chef pour la patrie! Nous savons le nom de cette condition du déshonneur: c'est l'anarchie dans l'état, entre les enfans du même père, sur le même sol qui les a tous vus naître. Passionnée, voluptueuse, et désormais sans pudeur, la liberté a autant de maîtres qu'elle est propre à servir d'adulateurs: elle avoit cru régner sur eux, elle n'a réussi qu'à se créer les tourmens de la prostitution. Vienne la république, avec ses orgies: malheur à la liberté! elle n'aura plus même le choix des turpitudes. Malheur même à ses téméraires complices! insensés qui ne se donneront pas le temps de penser, dans l'ivresse du pouvoir, que leur autorité ne durera que le plus court de tous les interrègnes, un interrègne de la volupté!! Quant au pouvoir, nous avons déjà prouvé que la république étoit une hérésie sociale; ajoutons que, quant à la liberté,

la république est le scandale de l'adultère.

Et voyez donc si Platon a pu concevoir une république, sans la communauté des femmes. Pourquoi ce rapprochement ? dirait-on. Pourquoi ? c'est que le divin Platon, comme on est convenu de le nommer, savoit que la république n'étoit guère chose plus praticable que la condition immorale des sexes prostitués. Est-on bien sûr que, dans sa pensée, ce n'étoit pas une mortelle épigramme, contre les faiseurs présents et à venir d'utopies républicaines ? N'avoit-il pas flétri toutes les incontinences de la superstition, en exposant son unité d'un Dieu ; et risquoit-il beaucoup davantage de vouloir établir l'unité de la puissance, en flétrissant toutes les incontinences de la liberté ? L'universalité des dieux et la communauté des femmes : tout cela devoit marcher de front : l'un ne valoit pas plus que l'autre ; et si l'un tomboit devant les lumières de la philosophie, l'autre devoit tomber devant les lois de la société : pas plus de républiques que d'adultères : pas plus de superstitions que de

déeses : il nous semble que telle étoit la morale du saint de la Grèce.

Et voyez encore, si les Spartiates, sous Lycurgue ; si les Bretons, sous César, avoient pu imaginer une république sans le dogme obscène de la prostitution ? Or, croit-on que ces peuples voulussent s'accommoder de cette pratique impure sous le toit domestique ? Que vouloient-ils donc ? marquer des stygmates de l'infamie la liberté des républiques. La religion des Lacédémoniens et des Brigantes étoit trop austère, pour qu'il en fût autrement dans leurs pensées.

Puisque nous nommons la religion, nous montreroit-on une république qui se soit élevée sur les débris monarchiques, autrement qu'avec les scandales du schisme, et les exploits de l'hérésie, autre sorte de divorce de la part de la liberté ? Sans parler des vieilles républiques païennes, où l'on sait qu'aucun lien d'unité n'étoit ni durable, ni connu, et par conséquent, où la liberté ne fut jamais dans sa condition légitime, les républiques que le monde chrétien a vues surgir, n'ont-

elles pas eu toutes l'un des deux caractères de l'hérésie ou du schisme, et quelquefois l'un et l'autre? Il faut attendre, il est vrai, que huit siècles de prospérité aient établi, aux yeux de l'univers, la corrélation heureuse de la foi et de la liberté : mais, après cette épreuve, voici venir les peuples républicains : Venise et Savone ouvrent la marche démocratique : Gènes les suit; et, bientôt après, quatorze états séparés paroissent dans les lagunes de l'Helvétie. La Corse, pour un temps, ferme le cortège populaire. Mais Venise, la riche, ne commence-t-elle pas par se soulever contre son patriarche chrétien, qui ne peut plus résister aux doges tolérans, et dès lors est obligé de fuir la plus libre des villes? Que peuvent les foudres du Vatican contre elle, lors de la révolte des Zaratins, lors de l'usurpation de cent vingt sénateurs vénitiens, qui prennent l'église patriarcale pour le forum de leurs décrets? Mais Gènes, la superbe, ne partage-t-elle pas toutes les querelles des anti-papes, et n'est-elle pas favorable à tous les schismes de l'Italie? Mais Gènes, tantôt aris-

tocratique, tantôt populaire, en cesse-t-elle moins d'être indifférente pour toutes les religions? Mais les triumvirats et les diètes suisses ne sont-ils pas les perpétuels rendez-vous de tous les ennemis de l'Église romaine? Mais la Corse quitte-t-elle la domination des empereurs catholiques de l'Allemagne, sans prendre pour son chef un baron protestant? Les temps ont marché. La réforme de Luther fait plus encore : elle détache successivement les états qu'arrose le Rhin : elle passe les détroits et les mers : quand ce n'est pas des républiques qu'elle organise en haine de l'unité catholique, ce sont des gouvernemens qu'elle scinde, en y mettant le feu de la discorde, en allumant la torche qui doit éclairer mille guerres de religion. Ainsi, adultères, prostitutions, schismes, hérésies, voilà les emblèmes des républiques. Dans ces sortes de gouvernemens, il n'y a pas plus de liberté que de foi. L'une et l'autre ne règnent qu'avec la monarchie.



Chapitre Cinquième.

LA LIBERTÉ

CONSIDÉRÉE COMME FAIT SOCIAL.

POINT DE JONCTION DE LA RELIGION ET DE LA MONARCHIE.

LORSQUE Dieu a voulu que le corps humain fût servi par des membres, il a assigné à chacun et la fonction et la place qui lui convenoit dans l'économie animale. Il n'a pas entendu que l'un d'eux pût dire : Puisque je ne suis pas la main, je ne suis point du corps ; ni que l'autre pût répondre : Puisque je ne suis pas l'œil, je ne suis point du corps ; mais il a mis dans

le corps des membres tellement nécessaires et unis entre eux, que la tête ne sauroit dire aux pieds : *Je n'ai pas besoin de vous* (1). C'est même ce concours simultané des membres, qui fait qu'il y a un corps, puisque, sans ce concours, il ne seroit point.

La société est ce corps dont nous avons suivi l'organisme dans ses deux plus nobles fonctions. L'admirable force de cohésion que nous avons vu déployer, d'un côté, par la religion au profit de la liberté et du pouvoir; et, de l'autre, par la monarchie au profit de la religion et de la liberté, si elle nous laisse désirer un autre point d'adhérence, ne nous laisse pas craindre de le trouver moins précis dans la vitesse du mouvement social. C'étoit bien que la liberté et le pouvoir conspirassent, sous les yeux de Dieu, à faire aimer aux hommes le joug de l'autorité avec une sage indépendance; c'étoit bien encore que la religion et la liberté conspirassent, sous les yeux du roi, à leur faire aimer les liens de la liberté avec

(1) I aux Corinth. 12-22.

ceux de la religion. Mais, qui donc fera aimer la religion à la monarchie? Cette corrélation n'est-elle pas encore à trouver entre le sacerdoce et l'empire? Si le pouvoir humain, pour s'entendre avec la liberté, n'a pas pu dire à Dieu : *Je n'ai pas besoin de vos services*; et si la liberté, pour se concerter avec la religion, n'a pas pu dire au roi : *Je n'ai pas besoin de votre médiation : operá tuá non indigeo* (1); qui donc du sacerdoce ou de l'empire entreprendra de dire à la liberté : *Vos soins ne me sont pas nécessaires : non estis mihi necessari?* Quand bien même elle ne devroit être considérée, que comme le pied du corps social, membre ignoble et glissant, toujours souillé et fangeux, quand il n'est pas difforme, la main plus noble, parce qu'elle peut tenir un sceptre, et la tête plus noble encore, parce qu'elle est le siège des pensées, devroient-elles prétendre se passer de la souplesse et de l'agilité de ce membre inférieur? Qu'on y prenne garde, dit saint Paul, la nature qui a mis un tel ordre dans tout le corps, qu'on honore davantage

(1) I aux Corinth. 12-22.

par les ornemens, ce qui est moins honorable de soi-même, n'a pas voulu de schisme possible, mais que l'un des membres étant glorieux, tous les autres le soient avec lui. C'est donc une chose conforme à la nature, que la société décerne à la liberté, en raison de ses services, un honneur plus attentif, de même qu'elle voit que les mœurs le décernent aux pieds du corps humain, en raison de son emploi. Que sera-ce si nous considérons la liberté, sous un point de vue plus élevé ? si, sœur de la foi et de l'espérance, nous la comparons à la charité ? sœur de la foi, parce que la foi veille comme elle sur la société ? sœur de l'espérance, parce que l'espérance est comme la liberté une loi d'avenir ? Nous trouverons, avec saint Paul encore, que la religion et la monarchie ne sont rien sans la liberté, non plus que, sans la charité, la foi qui transporte les montagnes et l'espérance qui achète le ciel ; un roi sans liberté, une foi sans indépendance, ne sont qu'une *cymbale retentissante et un airain sonnante* (1).

(1) I aux Corinth. 13-1.

Or, la charité, qui est le symbole relatif du Saint-Esprit dans l'ordre des personnes, peut bien être le symbole de la liberté dans l'ordre des faits sociaux. Comme donc la foi est à Dieu, et que l'espérance est à la royauté, la liberté est aux uns et aux autres, ce qu'est la pierre angulaire au mur de l'édifice ; et de ce point de vue, la liberté devient pour la société aussi indispensable que la charité l'est pour le royaume de Dieu : à la liberté donc le privilège de la troisième vertu théologique. Quand, en effet, j'admettrois le frein de la religion et des mœurs, que j'aurois même dans l'unité catholique, la foi qui peut dire à une montagne : Ote-toi de là ; si je n'ai pas la liberté, à quoi ce frein et cette foi me serviront-ils ? si, prêtre ou simple fidèle, je ne suis pas libre, à quoi mon sacerdoce et mes croyances ? J'aurois beau aimer la monarchie, parler *en toutes langues* de la monarchie, si je n'ai pas la liberté, que pourra m'être la monarchie ? Si royaliste je ne suis pas libre, à quoi un roi pourra-t-il me servir ? Inutile présent ! *Nihil mihi prodest*. Dieu avoit établi trois gardiennes de la

communions des saints, dans la foi, l'espérance et la charité : *une seule restera* pour consommer leur bonheur. Le dirons-nous ? Encore ici une analogie frappante. Dieu, le roi, la liberté sont de même les trois gardiens de la société, s'il est vrai que la liberté doit rester aussi pour terme de la gloire : or, il est vrai que le culte religieux cessera, que les décrets des rois passeront, et que la liberté a été saluée de loin pour *demeurer le lien immortel des enfans de Dieu : in libertatem gloriae* (1). En attendant, pourquoi la religion et la monarchie seroient-elles désunies ?

§ 1^{er}.

De l'opposition de l'Empire et du Sacerdoce, en dehors de la Liberté.

Le grand pape, qui disoit que le monde étoit régi par deux souverainetés, celle des

(1) I aux Corinth. 13-1.

pontifes et celle des rois (1), croyoit planter deux bornes infranchissables : la société chrétienne avoit été déchirée par tant de mains, la société civile avoit subi tant d'atteintes, que rien ne dut paroître plus salubre pour l'une et l'autre que de classer le domaine de chacune d'elles. Deux camps furent donc formés : c'étoit-là tout le progrès qu'avoient pu faire les idées, après les tristes alternatives, où les rois et les pontifes avoient lutté corps à corps ; et néanmoins, ce pas étoit des plus heureux dans la voie des conciliations, puisque le monde sembloit ne devoir plus vieillir dans d'invincibles préjugés sur la confusion du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel. Dès lors, il ne fut pas plus permis de dire que l'Église étoit dans l'État, que de dire que l'État étoit dans l'Église. Le neuvième siècle donna cette grande leçon à ceux qui devoient suivre : et bien que lui-même ne pût voir s'établir l'harmonie qui auroit dû résulter d'une semblable déclaration de principes, il en résulta toute-

(1) Gél. Ép. 8, à Anastase, empereur.

fois une sorte de rapprochement vague et indéterminé, qui, plus d'une fois, produisit un échange de prospérités. Pourquoi faut-il que ce rapprochement ait fait place à l'esprit de dissension? Pourquoi faut-il surtout que ce soit aux jours où la liberté se proclame, elle qui doit ambitionner l'honneur des réconciliations sociales? Disons-le bien haut, afin que la vérité ne prescrive jamais : Autant de fois qu'on exhamera l'axiome politique : L'Eglise est dans l'État, autant de fois on rendra vie à l'axiome opposé : L'Etat est dans l'Eglise. C'est-là une corrélation de susceptibilité qui est aussi avant dans les entrailles des choses, que dans la nature des préjugés. Pour être dans le vrai, il faudroit s'abstenir de l'un comme de l'autre : car ni l'un ni l'autre n'est une vérité sociale. Il est aussi faux que l'Eglise soit dans l'État, qu'il est faux que l'État soit dans l'Eglise. La société doit ne vouloir plus de ces sophismes, tout entiers à l'usage des passions. Qu'est-ce, en effet, que l'Eglise? Qu'on matérialise tant qu'on voudra cette grande figure de l'éternité; l'Eglise sera et

passera toujours pour un gouvernement insaisissable, qui vit de pensée et règne sur l'intelligence. Quoi de plus universel que ce champ? Quand, d'ailleurs, l'Eglise ne seroit pas universelle dans son étendue, le moyen de l'enclaver dans un champ plus étroit? Qu'est-ce aussi que l'État? Qu'on équivoque tant qu'on voudra : l'État sera et passera toujours pour un gouvernement cadastré, partagé en angles et en surfaces. Quoi de plus borné que ce réduit? quel rapport avec la spiritualité des consciences? et les moyens de faire entrer l'État dans les proportions d'un tout immense comme l'Eglise! Ces moyens n'existent pas, et c'est pour en avoir supposé l'existence, qu'on n'a réussi tant de fois qu'à faire éclater une antipathie malheureuse entre la religion et la puissance civile. Qu'on nous permette de jeter quelque jour sur cette question, aujourd'hui si vitale. Il est temps, il est plus que temps de ramener les esprits à la véritable cause de nos longs malheurs. Si l'on étoit juste, on seroit étonné de voir un prêtre répudier l'héritage d'une politique passée,

qui avoit trop souvent exalté la hiérarchie sacrée au préjudice de la hiérarchie civile : l'étonnement devoit du moins faire tomber un regard d'amour sur le catholicisme.

Si donc les hommes ont cru jamais pouvoir matérialiser la religion, c'est qu'ils en ont méconnu l'économie. Ils ont réputé la religion un culte, et la religion n'est pas un culte ; car la religion sans culte n'en seroit pas moins la religion. Ils ont nommé l'Église une discipline séculière, et l'Église n'est pas une discipline séculière ; car, avec telles règles disciplinaires de moins, l'Église n'en seroit pas moins l'Église. Dans leurs préoccupations et leur fausse science, quand ce n'a pas été dans leur haine habile, les hommes ont dit : L'Église, comme son auteur, s'est faite homme : elle en a eu l'enfance, l'âge mûr ; elle en a les progrès, et en aura la décadence. Sous son manteau divin, que d'humaines passions ! mais aussi, sous ses rebutans dehors, que de bienfaits éclatans ! Il y a là toutes les alternatives de l'humanité, à la fois réfrénée et indocile, où, malgré le génie du mal, de hautes

perfections se révèlent ; mais où aussi, malgré ses efforts constans, des instincts bas s'agitent. Il faut donc se hâter de reconnoître à l'Église sa part de sociabilité, puisque la vertu est dans son domaine, et les plus beaux dévouemens dans ses inspirations. Mais ne nous hâtons pas moins de lui faire sa part d'insociabilité, puisque les crimes peuvent pulluler sous ses ailes, que les mauvaises passions peuvent fermenter dans son sein. Faisons-lui deux parts, et qu'elle tienne de nous l'une et l'autre. Rendons-lui hommage, et enchaînon-la. Tremblons devant son dangereux pouvoir, et armons-la de nos confians respects : tenons-nous assez loin de ses mystères pour n'en violer pas le prestige auguste ; mais, approchons-nous assez près de ses lois, pour en contenir les tendances funestes. Si le culte religieux peut servir à nos solennités, allons au-devant de ses pompes : mais, si le culte religieux peut contrarier nos triomphes, *faisons cesser ses jours de fêtes* (1). La religion

(1) Psaum. 73-8.

a des ministres qui sont les hommes de Dieu, attirons-les à notre banquet : honorons-les même de nos munificences ; car ils invoquent le ciel pour nous, et le ciel les écoute (1) : mais voyons en même temps quelle sera leur patience : jetons-leur nos opprobres. Soyons juges de leur morale, désolons leur avenir ; car ils diffament nos lois : *Improperat peccata legis*. Ainsi a parlé l'Etat, et l'on sait les frais d'érudition faits dans tous les temps sur cette thèse favorite.

Tous les genres d'honneur ont donc été prodigués à l'Église, comme toutes les sortes d'ignominie lui ont été infligés : jamais tant de formules consacrées par la vénération ; jamais tant de dédains inventés par la défiance. Le clergé un jour béni, et outragé l'autre ; le prêtre naguère enrichi et bientôt spolié : ici, les temples construits avec magnificence ; là, les autels abattus avec colère : hier, le catholicisme admiré, et demain, le catholicisme flétri : telle est l'histoire du pouvoir dans ses

(1) Liv. de la Sagesse, 2-12.

rappports avec la religion. Alternativement, c'est Ponce-Pilate, le gouverneur, qui proclame son innocence, et qui l'en punit ; c'est Hérode le Tétrarque, qui se réjouit de le voir, et le traite en insensé. Tous les siècles chrétiens ont cette double physionomie. Pourquoi faut-il que le siècle des lumières n'y ait pas seul échappé, qu'au degré de civilisation, où nous croyons être parvenus, nous en soyons encore réduits, fiers sicambres, à brûler ce que nous adorâmes, à adorer ce que nous brûlâmes ? Eh ! qui donc encore, de nos jours, nonobstant toutes les révolutions faites pour rompre avec les préjugés, pourroit entendre ou lire deux discours philosophiques sur le le clergé sans retrouver ce caractère amphibie, qui insulte et sourit au passé avec la même éloquence, menace et enhardit le présent avec le même art, doute et espère de l'avenir avec la même faconde ? Rien n'explique cette anomalie incurable, dans le langage comme dans le pouvoir, sinon leur erreur commune sur ce qui fait l'essence de l'Église.

La rhétorique en bonnet et le pouvoir en

simarre voulurent civiliser le monde en parquant la prière, et la prière ne voulut pas être parquée : ils voulurent servir l'humanité, en humiliant le sacerdoce, et le sacerdoce ne voulut pas être humilié. Ils voulurent exalter la patrie en rabaissant Rome, et Rome ne voulut pas être rabaissée. C'est plus encore : ils crurent protéger la société en essayant de quelques tardifs honneurs pour le sacerdoce, et le prêtre, soupçonné dans son caractère, ne se crut point honoré : ils pensèrent abriter la chose publique en salariant la piété, et la piété, se sachant suspecte, ne consentit pas à son salaire : ils imaginèrent enfin de restaurer l'État en amnistiant le culte, et le culte, se voyant butté à une nécessité politique, ne supporta point l'amnistie. C'est ainsi qu'en usant de contradictions plus puériles encore que révoltantes, les rhéteurs et les rois virent l'Église échapper également à leurs étreintes : c'est que l'Église ne sait ce que c'est qu'une amnistie qui lui coûte un abaissement, qu'un salaire qui lui coûte une humiliation, qu'un honneur qui lui coûte une servitude. C'est

que l'Église, c'est la prière sans police, c'est le sacerdoce sans entraves, c'est Rome sans atteinte : c'est que l'Église, c'est le prêtre avec son indépendance, c'est la piété avec son inspiration, c'est le culte avec ses dogmes : c'est tout cela qu'est l'Église ; si l'on ne réunit pas toutes ces choses, on n'aura pas l'Église, et son influence sera bornée dans la juste proportion de ce qu'on aura ôté des principes qui la constituent. Qu'on en ôte la spontanéité de la prière, et qu'on lui impose de la part du pouvoir des articles de foi, on aura, comme en Angleterre, une église mutilée, qui ne pourra autre chose pour la civilisation, qu'aider à l'abrutissement des masses et au triomphe des castes ; comme en Prusse, une église sans entrailles, qui ne pourra autre chose pour la civilisation, qu'armer des persécuteurs : qu'on ôte de l'Église la consécration sacerdotale, et qu'on lui substitue une hiérarchie humaine, on aura, comme en Suisse et en Allemagne, une église acéphale qui ne pourra autre chose pour la civilisation, que présider à des révoltes périodiques de paysans armés contre les villes ;

qu'on ôte de l'Église la seule liturgie romaine, et qu'on la remplace par une forme hérétique, on aura, comme en Hollande, en Suède, aux États américains, une église servile qui ne pourra autre chose pour la civilisation, qu'attendre les ordres d'un despote, n'importe le nom qu'il prendra pour apprendre aux nations de combien de manières on peut les courber sous le joug.

Jusqu'ici nous n'envisageons que les mutilations faites à l'Église dans les rangs hétérodoxes, et pourtant qu'on ne croie pas que là même il n'y ait point une sourde collision dans les idées, des esprits qui ne fléchissent pas, des convictions qui ne s'abdiquent pas, un certain reste de catholicisme qui avertit que tout cela n'est point l'Église. Dans tous ces états politiques, ce qu'on est convenu d'appeler le libre examen, enfante chaque jour des écrits où l'autorité est en butte au sarcasme. Ceux qu'on y nomme les fidèles ne sont qu'un troupeau confus de dissidens : on y subit la liturgie, comme on y subit la loi. Ce sont deux freins également odieux, qui y révoltent les

ames : de là aussi, les haines secrètes contre le pouvoir, auxquelles il ne faut, pour éclater, que ses velléités de mêler le sacré au profane ; telle est encore la force de l'instinct religieux dans l'hérésie même, qu'on n'y peut souffrir que la main qui porte l'épée s'exerce à balancer l'encensoir ; à la vérité, quoi d'étonnant, lorsque l'épée a divisé elle-même tous les éléments d'unité !

Mais, que sera-ce si nous parlons des communions orthodoxes, où les germes de susceptibilité sont d'autant plus vivaces que la foi y est demeurée plus vierge ? Voit-on que la puissance publique y entreprenne le moins du monde contre l'exercice du culte extérieur, sans que de vives alarmes se déclarent, alors que chacun sait que cet exercice lui-même ne fait point l'essence de sa foi ? S'il faut subir des entraves, on s'y décide, parce que cette foi, qui est supérieure à tous les motifs, ennoblit tous les sacrifices permis. Mais la puissance publique ne devrait pas conclure de cette résignation que ses ordres n'ont pas blessé les âmes : loin de là, ils y ont déposé un principe d'aliénation

qui, pour n'éclater point par la révolte, ne sera pas moins un serment d'irréconciliable antipathie. On pourra, on devra même prier pour ce pouvoir, parce que la prière est dans la foi, que cela n'empêchera point les gémissements de se former dans les cœurs; et la gêne imposée au sacerdoce, remarque-t-on que les esprits catholiques y soient indifférens? Les temps changent, et apportent bien des modifications; mais changent-ils jamais assez, pour que l'on s'accoutume à voir l'homme du sanctuaire conspué, son caractère méconnu? On a pu applaudir à sa spoliation, à sa pauvreté, parce que l'abaissement d'autrui est dans la nature, que cela n'empêchera pas les idées de justice de germer dans les intelligences; la cléricature elle-même acceptera-t-elle une condition de paria, sans sentir tout ce qu'a de dédaigneux un tel oubli de ses services? On compte sur son abnégation; fort bien: elle se contentera de gémir; mais n'est-ce donc rien que cet état de gémissements certains!

Qu'on ne s'y trompe pas: la religion a son

refuge contre tous les dédains et toutes les embûches du pouvoir, dans sa propre constitution. Il y a chez elle un tribunal secret, où les rois comparoissent: ce tribunal, c'est celui d'un royaume qui n'est *pas venu pour éclater dans des manifestations sensibles* (1). Ce tribunal, c'est son silence: l'auteur même du catholicisme l'a élevé en face d'un roi sacrilège, et d'un proconsul hypocrite: *Jesus autem tacebat* (2). Silence accusateur, qui se rompt toutes les fois qu'il faut dire anathème à la connivence timide, et à l'impiété audacieuse: tel est, en effet, l'enchaînement de la puissance ecclésiastique, que la sévérité est sa défense contre la puissance humaine; elle est sévère quand elle parle, et sévère quand elle se tait. Or, cette sévérité elle-même n'est-elle pas sujette à outrer les représailles? Il me semble voir d'abord l'Église, dans ces temps où ses passions séditieuses l'emportent sur la raison, et où l'insurrection passe pour le plus

(1) S. Luc, 17-20.

(2) S. Matth. 26-63.

saint des devoirs : les autels voilés, les chaires muettes, les chants interrompus, les prêtres consternés derrière le vestibule ; c'est à peine si le nom des Césars se prononce dans les sacrés parvis. Quelle inquiétude vague, mais réelle, ne vient pas se mêler aux accens de la prière, à ce seul nom qui dessèche les lèvres sacerdotales, alors que la foi commande au respect de le célébrer ? Ce n'est encore que du silence : et osez pénétrer dans ce significatif silence ! Qu'y trouverez-vous ? La condamnation de tous les bruyans essais de religion nationale, dont se sont mises en quête les modernes monarchies ; condamnation juste dans ses motifs, mais le plus souvent excessive dans ses alarmes. Sans doute, l'État, sous bien des aspects, est l'épiscopat du dehors : de lui relèvent les mœurs publiques, les hautes manifestations de la loi : c'est au nom de Dieu qu'il en évangélise les codes ; ses législateurs ne font qu'incliner leurs volontés à la sienne, quand ils décrètent les ordonnances de la justice (1). Le roi ! c'est un personnage à part,

(1) Proverb. 8-15.

à qui il faut rendre tribut et honneur : c'est un divin *messenger*, qui exerce l'*apostolat du bien* (1) : sa colère, c'est le frémissement du lion : son cœur (2), c'est l'abîme de l'équité (3). Approchons-nous donc de ce lieutenant céleste, bénissons le législateur qui nous bénit (4) ; à lui, la gloire et la dignité, à nous, la fidélité à ses secrets (5), la crainte de ses rigueurs ; mais sachons mieux encore nous éloigner du séjour de son pouvoir (6). Serions-nous assez forts contre son appel fallacieux ? Ne résistons pas à de trop vives attaques (7) ; mais refusons-nous à toute alliance avec le souverain qui les tentera : faisons monter au ciel pour lui l'encens de nos supplications ; mais espérons des jours meilleurs pour notre cause, qui n'est point la sienne : humiliions-nous sous la puissante main qui se sert de lui pour nous

(1) Aux Rom. 13-4.

(2) Proverb. 19-12.

(3) Ecclésiastiq. 24-27.

(4) Psaum. 83-7.

(5) Tobie, 12-7.

(6) Ecclésiastiq. 13-13.

(7) *Ibid.* 4.

punir; mais faisons des vœux pour qu'à son tour il boive à la coupe de l'humiliation.

Je n'irai point sur la place publique, dit le catholique dans son cœur, m'exclamer sur les tendances du pouvoir à gêner mon culte, ou à tarifer ma foi; mais j'ai un sanctuaire impénétrable, où je maudirai sans cesse toutes ses velléités impies. Je saurai comprimer ma douleur, dit le pontife dans sa pensée, quand je verrai, ou me ravir les collaborateurs que je choisis, ou m'imposer des préférences que je repousse, ou me dénier le repos des fêtes que je sanctifie; mais ce sera un levain actif dans mon ame, que celui qui me fera entrevoir la fin de mon oppression. Si ma soumission est à des décrets stupides, mes désirs sont à moi. Que la royauté garde sa part, dans ses succès; j'ai un moyen de me conserver la mienne dans mes espérances. La monarchie, murmure en lui-même le prince des pasteurs, la monarchie fera grand bruit de ses réformes, de ses avances officieuses, que je ne croirai ni à l'efficacité des unes ni à la sincérité des autres; je me renfermerai dans mon silence, espérant

de ma longanimité plus que de ses équivoques suffrages; mais quelle distance va donc nous séparer! *Verba sapientium audiuntur in silentio, plus quàm clamor principis inter stultos* (1).

Bientôt la mesure est comble; il faut que l'Eglise publie, sur les toits, ce qui *d'abord ne s'est dit qu'à l'oreille* (2). Voici une nouvelle série de doléances: trompette apostolique, apprête-toi!.....

Ne croiriez-vous pas assister à ce drame sacrilège où le Fils de Dieu élève une voix terrible contre le pouvoir qui marchande son innocence? C'est le protestantisme hollandais qui négocie la ruse avec le Saint-Siège; c'est le gouvènement français qui ressasse son thème de franchises gallicanes; c'est l'Espagne révolutionnaire qui donne l'investiture canonique à des évêques renégats; c'est le Portugal constitutionnel qui menace de se passer de la nonciature apostolique; c'est l'Angleterre qui poursuit en Irlande le fantôme

(1) Ecclésiast. 9-17.

(2) S. Matth. 10-17.

du papisme ; c'est la Russie qui tergiverse sur la question catholique des palatinats de la Pologne ; c'est l'Allemagne qui intrigue pour rompre les liens de la confédération avec la tiare ; c'est le luthéranisme prussien qui jette son réseau despotique sur l'épiscopat ; mais aussi, c'est le pape, ce vieillard du Vatican, qui est seul aux prises avec tant d'agresseurs, et qui, bien que seul, proteste au nom du ciel et pousse jusqu'aux extrémités du monde sa parole victorieuse. Nous l'avions craint justement, s'écrie-t-il dans chacune de ces allocutions, prononcées en consistoire, ce sénat de l'univers ; nous l'avions craint justement, le complot ténébreux et incessant qui compromet la liberté ecclésiastique. Ici, ce sont d'étranges et audacieuses entreprises, à la faveur desquelles des laïques puissans déposent les évêques : là, ce sont des soupçons injurieux qui font traduire les rescrits du Saint-Siège au tribunal d'un conseil séculier, sous le prétexte de formules blessantes pour les couronnes. Plus loin, c'est une dérision amère qui fait voter au scrutin la hiérarchie

ecclésiastique : plus près, c'est une hostilité orageuse qui règle administrativement les intérêts les plus spirituels ! Est-il étonnant qu'il ne surgisse de ces sourdes conjurations que des atteintes coupables, aussi funestes au repos des empires qu'à celui de l'Eglise ? Eh bien ! continue le Père des fidèles, puisque l'heure des violences est venue, que les potentats le sachent : pour être la leur, ce n'en est pas moins l'heure de l'Eglise. Il n'y a que cette différence, qu'il suffit à ce corps mystique de Jésus-Christ de menacer comme de s'abstenir, pour donner le temps de passer à tous les pouvoirs qui l'attaquent. Que risquons-nous de leur adresser, du haut de la chaire éternelle, la sentence du maître ? Pouvoirs de la terre, écoutez, vous qui vous jouez de la vérité ! Ce n'est pas en vain que vous contristez l'Eglise de Dieu, par vos menées plus ou moins habiles : cette heure est bien la vôtre ; mais ne comptez pas sur une union, ou que votre impiété rend impossible, ou que votre perfidie rendroit suspecte : *Hæc est hora vestra*. Ainsi parle la religion.

Il ne faut pas se le dissimuler : tel est bien le sens et de ce silence du simple chrétien, et de ces oracles solennels de la chaire apostolique. Quelque apparente que soit, d'un côté la résignation, et de l'autre la tolérance, il y a un éloignement instinctif, des défiances vives, qui peuvent bien se cacher sous des dehors, mais qui n'en sont pas moins réels dans les ames. Peut-être que l'exagération leur sert parfois d'aliment : peut-être que la puissance monarchique mériterait parfois plus d'abandon ; certes, ni ses réformes ne sont toutes hostiles à la foi, ni ses bienfaits ne lui sont toujours dangereux. Eh ! combien plutôt ne lui furent pas souvent salutaires et son concours et sa protection ? Mais, comment voulez-vous que la bonne intelligence soit durable, lorsque de fréquens accès d'arbitraire viennent troubler l'harmonie ? lorsqu'à un règne bienveillant et juste, succède constamment un règne préventif et soupçonneux ? lorsque après une assemblée politique, où les préjugés contre le sacerdoce s'avouent honteux, une autre assemblée survient, où

l'influence des prêtres est déplorée comme imminente ? Ne doit-il pas en résulter un *qui vive* perpétuel dans les postes avancés du catholicisme ? Et les peuples, quoiqu'ils prient, en assistent-ils moins, bannières déployées, à toutes les contremarches de la monarchie ? Le moyen, par exemple, chez nous autres Français, qu'une église s'ouvre un jour de solennité, fût-elle de solennité civique, sans que l'absence du magistrat à l'office saint soit remarquée de la foule, et ne déconsidère sa mission ! Le moyen qu'un criminel pâlisce devant ses juges, lorsqu'il s'aperçoit des égratignures que vient de subir l'effigie du Christ sur les murs du prétoire ! Le moyen qu'un pasteur se réconcilie jamais avec la pensée dominatrice d'un plébéien devenu tribun ou municipal, d'un gentilhomme passé consul ou préfet, quand ils n'ont d'autorité que pour étouffer sa voix, ou de crédit que pour paralyser son zèle ! Le moyen de voir réunis dans une communauté de sentimens, le prélat nouveau qui va prêter serment de fidélité à son prince et aux lois du royaume, et le prince qui s'appête à

le punir, s'il fait acte de fidélité à la mère des Eglises, ne fût-ce que par la plus timide correspondance en matière de religion (1) ! Le moyen de rallier un synode qui ne seroit que doctrinal et canonique, avec un conseil des ministres ou d'Etat qui le prohiberoit, de peur qu'il fût guerroyant ou régicide ! Le moyen de faire parler à la chaire de vérité le langage de l'affection monarchique, lorsqu'au nom de la monarchie, on y surveille ses plus loyaux et fervens prédicateurs ! Le moyen enfin de croire à la puissance, lorsque la puissance ne croit pas à la religion ! Mettez en regard, tant que vous voudrez, le dogme saint et l'épée royale : vous verrez s'il ne leur manque pas un témoin de leurs démêlés, un confident de leurs intérêts, un médiateur de leurs droits. Mais, l'eût-on pensé ? ce médiateur, ce confident, ce témoin, nous croyons le trouver dans la liberté.

(1) Code pénal, art. 207.

§ II.

De l'alliance du Sacerdoce et de l'Empire par la Liberté.

Si ce n'est qu'à leurs défiances mutuelles que la religion et la monarchie peuvent attribuer leur opposition, ce n'est aussi que de leurs réciproques besoins qu'il faut espérer leur rapprochement. A chacune des crises de l'état politique, les novateurs essaient de consommer cette opposition, comme si une séparation étoit aussi facile à pratiquer qu'à concevoir ; comme si un divorce pouvoit jamais valoir la réparation d'un scandale. Il n'y a pas long-temps encore que le tonnerre grondeur des révolutions, en annonçant le détraquement de la société, s'est irrité de voir les majestueuses proportions de l'Eglise continuer de s'élever dans les hautes régions,

braver la tempête après tant d'orages, et provoquer la foudre après tant d'incendies : le fluide électrique de l'émeute s'est aussitôt répandu dans l'atmosphère du haut clergé ; le sillonner en tout sens de flammes menaçantes, l'environner de brûlans sifflemens, cerner de son haleine dissolvante le faite de l'édifice, abattre ça et là les sommités les plus hardies ; tout cela n'a été que l'œuvre d'un même tourbillon ; et l'ouragan révolutionnaire s'est calmé devant cette mutilation. N'a-t-on pas vu, depuis un demi-siècle, le même génie du mal s'acharner aux mêmes moyens contre l'Eglise ? Le corps épiscopal n'a-t-il pas, comme ces pointes monumentales qui annoncent la grande cité, été constamment frappé par les éclairs de la sédition, par la foudre des complots ? Et quand les torrens de la haine ont eu inondé les premières têtes de l'Eglise, quand les évêques de chaque Etat catholique ont été ou renversés de leurs sièges, ou secoués dans leurs palais, ou détachés de leurs diocèses, ou exilés de leur patrie ; quand la tristesse des peuples étoit morne devant tous

ces ravages, n'a-t-on pas cru remarquer que l'orage révolutionnaire reploioit ses ailes de flamme, et contemploit ces ruines, comme autant de matériaux d'une société plus prospère ! Mais, ce qu'il y a eu de plus étrange encore, n'a-t-on pas vu nos modernes royautés, lorgnant ces ruines, s'émerveiller, comme d'un nivellement providentiel, du renversement de ces ambitieuses architectures de l'apostolat, qui mentoient à leur origine, et offusquoient hideusement de leur lourde masse, leurs élégans palais ? Ah ! disoient-elles, la foudre de notre glorieuse révolution n'a donc fait d'autre mal ? Soyons heureux, rois et peuples. Aussi bien, de quelles ruineuses dépenses, ces créations des temps superstitieux n'étoient-elles pas l'objet ? Ne s'aperçoit-on pas que cet épiscopat, gothique superfétation d'un prodigue passé, menaçoit de sa vétusté la modeste demeure de l'artisan, du prolétaire ? Quel malheur, si ces évêques eussent conservé plus long-temps leur massive influence, qui, à force d'être minée par sa propre caducité, n'eût pu, en s'écroulant

d'elle-même, qu'entraîner, dans sa ruine, l'humble toit du citoyen ! Le temps de ce haut clergé n'étoit-il donc pas fait ? Et si la sagesse de nos révolutions ne l'a pas tout entier nivelé, laissons vivre ses quelques restes, plutôt comme des monumens qui attestent sa générosité, que pour perpétuer des mœurs désormais finies : réparons l'épiscopat partout où il y a une brèche facile à remplir ; ne fût-ce qu'afin de lui voir supporter encore les affronts de nos tempêtes civiles ; mais ne le réédifions pas là où sa base solide le défendrait contre toutes les intempéries révolutionnaires. Tel est, en effet, l'état qu'on a fait à l'Eglise : partout, à l'ombre des diadèmes, c'est le même cri, les mêmes applaudissemens contre ses pertes ; la même ferveur de suppression ; le même déchainement contre son influence ; le même dédain de son avenir. Vains et imprudens efforts !

De même que la cité, sans ses remparts et ses hautes tours, est une cité à demi-conquise dans les heures de la guerre ; ainsi l'état politique, sans la chaire épiscopale, dégé-

nère bientôt en régime précaire. On ne l'auroit pas cru, à voir les lois exécutées et la force en honneur. Ce ne furent toujours que des voix isolées qui percèrent le bruit des révolutions, pour dire au monde étonné : C'en est fait ! vous le voyez, après toutes les expériences, il faut encore en revenir à la religion. Mais ces voix isolées ne tardèrent pas à obtenir des échos unanimes. Nous-même qui écrivons ceci, nous nous sommes surpris, dans ces derniers temps, à nous demander si un état constitutionnel ne fonctionneroit pas sans religion. Pourquoi, nous disions-nous, un État où les impôts se paient, où les prisons s'agrandissent, où la police se perfectionne, ne se passeroit-il point de la force morale ? Comment un Etat, où tant de volontés concourent à faire les lois, où tant d'ambitions sont appelées à se satisfaire, où les sujets peuvent morigéner le monarque, et où le monarque ne peut exagérer son pouvoir sur les sujets, manqueroit-il d'influence, et risqueroit-il sa popularité ? Y a-t-il une conjuration ? elle est découverte et étouffée : un rassemblement tumultueux ?

il est prévu ou comprimé : un crime commis ? il est soumis aux magistrats : un crime seulement commencé ? il n'échappe pas aux argus de la police. Les fraudes pullulent dans la société, et celle-ci n'en honore pas moins le négoce : les haines et les partis s'invêtèrent et se déchainent, et les partis et les haines ne nuisent point à l'ordre : les peuples sont appauvris ; mais ils sont contenus : les armées sont ruineuses ; mais elles sont obéissantes : la fortune est oppressive ; mais on la souffre : l'or est soustrait du commerce ; mais on prend patience : à côté de cela, les mœurs se dépravent ; mais tout se soutient : les erreurs se propagent ; mais tout se consolide : on insulte aux autels, et tout va à leurs ministres ; et tout rit à Dieu, et tout marche. Quel besoin donc d'une religion ? Telles étoient nos réflexions, à la vue de tant de succès incroyables ; lorsque, profitant du premier moment de calme, les hautes capacités, les ambitions parvenues au timon des affaires, la monarchie qui sembloit placée hors d'atteinte, s'exclamèrent ensemble que tout alloit périr sans

la religion ; que déjà tout craquoit dans la société moderne ; et que le symptôme des mouvemens populaires renouvelés sans cesse, de ville en ville, dans un grand état, étoit le plus infallible des symptômes anarchiques. Peu à peu les convictions se sont rapprochées ; et quels qu'aient été les correctifs et les nuances, sous lesquels elles se sont formulées, les bouches les plus impies ne s'en sont point défendues. Quand on a compté la somme des suffrages de la France représentative, ils se sont trouvés unanimes sur ce point, que la religion est notre besoin social. Notre tâche est devenue facile d'autant, puisque aussi bien la France, de tous les pays civilisés, le plus avancé en civilisation, peut servir de type pour l'accord du sacerdoce et de l'empire.

Mais si, dans le beau royaume de France, tel que l'ont fait les événemens ou les passions, la religion est un besoin, n'oublions pas de dire que la religion a aussi le sien ; et que, pour être conséquent, il faut la liberté au sacerdoce, comme il faut la religion à l'Etat.

Or, cette liberté du sacerdoce n'est pas seulement la liberté philosophique qui élève au-dessus de toutes les passions, et rend indépendant de tous les despotismes, parce qu'elle réside dans la dignité propre; ni même la liberté de la vertu, que rien au monde ne peut contraindre, puisqu'elle a son siège dans le sanctuaire de la pensée (voir l'*Essai historique* (1) : mais cette liberté du sacerdoce, dont le besoin se fait sentir avec celui de la religion, c'est la liberté d'action, qui laisseroit au ministère sacré le plein exercice de ses droits et de ses devoirs : voilà par où pourroit finir la lutte incessante de la puissance ecclésiastique et de l'autorité temporelle dans l'Eglise gallicane. Car, qu'on ne s'y trompe pas : nos deux révolutions, qui ont changé tant de choses, n'ont rien changé à l'état de la question : elle est encore aussi actuelle qu'au premier jour de leurs débats. N'étoit-ce donc pas assez que, depuis quarante ans, après toutes les calami-

(1) Se trouve chez Adrien Le Clere et Cie.

tés de nos discordes civiles, les autels fussent condamnés à n'être servis que par des prêtres sans asile (1), vêtus de lambeaux à l'heure de la prière (2), après avoir été déguisés hors du temple, par l'habit à la française, et salariés au mois, en même temps qu'ils sont corvéables à merci (3)? Que restoit-il à ôter au clergé gallican, dès qu'il se résignoit à figurer comme un mercenaire, sur la liste des fournitures patriotiques (4); dès qu'il avoit con-

(1) Le Concordat de l'an x (1801) laissa subsister la loi révolutionnaire qui avoit déclaré tous les immeubles du clergé propriétés domaniales. D'après cette loi, tout prêtre attaché à un service paroissial, est locataire de sa commune, à titre précaire.

(2) Le mobilier des églises dépend de la générosité des habitans d'une paroisse : le zèle pastoral ne peut obvier à la pauvreté des autels, que la loi laisse aux soins des communes.

(3) Tout pasteur est contribuable au même titre que le fidèle : il est tenu de faire les travaux manuels des chemins communaux, à l'égal du citoyen; il a sa prestation en nature, comme le dernier des manœuvres.

(4) Le budget annuel de la France présente le clergé comme un article de dépense facultative, dont on peut combattre l'opportunité, disputer l'allocation.

senti à grossir de sa misère le bilan des finances obérées; dès qu'il souscrivait à la prise de corps, le cas échéant de la banqueroute nationale? Certes, c'en étoit déjà trop pour la cléricature, ce premier ordre de l'Etat, sous les auspices duquel avoit fleuri, pendant tant de siècles, la fortune de la France : tant et de si longs services méritoient-ils la flétrissure d'un failli (1)! Tel fut pourtant le spectacle immoral que donna le royaume très-chrétien, en appelant son clergé en solidarité de la ruine du crédit public; en le compromettant dans ses liquidations quasi-républicaines. Ainsi, considération perdue, en tant que corps politique; indépendance perdue, en tant que corps religieux : richesse, aisance néces-

(1) L'inscription au grand-livre de la dette publique, du tiers consolidé des pensions ecclésiastiques, fut une opération de banqueroute. Cette inscription est onéreuse à l'état, comme toute création de rente sur le trésor, et plus onéreuse encore que toute autre, le trésor n'ayant point touché une obole du capital qu'elle représente : on établit donc une rente ecclésiastique sur un capital fictif; ce qui, dans un cas donné, pourroit rendre le clergé complice d'une nouvelle déconfiture financière.

saire, tout cela perdu, successivement perdu, comme corps séculier, que pouvoit perdre encore le clergé de France? que restoit-il à lui ôter? L'exercice de ses droits et de ses devoirs étoit sa seule égide, ce qu'on veut bien appeler son influence : eh bien! cette égide salutaire, on la lui a encore ôtée.

Les droits du sacerdoce eussent été de pouvoir porter en tous lieux son enseignement et sa morale; car le sacerdoce n'est pas, s'il n'est enseignant; il n'est pas davantage, s'il n'est législateur; et il n'est guère plus aisé à un état politique d'avoir un clergé à la fois muet et utile, que d'avoir une marine sans vaisseaux. Qu'avoit-on à craindre de l'enseignement d'un clergé résigné devant toutes les spoliations, patient dans tous les sacrifices? Que risquoit-on avec sa morale de rapprochement et d'oubli? On a tracé un champ étroit à son enseignement : on a fait des limites à sa morale; mais, qu'a-t-on gagné? La France est-elle plus heureuse avec ses mesures préventives, avec ses restrictions de la liberté de l'enseignement?

Pourquoi les évêques sont-ils les seuls qui ne puissent conférer ensemble, selon les règles canoniques, alors que les siècles les plus difficiles et les plus orageux, n'empêchèrent jamais ce moyen de pourvoir au besoin spirituel de leurs troupeaux? Dans notre pays, où tout se négocie, il y a donc une commandite dont les évêques n'ont pas la faculté d'être actionnaires! et cette commandite, c'est la discipline chrétienne! Accordez que l'Évangile soit du moins un contrat aléatoire, où chacun puisse mettre l'enjeu de ses convictions, et qu'il soit permis à tout Français, fût-il évêque, d'entreprendre au rabais, fût-ce en synode, les désordres des mœurs, et les dangers du scandale.

— Oh! non. — « Mieux vaut, nous diront
 » les libéraux de notre temps, mieux vaut la
 » tolérance écrite et parlée; les progrès de nos
 » lumières s'accommoderoient mal de prin-
 » cipes religieux, d'homélies pastorales, qui
 » peuvent être rigoureusement justes, mais
 » qui ne sont pas en harmonie avec eux. Que
 » le clergé le sache : faut-il le lui répéter?

» Son pouvoir sur les masses a fait son temps.
 » Il n'en peut plus prétendre sur elles que par
 » une large distribution de la tolérance qu'on
 » lui octroie à lui-même. Que le pontife s'i-
 » sole de ses pairs; connivence fatale seroit la
 » leur, bien que tout nous répondit d'avance
 » de leur sagesse; que l'orateur prêche; que
 » le pasteur s'agite; que le lévite s'exerce : tout
 » cela est bon, social; mais que les uns et les
 » autres se le tiennent pour dit : malheur à
 » eux, si leur éloquence atteint la fibre de
 » notre insubordination; si leur zèle affecte les
 » pores de nos turpitudes; si leurs bannières
 » et leurs chœurs chantans se déploient à
 » l'encontre de nos refrains joyeux! Pour être
 » honnis de nous, nous leur assurons leur
 » revanche dans la liberté de leurs provoca-
 » tions; et c'est la seule qu'ils sauroient avoir,
 » avec leurs pompes ambitieuses, leur zèle
 » amer, et leur éloquence austère. A la bonne
 » heure si, vivans, le clergé nous honore; si,
 » morts, les portes saintes s'ouvrent devant
 » notre dépouille mortelle, alors que nous au-
 » rons vécu dédaigneux d'avoir les mystères

» pour consolations, et l'Eglise pour mère,
 » que nous serons morts, après une agonie
 » d'apostats. Que nous importe, à nous, la se-
 » crète violence que s'imposera le clergé, lors
 » de notre heure suprême; qu'il nous fou-
 » droie tant qu'il voudra (tant qu'il voudra),
 » de ses foudres éteintes, et entre le vestibule
 » et l'autel, pourvu que sa tolérance fasse ré-
 » sonner, pour nous, l'airain religieux, et qu'il
 » jette sur notre cendre la rosée puérile de ses
 » bénédictions ridicules : que nous importe,
 » à nous? Mais, à lui, il lui importe de com-
 » prendre ainsi la position de liberté que nos
 » mépris lui ont faite. L'un est notre droit, et
 » l'autre est son devoir. Devoir, avons-nous
 » dit; et ce n'est pas là le seul.....

» — C'est, pour le clergé, continuent les
 » amis de la tolérance, une belle mission à
 » remplir que de seconder le mouvement des
 » esprits; et ce concours doit être acquis à
 » toutes les lois civiles, qui restent neutres
 » entre toutes les religions. Que signifie, au-
 » jourd'hui, cette exclusion des temps bar-
 » bares, au nom de laquelle un clergé pou-

» voit dire, comme les bureaux d'esprit sous
 » Louis XV : Nul n'aura d'esprit que nous et
 » nos amis? Ne vouloir, en effet, qu'une re-
 » ligion au monde, n'est-ce pas vouloir qu'il
 » n'y ait qu'une sorte d'intelligence, qu'une
 » sorte de conviction, qu'une sorte de pen-
 » sées? Intolérable abus de l'intolérance cléri-
 » cale! Comment supporter, de nos jours, un
 » pareil obscurantisme? Quel mal y a-t-il donc
 » que ce soit la police qui fasse observer les
 » jours du repos religieux, avec le privilège
 » d'en dispenser, avec le soin d'en déterminer
 » l'opportunité (1)? Quel mal y a-t-il que le
 » culté extérieur se formule sur le programme
 » des pétitions, ou sur les mouvemens du té-
 » légraphe? Et quel bien n'est-ce pas que la
 » religion se tienne enfermée dans les parvis
 » du temple, aussitôt qu'une susceptibilité
 » impie ou hérétique se tient blessée de ses
 » solennités? Oh! que le sacerdoce feroit sa-
 » gement de ne plus prétendre à d'autre in-
 » fluence, ni quand il s'agiroit de porter des

(1) Ordonnance de 1815. — Direction générale de la police.

» sacrements consolateurs au chevet des mou-
 » rans, que sa morale, trop austère, pour-
 » roit égarer; ni quand il faudroit prévenir les
 » scandales de certains mariages, par une in-
 » tervention officieuse que nos mœurs désa-
 » vouent; ni quand il pourroit empêcher des
 » profanations, des sacrilèges, qui ne sont
 » point écrits dans nos lois. On insultera pu-
 » bliquement à la présence réelle, au passage
 » du saint Viatique, qu'il faudra que prêtres
 » et fidèles se soumettent à l'insulte; on mé-
 » prisera, comme de misérables préambules,
 » les devoirs qui préludent au mariage catho-
 » lique, et au sortir du prétoire municipal,
 » on ne saluera pas le temple qui s'étoit ou-
 » vert pour sanctionner l'alliance civile, qu'on
 » n'en sera pas ni moins chrétien dans l'Etat,
 » ni plus excommunié dans l'Eglise; on volera
 » les vases saints, on foulera aux pieds les
 » plus augustes symboles, qu'un sacerdoce
 » vraiment tolérant n'aura ni réparation à de-
 » mander, ni protection à attendre, autres que
 » celles données par le magistrat aux victimes
 » des délits les plus vulgaires, des larcins les

» plus stupides. Accuser les lumières de tous
 » ces progrès, admirer comment le siècle a
 » marché ainsi de succès en succès : voilà les
 » autres devoirs du clergé; par là, il sera vrai-
 » ment libre. »

Mais, d'où vient donc que les débats conti-
 nuent entre le sacerdoce et l'empire, pendant
 que tout se passe selon les vœux du toléran-
 tisme? Il faut bien que la liberté du clergé soit
 tronquée par quelque endroit, puisque l'har-
 monie sociale se fait encore attendre. Voyez
 plutôt la monarchie. C'étoit, croyoit-on, au
 moyen d'une trêve de Dieu, que l'autorité
 royale reprendroit son attitude vénérable. La
 trêve a eu lieu; et que voyons-nous? Le génie
 du mal savoit apparemment ce secret. Qui ne
 remarque que l'acharnement contre cette se-
 conde religion de l'humanité le cède en tous
 lieux à l'astuce, afin de parvenir à égarer les
 potentats? Qui ne sait de quels breuvages ma-
 giques on remplit leurs riches coupes? quels
 fantômes on évoque à leurs pieds, de quelles
 illusions on éblouit leurs yeux? On ne leur
 disputera plus leur sceptre; il est trop utile

pour provoquer le mépris populaire : mais on leur persuadera de le porter, comme le funambule porte son balancier comique, au risque des plus mortelles chutes. On ne jettera plus désormais leur couronne à terre : une couronne est trop convenable pour aider à un déguisement stupide ; mais on la fera descendre de leur front sur leurs paupières, dans la persuasion que, s'ils sont ravalés au rôle de joueurs au colin-maillard, ils en sont dédommagés par la satisfaction de ne rien voir des tours irrévérens de leurs peuples. A ces détenteurs de royauté avilie, on leur dira avec assurance que la religion est une institution surannée, qu'eux seuls doivent lui survivre, pour perpétuer le progrès que le génie a obtenu sur elle, et ils croiront marcher fièrement, nos rois, à ce progrès, en se dépouillant de tout emblème sacré ; et ils feront publier, devant eux, à son de trompe, qu'en effet tout sacerdoce est un charlatanisme, toute différence entr'eux une égale comédie. On leur parlera de ceux qui naquirent leurs

sujets : Ils sont désormais, leur dira-t-on, adultes et majeurs ; car ils ont quitté l'enfance de la superstition. Voyez leur attitude virile, leurs muscles saillans, leur mâle énergie. Songez-y : il seroit dangereux de donner à vos sujets d'autres noms que celui de concitoyens : ils l'ont gagné par une assez longue persévérance à subir les distances sociales qui flétrissent l'ame. Vos peuples, princes, ne sont plus vos peuples. C'étoit bien à vos devanciers, dans la carrière du despotisme, de s'appeler leurs maîtres ; dans leur langue, il n'y avoit pas à choisir entre les titres de l'oppression. Mais, à vous, rois rajeunis, il ne vous sied de voir dans vos sujets que des tributaires devenus raisonnables, et qui, en cette qualité, voudront et pourront régler leurs droits et les vôtres, votre dépense et la leur ; et cela encore quand vous saurez ne vous exposer pas à leurs sévères leçons. Voilà le langage que l'on tient aux rois, quand le sacerdoce se tait, quand il est privé de sa véritable liberté. Suivez-les ; et vous verrez qu'ils ne seront que trop fidèles à y croire. Ne les

verrez-vous pas, tremblans de peur d'agir en rois, descendre sur la place publique, et haranguer, timides, la foule qui s'attend à être toujours soumise? Ne les verrez-vous pas ouvrir de nouveaux champs de mai, non pour y commander en chefs, mais pour y paroître en flatteurs? Ne les verrez-vous pas prendre leur scel antique, non plus sur un trône d'écarlate, mais sur un tréteau, modeste pliant du dernier des suzerains? On les a vus, ces monarques de l'époque d'émancipation, se redresser comme de rares vainqueurs, s'applaudir comme des maîtres heureux. Un peu de boue, qu'ils avoient reçue au front, n'empêchoit pas qu'ils essayassent de poser en sages. N'ont-ils pas raison? Rois avilis, mais rois de leur siècle, ils ont signé, décrété la sainteté de toutes les religions; ce qui équivaut à la religion de toutes les impiétés. Cela pouvoit-il être sans folie? Ah! quand nous voyons les sujets passer législateurs, l'autorité royale mendier pitance, le port majestueux des princes se changer en allure de ménestrel, et la toise d'un conscrit devenir la mesure de

la subordination, nous pouvons dire que nous n'avons plus que des fous sur le trône, que nos rois constitutionnels ne sont que des rois tatoués: la société peut être sûre que l'aliénation de ses chefs commence; qu'il se forme un polype à leur cerveau: et en auroit-il été ainsi, si le sacerdoce eût conservé l'exercice de ses devoirs? Certes, nous les comprenons un peu mieux pour le bonheur de la société, que ceux qui maudissent son influence. Il y a bien assez de liberté aujourd'hui pour tout le monde: chacun s'en arroge une assez bonne part, pour que le clergé soit recevable à prendre la sienne, que les hommes lui feront toujours modeste. Les mœurs l'y convient, l'y poussent; les lois elles-mêmes l'y appellent. Quoi! lorsque les émissaires du protestantisme sillonnent la France et l'Europe en tout sens, qu'ils peuvent se réunir en prétendus synodes, qu'il leur est donné de concerter de nouvelles attaques contre la religion de la majorité, il ne le sera pas aux évêques de s'assembler, pour régler la discipline cléricale, et se prémunir contre la propaga-

tion de bibles captieuses, de brochures immorales, de pamphlets hérétiques ! Voici donc comment nous comprenons leurs devoirs : ils le savent comme nous, et mieux que nous, nos pères dans la foi : il existe un article tout reculé, tout petit, dans le Code français, où sont prévus les rendez-vous conspirateurs. Suivant cet article, vingt Français ne sont pas suffisans pour mettre l'Etat en péril. Eh bien ! c'est en vertu de cette large loi, que les facultés de théologie protestante dépêchent ministres et suffragans des consistoires, comme ils les appellent, pour former des assemblées anticanoniques. Grande est peut-être leur peine à réunir vingt prédicans unanimes sur ce qu'ils nomment les points fondamentaux : tant s'en faut qu'ils le soient sur tous les autres faux-fuyans de l'erreur : mais enfin ils expérimentent du bénéfice légal, et ils font des assemblées. Le devoir de nos évêques (qu'ils daignent pardonner à un vœu tout filial et respectueux !) ne seroit-il pas d'user du droit commun ? Ils se réuniroient alors sur quatre ou cinq points du territoire : quatre-

vingt-six évêques ne seroient plus une conjuration formidable, étant disséminés sur un vaste pays : qu'il y ait quatre ou cinq conciles provinciaux ; ce n'est pas nous qui oserons régler le chiffre : et les canons d'Antioche, de Carthage, de Calcédoine, de Meaux, de Latran, de Valladolid, de Paris, de Constance, de Bâle, de Vernon et de Trente n'auront pas en vain prescrit les synodes, n'auront pas en vain prévu le prétexte facile d'inaction, qui se tireroit un jour des troubles politiques (1). C'est plus encore : la loi civile, toute athée qu'elle est, ne s'y opposera pas (2). Eh !

(1) Le concile de Meaux, de l'an 845, avoit décidé que les synodes ne seroient interrompus par aucun trouble des affaires civiles.

(2) Voir les *articles organiques*. La bulle du concordat de 1817 renferme une protestation solennelle contre ces réglemens, faussement qualifiés d'organiques ; la Cour pontificale les désavoue comme ne lui ayant pas été communiqués à l'époque du concordat de l'an x. Étant en dehors de cette convention, ces réglemens, non consentis par une des parties contractantes, ne pouvoient placer le clergé français hors du droit commun. D'ailleurs, la plupart de ces dispositions, telles que celles qui fixent le genre de costume clérical, la sonnerie des cloches, les céré-

n'est-il pas temps d'agir ? Faut-il donner place ici aux nouveaux et sinistres sifflemens que pousse sur nous l'hérésie ? Ne venons-nous pas de voir circuler jusque dans les campagnes un factum anglican, sorti des presses de Londres, où appel est fait à toutes les haines impies ? C'est une tentative misérable, sans doute ; mais pourquoi fermer les yeux et la bouche sur une tendance aussi significative ? Si le parti antichrétien a voulu que tout le monde connût son incroyable manifeste, on peut aider à sa satisfaction, pourvu que la liberté sacerdotale profite de l'avertissement. Hàtons-nous toutefois de demander pardon au lecteur, de notre confiance : aussi bien, n'y eut-il jamais au monde peut-être d'ineptie plus dégoûtante que cette œuvre ténébreuse, qui s'avoue enfantée au sein de la nuit. Son cachet est celui d'un rêve encore plus

monies extérieures du culte, etc., n'ont jamais été exécutées : et aujourd'hui, les articles organiques, proprement *dits*, sont tombés en désuétude : nous n'arguons pourtant pas du résultat de la Charte de 1830. Que seroit-ce donc ? Au reste, cette question appelle les méditations des hommes impartiaux.

stupide que criminel. Mais, de quelque manière que nous le considérons, dès que nous voyons Genève s'en faire l'écho et l'atelier propagandiste, n'y a-t-il pas là matière à réflexion, matière à exercer la liberté pastorale, dans l'intérêt des peuples fidèles ou chancelans (1) ?

(1) C'étoit en novembre 1838 : un paquet arrive, par la voie de la poste, à notre adresse, timbré de Genève, portant cette suscription imprimée : AFFAIRES ECCLÉSIASTIQUES :

Londres, 31 octobre 1838, onze heures du soir.

Apparition d'un ange à Charles-Louis, duc de Normandie, président du conseil évangélique : Anathème à l'Eglise romaine ! Le sanctuaire est une boutique d'idoles. Déclaration de séparation de l'Eglise catholique d'avec Rome, qui a falsifié l'Évangile. Jésus-Christ n'est point Dieu : il n'est qu'un ange : la Trinité des personnes est une invention : la Vierge est un ange femelle : qu'elle n'a pu être la mère de son père, et la fille de son fils : que les apôtres ne sont pas des saints : qu'il faut dire : l'évangéliste Matthieu, l'apôtre Jean, etc. : que le sang des prêtres catholiques qui ne se sépareront pas de Rome, va être répandu. Voilà, en substance, de quels blasphèmes gémissent, à des milliers d'exemplaires, les presses hétérodoxes : et tout cela est signé : Jean-Baptiste LAPRADE, *prêtre*; APPERT, *assistant*; Modeste GRUAU, *coadjuteur*.

Convocation obtenue des synodes provinciaux : tels seroient donc les devoirs du clergé français. Ses autres obligations seroient d'user, en toute plénitude, de l'indépendance de la chaire, et de confier à tous les moyens de la publicité les trop justes doléances de la foi, les craintes non moins fondées de l'autorité paternelle, les alarmes bien justifiées des puissances. Le clergé ne peut *tenir la vérité dans l'injustice* (1). Que son rôle seroit beau ! qu'il seroit salutaire, si par lui les dogmes sacrés étoient exposés, sans recourir aux formes d'un langage novateur ; si les vices étoient flétris, sans se taire sur les corruptions que l'or enfante, ni sur les ménagemens que l'indifférence invoque ; si, dans tout écrit pastoral, on sentoit le nerf d'une discipline uniforme, et la vigueur d'un saint caractère, qui ne sait point plier aux exigences d'une époque immorale ; si le choix des évêques étoit rendu à la forme élective ; si l'éducation des enfans dépendoit de la volonté et de la religion des pères ; si les pensées descendues

(1) Épit. de S. Paul aux Rom. 1-18.

du trône pouvoient peser dans la balance de l'autorité ! Que le clergé y prenne garde ! On parlera toujours de son influence, alors même qu'il se renfermera dans les plus modestes fonctions de sa magistrature spirituelle. Mieux vaut pour lui encourir avec fondement l'accusation d'influence, devenue banale, que de subir timide l'effet de l'épouvantail dont ne croient pas un mot ceux qui en tiennent les fils dans l'ombre. Que si on lui ravit ses droits, qu'il se maintienne au moins dans la possession de ses devoirs. Qu'il exerce donc, sans consulter son siècle, sa mission tonnante et sévère dans l'exposé de ses augustes mystères ; qu'il aille droit et ferme aux plaies du corps social, dans les mandemens du Carême, dans les lettres pastorales que nécessitent les divers besoins du troupeau ; qu'il réclame pour la vocation cléricale l'étendue que lui donnent la nature et l'Évangile ; qu'il condamne et voue à l'anathème tout ce qui est outrageux aux puissances ordonnées de Dieu, et qu'il n'accepte de solidarité avec aucun trouble civil, aucun succès séditieux ; qu'il apprenne au monde que

les légendes sacrées, dont quelques prélats nouveaux environnent leur sceau, ne sont pas une banderole ambitieuse pour dissimuler le vide de leurs armoiries, et que ce sceau de l'épiscopat n'eut jamais besoin du vain secours d'un champ d'azur pour être une haute manifestation de son origine céleste. Seules, en effet, ces devises bibliques, quoique respectables, ne seroient rien de bien concluant pour la liberté du saint ministère. Ah ! si l'Eglise de France venoit à offrir encore à l'univers chrétien le spectacle de son unité synodale, c'en seroit assez ! Combien ne seroit-il pas efficace pour le rapprochement du sacerdoce et de l'empire, aujourd'hui que l'autorité royale n'a plus d'autres étaies que des traditions affoiblies !

En effet, lorsque tant d'influences hostiles agissent dans l'ombre contre le trône, c'est au clergé à prendre rang parmi celles qui peuvent ouvertement le défendre. Qu'auroit de mieux à faire la puissance temporelle, que d'applaudir aux efforts patens et courageux du clergé à propager les doctrines évangéliques de la subordination ? Une influence qui opère au grand

jour, n'est jamais à craindre, parce que ses moyens d'action sont connus, et que la répression en seroit facile ; c'est une triste vérité à dire ; mais il faut qu'elle soit dite au clergé de France : c'est sa faute, si des accusations tant ressassées de son influence occulte ont plané si long-temps, et planent encore sur sa tête. Le pouvoir n'est-il pas fondé à soupçonner que, ne pouvant vivre sans influence morale sur les peuples, le sacerdoce ne manque aucune occasion de saisir celle que lui concilient leurs immenses besoins de consolations ? et que, s'il ne l'obtient pas par des moyens solennels, il l'acquiert par des moyens cachés, qui échappent à l'œil le plus vigilant ? Le voilà donc réduit à la condition dangereuse des sociétés secrètes, justement et toujours soupçonnées de miner l'ordre public et la monarchie ! Entendez ce torrent d'injures que la presse fait déborder sur nous, depuis que nos évêques se sont voués à une résidence solitaire. D'où vient-il ? Croient-ils, peuvent-ils croire, que nos ennemis autour du trône, et ils n'y furent jamais rares, sup-

posent que l'épiscopat se borne à une muette administration, et n'embrasse pas tous les élémens de la vie pastorale, qui ne connoît pas de relâche? Et puisqu'il est vrai que nos pontifes exercent leur zèle sans bruit et sans éclat, au temps qu'il seroit propre à être *exercé sur les toits*, selon la parole du maître; pourquoi vouloir plus long-temps que les *langués imprudentes du siècle*, qui n'ont que la malice de la liberté (1), s'embarrassent à qualifier ce zèle d'influence clandestine, d'envahissement ténébreux?

Certes, il n'en étoit pas ainsi, aux jours de gloire de l'Eglise et de la royauté. L'influence du clergé étoit vraie, autant qu'elle étoit avouée : voilà pourquoi on ne songeoit pas à formuler des plaintes qui n'eussent été que ridicules. Et pourtant ces jours de gloire furent des jours mauvais, comme les jours de nos discordes intestines. On insultoit alors comme aujourd'hui au pouvoir des rois et au pouvoir des prêtres. Le schisme les séparoit; et le bras séculier agitoit des menaces dans le tourbillon

(1) Épît. de S. Pierre, 2-15-16.

des fausses terreurs répandues sur leur zèle, et leur interdisoit les conciles. Que faisoient les évêques, aux prises avec d'injustes soupçons? Ils tenoient leurs conciles, où ils savoyent qu'éclateroit la défense de la royauté, non moins que la pureté de la foi; l'influence qu'ils avouoyent, en conservant la vérité catholique, rehaussoit l'éclat des couronnes temporelles, tandis que l'un et l'autre eût été obscurci, anéanti par une souplesse indigne. S'ils eussent obéi, dit un auteur du temps, il falloit se décider à voir tomber en ruines le vieil édifice qui portoit tout entier sur les lois ecclésiastiques. *Si præcepto paruisent, leges convelli oportebat* (1).

Que le clergé soit donc ce qu'il doit être; qu'il ne se contente pas de ses vertus modestes dont, à dire vrai, les siècles passés ne fournirent jamais plus d'exemples; qu'il ne se contente pas davantage de ses hautes lumières, qui peuvent, quoi qu'on en dise, le disputer aujourd'hui aux plus beaux âges de

(1) Eusèb. de Vit. Const. lib. 1, cap. 51.

l'Eglise; qu'il élève ses étendards, et qu'il marche, les rangs serrés, où l'appellent les chers intérêts de l'empire et du sacerdoce. Le monde s'étonnera bientôt des progrès qu'aura faits l'autorité des rois, qui n'a été si longtemps énervée, que parce que, longtemps aussi, celle des pontifes a été suspecte. L'un a été exactement en raison de l'autre; qui pourroit s'y méprendre, ne seroit, ni observateur de son siècle, ni jaloux de son intelligence. Bientôt, on comprendra que la puissance royale, qui a tout à perdre à l'abaissement des hommes qui parlent de l'obéissance au nom du ciel, n'a qu'à gagner à leur indépendance. S'il est encore des amis de la monarchie, qu'elle soit constitutionnelle ou non, qu'importe, pourvu que ce soit la monarchie; les premiers, ils doivent désirer que les anciens sénats de l'Eglise de France en parlent aux peuples, avec l'ascendant que donne une mission divine. Ils auront beau gémir, les amis de la monarchie, sur la pente des peuples à la révolte, sur l'égarement de leur intelligence; ils pourront faire de pompeux discours

sur la nécessité d'arrêter une impulsion qui fut imprudente; orateurs brillans, ils convaincront sans peine, dans des raisonnemens pleins de vérité et d'éloquence; mais, quelle mission ont-ils pour convertir les cœurs, qui brûlent de rébellion? Ce sont des hommes qui parlent à d'autres hommes: c'est de la marchandise offerte: les peuples passent devant, et la dédaignent; d'acheteurs d'élégies monarchiques, point; de sujets convertis à la royauté, pas davantage. Il en seroit autrement, si les hommes du sanctuaire, vertueux comme les ont faits les malheurs et les besoins présens de l'Eglise, descendoient de la tribune synodale, porteurs de paroles célestes, au milieu des peuples gémissans: ceux-ci y écouteront les accents de cette charité, qui vient d'en haut, qui pleure avec ceux qui pleurent; qui enseigne comment il faut *tout espérer* (1), comme elle enseigne comment il faut *tout souffrir*. Les peuples écouteront: ils feroient plus, car il ne leur est pas donné de résister à ce qui est surhu-

(1) S. Paul, I Épît. aux Corinth. 13-7.

main ; et la parole des pontifes ne l'est-elle pas ? Les peuples feroient plus : ils se croiroient libres de la liberté de leurs pasteurs ; ils se prendroient à penser que le pouvoir des rois a cessé d'être odieux ; ils le béniroient d'autant plus, qu'ils verroient une puissance rivale s'interposer, sans entraves, entre eux et leurs maîtres. Ainsi s'enchainent les corrélations sociales ; et ce n'est pas en vain qu'il a été dit : Le prêtre, n'est que la sentinelle du peuple. Le prêtre ouvre la marche, et le peuple le suit : *Sic sacerdos, sicut populus* (1) ; *sequentur oves* (2). Le peuple sent qu'il est prêtre par son indépendance, à peu près comme le prêtre sent qu'il est peuple par sa fragilité. D'où vient que la parole sacerdotale ne retentit jamais dans la chaire, sans captiver un auditoire, que toutes les lois du monde ne rendroient pas pieusement attentif ? d'où vient aussi que l'instruction puisée aux sources du clergé finit toujours par devenir populaire ;

(1) Isaïe, 24.

(2) S. Jean, 10-4.

qu'enfin, après toutes les tempêtes civiles, le prêtre peut toujours reparoitre avec avantage au milieu des populations les plus aigries et les plus ardentes ? Oh ! que la liberté du sacerdoce est communicative ! Que le pouvoir temporel lui laisse seulement essayer de son prestige, et peuples et rois seront réconciliés !





Chapitre Sixième.

CONCLUSION.

ON a daigné le remarquer : nous n'avons fait que jeter un coup d'œil rapide sur les faits sociaux. Il en résulte, pour l'observateur, ce phénomène historique et moral, que les hommes, après avoir travaillé, avec une indicible ferveur, au grand œuvre de la civilisation, à des époques successives, qui sembloient être favorables, ne sont parvenus qu'à s'armer les uns les autres de défiances, souvent déplorable, toujours injustes. C'est que chacune de

ces époques eut constamment la même physionomie, se formula d'après un même type, qui fut l'isolement. Partout les peuples se sont montrés à nous, ou égarés sous la loi d'une religiosité vaine, qui, seule, voulut commander à la terre et au ciel, ou abrutis sous le joug d'un pouvoir exclusif, qui aspira à la domination de toutes choses, ou gémissant sous le poids d'une liberté sans frein, qui prétendit, seule aussi, au gouvernement de l'univers. La société nous est apparue morcelée comme les climats où elle fut disputée; c'est la seule moralité uniforme que l'on puisse tirer des chroniques du globe. Partout ç'a été l'un de ces trois régimes qui a prévalu. Il n'y a eu d'exceptions que dans les âges heureux du pur et vrai catholicisme. Lui seul a pu unir, dans une sainte fraternité, une liberté sage avec une royauté vénérée, et avec toutes les deux une religion à la fois douce et austère. Aussi, n'avons-nous trouvé la société que dans cette fraternité sainte.

Nous avons donc été amenés à penser que l'unité sociale résulteroit du concours de ces

trois principes de sociabilité. Un regard de plus en plus attentif sur l'histoire humaine, nous a permis de classer tous les événements qui ont le plus hautement intéressé l'humanité. Nous avons vu que la liberté y avoit son histoire propre; que la royauté et la religion y avoient aussi la leur. Là se réduit toute la science des temps; là aboutit toute la chronique des hommes; là se fond toute la connoissance des choses. Une liberté, une monarchie, une religion, à peu près comme l'Écriture dit : *Un Dieu, une foi, un baptême* (1); ces trois influences morales se partagent le monde des faits subalternes; il n'en est pas un qui ne puisse se rattacher à chacune d'elles. Imagine-t-on, en effet, une région habitée, qui n'ait point connu une religion, qui n'ait pas su ce que c'étoit que la royauté, qui ne se soit jamais douté de la liberté? De là à une théorie raisonnable, fondée sur l'unité possible de ces trois faits sociaux, il n'y avoit qu'un pas; et de cette

(1) Épit. de S. Paul aux Ephés. 4-5.

théorie raisonnable à une théorie catholique, fondée sur le rapprochement du dogme de l'indivisible trinité avec la trilogie humaine; Dieu, le roi, la liberté, il y avoit bien l'incommensurable distance d'un mystère à une vérité historique; mais, à part cette distance sacrée, il n'y avoit que la différence de la figure à la réalité, et de la vérité au symbole.

L'unité sociale est le dernier mot du catholicisme; il falloit donc en chercher les éléments, et dans le mouvement actuel des esprits, et dans la marche des faits, et dans les rapports de ceux-ci avec les vérités révélées, dussions-nous nous exposer à une critique passionnée, ou à un silence dédaigneux. Nous sentions, d'ailleurs, tout ce que notre air d'obscurantisme avoit de peu propre à nous concilier, nous ne dirons pas l'intérêt public, mais la tolérance des hommes politiques: et néanmoins nous n'avons pas été assez pusillanime pour laisser tomber notre plume. Si nous avons encouru une haute et orageuse réprobation, c'est que nous n'avons

pas voulu être enthousiaste des malheurs de notre pays. Nous nous en sommes permis une appréciation timide, avec un sentiment tout patriotique : cela seul ne vaut-il pas notre grâce ?

Certes, notre tâche étoit simple. Prendre les faits humains pour ce qu'ils sont ; suivre les esprits dans les voies nouvelles qu'ils se sont ouvertes, et comparer les résultats avec les résultats des divins enseignemens : c'étoit là tout notre travail. Catholiques ! avons-nous dit, à nous la liberté, comme à nous la religion : à nous la monarchie, comme à nous la foi. Vous n'êtes pas Israélites, disoient aux chrétiens de l'Eglise primitive les Juifs fanatiques ; et c'est au nom du Dieu d'Israël que nous vous persécutons. Ah ! répond le disciple de Gamaliel, acceptons le défi. Qu'ils sachent donc que, pour parler fastueusement d'Israël, on n'est pas pour cela Israélite. Sont-ils Hébreux ? Pour moi, *je le suis*. Sont-ils héritiers d'Abraham ? *je le suis*. Sont-ils serviteurs du Christ promis ? Quand je devois passer pour imprudent, j'ose dire que *je le suis encore*

plus qu'eux(1). Chaque catholique a de même le droit de s'écrier que les phrases libérales l'étonnent : quand il considère quelle licence hypocrite les profère, il faut qu'il accepte le défi judaïque. Que les ennemis de ma foi le sachent ! doit-il dire : pour parler avec emphase de la patrie, on n'est pas pour cela patriote ; de la religion, on n'est pas pour cela philosophe ; de la monarchie, on n'est pas pour cela monarchique ; de la liberté, on n'est pas libre pour cela. Sont-ils enfans des lumières ? je le suis. Sont-ils jaloux de la gloire, de la paix, du bonheur du pays ? je le suis. Sont-ils patiens dans ses mauvais jours, voués à son avenir et à son culte ? je le suis. Sont-ils prêts à tout pour l'humanité, citoyens de l'univers, amis de tous les peuples ? je le suis. Sont-ils religieux, royalistes et libres tout ensemble, chercheurs intrépides de la souveraineté ? il ne sera peut-être pas sage de les humilier de la comparaison, mais je suis tout cela plus qu'eux : *Plus ego*.

(1) Épit. de S. Paul aux Corinth. 11-23.

Qu'ont-ils fait alors les hommes que les événemens de notre époque désespèrent, et que la foi ne console point ? Politiques à l'heure, comme on est manœuvre à tant la journée, ils ont vu la souveraineté sociale dans un succès d'un moment, dans un ébranlement instantané; ils ont demandé le temps serein à l'orage, et la raison au délire. Le peuple est souverain, ont-ils dit, puisqu'il s'agite et qu'il triomphe. Une sédition heureuse ! voilà la souveraineté. Et ils ne faisoient pas attention qu'une sédition populaire est rarement heureuse : ce qui équivaut à dire que la souveraineté est rarement souveraine; et ils ne songeoient pas qu'un peuple révolté, qui échoue, tombe dans une sujétion plus dure : ce qui équivaut à dire que la souveraineté est quelquefois de la sujétion, et souvent de la sujétion dans les fers. Insensés qui trouvent la société dans les calamités civiles ! aveugles qui la voient dans les cachots et les maisons d'arrêt ! que leur sert-il de prétendre que le peuple, considéré comme nation, peut racheter ses fautes et ses malheurs ? Un même climat, une même langue,

des intérêts communs, des mœurs semblables, des traditions héréditaires, des gloires historiques, peuvent bien agglomérer, réunir des tribus nombreuses, et des lois uniformes faire de ces tribus un grand état, où la volonté du nombre soit l'arbitre des destinées intérieures : mais, que tout cela fasse une nation souveraine ! Les annales de la conquête et les fastes de l'anarchie, démontrent de resté qu'une puissante nation n'est souvent que le butin d'un soldat, ou que le jouet d'un agitateur.

Que ne dit-on plutôt, que n'écrit-on en toute langue que la souveraineté est dans la société ? Il seroit alors vrai de dire que le peuple est une portion du souverain, parce qu'alors il seroit également vrai que la souveraineté ne dépend pas d'un coup de main audacieux, mais qu'elle tire sa force et sa permanence de l'humanité qui la constitue. Ce n'est pas sans absurdité que les politiques ont pu dire : La souveraineté s'est faite peuple ; et c'est sans blasphème, comme sans fanatisme, que nous pouvons faire ici l'application d'un mot

sacré : La souveraineté s'est faite homme ; *et homo factus est*. La société , aux yeux du catholique , c'est l'homme , en effet , dans ses relations constitutives et unitaires : composée d'intelligences humaines , d'intérêts , de besoins humains , elle doit avoir , comme l'homme , un cœur , une tête et des membres. Il n'y a , en effet , qu'à bien entendre ce que Dieu même conçoit et prononce de la société : il l'a faite à *son image et à sa ressemblance*. Il l'a déclarée l'image de sa propre unité ; et la mission de son Verbe n'a eu d'autre but que de rappeler les peuples à ce principe commun d'unité salutaire. Faites , mon Père , disoit Jésus-Christ , que les peuples soient un , comme vous et moi nous sommes un : *ut sint unum* (1). Or , l'unité divine n'existe pas sans une triple relation ; l'unité sociale doit donc avoir une relation triple aussi. De cette manière , la civilisation n'est que l'humanité répandue , fonctionnant souverainement dans ses mutuelles corrélations : le cœur de la so-

(1) S. Jean , 17-11.

ciété , c'est le principe de toute souveraineté , la religion , qui distribue à son chef et à ses membres la vie qu'ils y viennent puiser. La tête de la société , c'est son agent régulateur , la royauté , qui se maintient en commerce avec le cœur par les fibres élastiques de la justice et de la clémence. Les membres de la société sont sa forme mâle et vigoureuse , la liberté , qui en exprime l'indépendance par ses pulsations harmoniques. La société , c'est l'homme à l'état de virilité saine , de parfait organisme : ôtez le commerce de cet organisme , interceptez les points de contact , l'unité disparaît , et avec elle la souveraineté ; portez atteinte à la religion , sous quelque déguisement que l'atteinte se glisse ; à la royauté , sous quelque forme que l'atteinte lui arrive ; à la liberté , sous quelques auspices que l'atteinte s'exerce : vous méconnoîtrez également la loi , l'économie que Dieu a faite à la société humaine ; vous ne tomberez pas dans un moindre inconvénient que si vous vouliez voir le monde cesser de se mouvoir dans le sens de ses destinées. Il ne lui restera plus à agir , ou que

comme le fanatique dans le délire, ou que comme le dissipateur dans l'ivresse, ou que comme le perclus dans la débilité; il n'offrira plus ou que le détraquement de la folie, ou que les symptômes de l'inanition, ou tout au moins que l'incurables paroxismes. Voit-on le cœur humain refuser ses battemens salutaires aux artères du cerveau, aux mille veines des membres? Voit-on l'esprit usurper sur le cœur, repousser sa vivifiante chaleur, et lui substituer d'autres mouvemens de sa façon? Voit-on les membres humains dénier à leur foyer de vitalité le degré propre d'animation qu'il leur partage? Et n'aiment-ils pas mieux en recevoir par les divers contours de leur organisme, le travail tout fait, que de disputer au cœur et au cerveau une meilleure entente de leur distribution souveraine? Encore un coup, quand je vois l'homme, je vois la constitution sociale, avec les trois relations qui la font exister. S'il est vrai que l'homme soit animé par le cœur, c'est aussi par le cœur qu'il est religieux: s'il gouverne par l'esprit, c'est aussi par l'esprit qu'il est roi; s'il agit

par ses membres, c'est aussi par ses membres qu'il est libre, et tout cela dans une absolue réciprocité! Ainsi la religion remplit sa mission auprès des hommes, lorsqu'elle les attire à elle par les tendresses de la miséricorde, par les battemens de l'amour, par la bénigne distribution de ses lois; et lorsqu'à leur tour, les hommes en attendent les constantes garanties, en étudient les prévisions salutaires, en respectent les mouvemens chaleureux: ainsi la royauté remplit sa mission sociale, chaque fois que la religion est pour elle le centre d'où elle tire les inspirations du commandement, où elle dépose les pensées de ses succès, chaque fois qu'exerçant son prestige sur les peuples, elle se replie dans les secrets de la foi, pour y puiser les hautes leçons de la puissance: ainsi la liberté remplit sa mission civilisatrice, lorsque, loin de gêner la naturelle propension des ames à la religion, elle applaudit à cette propension, et la favorise comme une disposition tutélaire; lorsqu'au lieu de pénétrer témérairement dans les mystères vivifiants de la morale, elle en ac-

cepte la profondeur, comme un code tout fait de perfectionnement humain, et les vénère comme sa plus authentique sanction. Falloit-il que le ciel proclamât une trinité divine, comme pour rendre l'univers attentif à la primordiale loi de la société? Un Dieu Père devoit-il condescendre jusqu'à s'annoncer comme le type de la vérité religieuse? Un Dieu Fils devoit-il se rendre obéissant (1) jusqu'à se donner, couronné d'épines, pour le type de la royauté humaine? et un Dieu Esprit devoit-il pousser des gémissements ineffables (2), jusqu'à exalter la liberté périssable, comme l'une de ses inspirations immortelles? N'étoit-ce pas assez que la nature eût tracé dans son économie physique une trilogie constante? Ne suffisoit-il pas que le jour répétait au jour, que la nuit murmurât à la nuit la triple période du temps : un midi, un soir et un matin; un passé, un présent, un avenir? Besoin étoit-il de faire ressortir l'accord qui existe entre le drame biblique de la création,

(1) Épît. de S. Paul aux Phil. 2-8.

(2) Aux Rom. 8-26.

où l'esprit, l'eau et le sang dominant le chaos, avec le drame évangélique du calvaire, où l'esprit, l'eau et le sang témoignent de la réparation du genre humain? Pourquoi encore, dans l'Eglise, le baptême de l'esprit, le baptême de l'eau, le baptême du sang? Pourquoi tous ces rapprochemens, à moins que ce ne soit pour établir que le catholicisme, avec ses symboles, est la loi du temps, comme il est la loi de l'éternité? Oui, sans doute, et ses mystères saints n'avoient été préconçus que pour s'harmoniser avec l'histoire humaine; celle-ci, avec ses vicissitudes, n'étoit faite que pour rendre hommage à ce qu'il y a de plus immuable dans les conceptions de Dieu.

La trilogie des faits sociaux, Dieu, le roi, la liberté, constitue donc l'unité de la société terrestre sur le plan même de l'unité divine, et par conséquent, est la loi de la souveraineté. Donc, tout ce qui est contraire à cette unité, tout ce qui tend à isoler la religion de la monarchie, et la liberté de toutes les deux, est, par cela seul, contraire à la loi de la

souveraineté, est en dehors de la souveraineté. Aussi l'humanité n'est pas davantage dans les conditions de la société, soit qu'elle veuille d'une religion naturelle sans liens, ou d'une royauté sans consécration, ou d'un libéralisme sans contrepoids; soit qu'elle invoque un culte sans pontife, ou un diadème sans éclat, ou une liberté sans frein; soit qu'elle en appelle à une morale sans dogmes, ou à un pouvoir sans majesté, ou à une indépendance sans devoirs. Chacune de ces expériences entraîne l'autre : mais ce sont des hérésies politiques qui ne démontrent que mieux le dogme social de l'unité humaine. Malheur toutefois aux nations chez lesquelles ces expériences viennent à s'essayer ! On les voit se disputer le délicat honneur de recréer le monde entier de leurs déchirements : semblables à une arène de gladiateurs, vouées à une mort certaine, elles passent d'une alternative à une autre, avec le bouillant dépit de vaincus toujours pris dans leurs propres pièges. Ainsi le pensoit et le disoit à peu près Démosthènes, lorsqu'il paroissoit dans Athènes.

nes, triste et affligé des discordes civiles : on eût mieux aimé l'entendre sous le péristyle, pérorer sur la liberté, par des fables pompeuses, au risque de donner le temps aux ennemis extérieurs de la compromettre par leurs ruses macédoniennes. Et nous aussi, sans autre mérite que l'amour de la religion, le zèle pour l'autorité, et le goût d'une liberté sage, nous sommes entrés dans les tristesses de la patrie. Étrange justice des hommes ! De ce que nous avons flétri tout ce qui nous a paru contraire à la réalisation de la société, et fait ressortir les illusions qui ont la liberté pour cause, on en aura peut-être conclu notre penchant pour le despotisme ! Pour avoir cherché à dissiper l'aveuglement du pouvoir, on en aura inféré notre enthousiasme pour l'indépendance : et nous n'aurons dit les fautes qui compromettent la religion, qu'on n'en ait conclu que nous sommes novateurs !...

Qu'importe ? il falloit dire au monde que le pouvoir et la liberté sans Dieu vivoient irrconciliables ; il falloit dire que le pouvoir ne prit jamais de la religion que juste ce qui lui

étoit nécessaire pour se rendre redoutable ; et il falloit le prouver par l'histoire : et on a vu que partout, dès l'antiquité, le pouvoir eut recours au prestige qui accompagne une crainte religieuse, et qu'il sut rendre sacrés mille emblèmes de terreur. Il falloit dire au monde que la liberté ne prit jamais aussi de la religion que juste ce qui lui étoit nécessaire pour se montrer indépendante. La liberté familière avec le culte saint, c'étoit une chose à prouver encore par l'histoire, et les annales de la philosophie païenne ont publié que la liberté avoit autant donné d'exemples de sacrilèges, qu'il y eut de superstitions. Religieux, (et les princes du paganisme pouvoient-ils l'être !) ils eussent été amis de la liberté. S'ils furent tyrans et leurs peuples esclaves, c'est que la religion ne fut qu'un jouet dans leurs mains. Religieux, (et les philosophes pouvoient-ils l'être !) ils eussent aimé la royauté, respecté le pouvoir. S'ils furent sages, sans savoir être sujets ; si, à leur école, les peuples furent rebelles et gémissans, c'est que la religion des philosophes ne fut que le hochet de leur vanité. Ils méconnu-

rent toujours cette vérité : que peuples et rois n'avoient point d'autre médiateur que la foi.

Mais, qu'avons-nous dit, le pouvoir ? et quoi d'étonnant que le pouvoir ne fût pas religieux ? La tempête et l'azur des cieux se dessinent-ils avec les mêmes formes, sous les mêmes couleurs ? La foudre qui éclate, la grêle qui tombe, les torrens qui débordent ont-ils les effets salutaires du zéphir matinal, qui rafraîchit les productions mûries par un soleil bienfaisant, et de ce doux crépuscule du soir, où chaque chant des oiseaux redit les espérances du lendemain ? Ce contraste dans la nature proclamoit assez haut un autre contraste moral, selon lequel Dieu veut sa puissance bienfaisante et son pouvoir destructeur : c'est sa miséricorde et sa colère, parce que c'est la religion et l'impiété. Sa puissance, il la donne à ses amis, et elle est salutaire ; son pouvoir, il le laisse prendre à ses ennemis, et il est funeste. Sa puissance, Dieu lui-même la nomme l'effort de son bras protecteur ; et son pouvoir, il l'appelle l'effort de la *domination*. Sa puissance, c'est la bénédiction cé-

leste qui se répand; et son pouvoir, c'est le fléau qui passe sur les mortels : l'une vient de la vérité, et c'est la puissance d'un jour de bonheur; l'autre vient du mensonge, et c'est le *pouvoir d'une nuit* de tempête. Il y aura toujours, dans la société, l'homme-pouvoir, et c'est l'impie dans les conditions de l'autorité; et il y aura toujours l'homme-puissance, et c'est le juste sur le trône. Encore ici les leçons de l'histoire sont venues hautement avertir la société d'avoir à faire son choix. Mais, pour cette fois, ces leçons sont émanées d'une source plus pure que celle qui confond le sacré et le profane. C'est qu'à mesure que nous avançons, notre horizon s'éclaircit sous les rayons perçans du catholicisme. Combien la Providence divine n'est-elle pas admirable dans son amour pour la société humaine ! Il faut qu'un schisme éclate tout exprès au sein d'un peuple uni par la même foi, les mêmes traditions nationales; et ce sont deux monarchies qui soutiendront le duel étrange, où tour à tour défaites et triomphes signaleront la vérité et le mensonge. Qui ne savoit la rup-

ture de Juda et d'Israël? Qui n'avoit distingué les parfums de Sion d'avec l'encens de Samarie? Mais avoit-on également apprécié leurs malheurs et leurs prospérités? Qui avoit songé que les deux peuples avoient été infortunés ou heureux, précisément en raison de la piété ou de l'apostasie de leurs rois? Et pourtant voilà une suite de dix-sept monarques en Juda, dans les mains desquels la puissance demeure prospère ou dépérit funeste, selon qu'ils honorent le Dieu de leurs pères, ou qu'ils en souillent les autels. La transmission de la couronne par l'hérédité y subit elle-même le sort des prévaricateurs : pour ce qui est d'Israël, les rois y paroissent et disparaissent comme des personnages de théâtre. On y compte presque autant d'assassinats que de soldats couronnés; et néanmoins, le principe électif n'empêche pas que, sous quelques règnes, le diadème ne brille de l'éclat, que reçoit la religion de la part d'un prince réparateur. C'est que, dans les desseins de Dieu, comme dans la constitution de la société, l'élection n'est rien, et la légitimité n'est rien; de même que

la *circumcision* et l'*incircumcision* (1) ne sont rien pour le salut et l'immortalité. C'est que l'élection, pour être quelque chose en civilisation, ne doit pas s'allier avec le schisme, pactiser avec l'intolérance, s'armer avec le fanatisme : car, du moment où l'élection marche avec les connivences de l'irréligion, l'autorité qu'elle donne ne peut être que l'exercice instantané de la force, exercice disputé constamment, et constamment variable dans des mains débiles ; c'est que la légitimité, pour être aussi quelque chose, en civilisation, ne doit pas se séparer de l'unité religieuse, gêner les pratiques de la foi, applaudir aux douleurs de l'Eglise ; car, du moment où la légitimité se trouve compromise dans les complots ourdis contre la vérité, ou reste indifférente à ses pertes, ou sourit à ses humiliations, la puissance légitime doit trembler pour son dogme héréditaire, et se préparer à passer sur la terre comme l'éclat d'un jour.

Que ne peut pas, au contraire, la religion

(1) Épît. aux Galat. *passim*.

honorée, dans l'un comme dans l'autre de ces deux régimes sociaux ? L'usurpation n'a rien à craindre de son origine ténébreuse. Le baptême de sang, qui l'a fait entrer dans la famille des rois, la convertit en légitimité, dès que les marches de l'autel et les portiques de la foi sont les premiers témoins de ses inspirations, de ses succès et de ses lois. La légitimité, elle, qui porte sur les coussins de la gloire, les traditions du passé, n'a non plus rien à craindre des oscillations et des menaces du présent, lorsqu'elle demeure attachée au pieux héritage des siècles : elle dégénérerait en usurpation funeste, si elle pouvoit oublier un seul moment que sa mission n'est légitime qu'au prix de sa fidélité, et que sa puissance n'est vraie qu'au prisme de sa piété ; pendant que son droit de commander affronte les orages et les changemens, s'il s'appuie sur l'équité ; protège l'innocence et exalte la vertu, si le trône où elle s'assied est plutôt le siège de la justice que le pavois de la majesté, et l'escabeau de l'autorité paternelle, avant d'être le pliant mobile de la popularité.

En vertu de quel droit l'usurpation peut ainsi devenir légitime, et la légitimité se changer en pouvoir usurpé? Il faut bien le dire, quelque désobligeant que puisse être pour l'une de nos renommées littéraires, le souvenir que cette question rappellera aux esprits attentifs. Il faut le dire; parce que, si nous aimons Platon, nous ne pouvons nous empêcher d'aimer encore mieux la vérité : ce droit, qui nivelle ainsi les événemens qui étonnent le monde sur la scène politique; ce droit, qui ne fait point acception des personnes, soit qu'elles arrivent chargées des titres des vieilles gloires, pour continuer une longue chaîne de majesté, soit qu'elles se présentent avec les airs inaccoutumés de la victoire, pour prendre rang dans les demeures royales; ce droit, qui ne connoît pas de droits; ce droit, qui est le seul droit au monde, c'est le droit divin : et le droit divin, c'est cette loi de la force qui n'est pas dans les efforts humains, qui n'est pas dans la parole humaine; cette loi qui seule *dispose tout avec une suavité* douce et ca-

chée (1), qui rend *la valeur heureuse, endurecit ou assouplit les cœurs* (2) : cette loi, qui s'est réservé l'instant précis d'une sédition populaire, et d'une bataille rangée, où les ames se laissent incliner, où les coups ne portent plus : cette loi qui échappe à l'analyse, et qui n'est pas de la terre. Voilà le droit qui fait et défait les couronnes, qui met un sceptre dans les mains, et secoue d'un trône son héritier adolescent.

Mais, ce droit, par qui *les rois règnent* (3) *et les puissans sont abattus de leurs sièges* (4), pour qui, pour quoi s'exerce-t-il? C'est pour tenir unies la religion et la liberté : c'est pour apprendre aux hommes qu'ils n'interviennent dans les convulsions sociales, et les retours de l'ordre, que pour subir une protection qui ne vient pas d'eux. Qu'ils le veuillent, ou non, les génies politiques : il faut qu'ils s'accoutument à penser, comme un pieux et

(1) Sagesse, 8-1.

(2) Exod. 14-17. — Deutér. 31-33.

(3) Prov. 8-15.

(4) S. Luc, 1-52.

aimable évêque : *S'ils s'agitent, c'est Dieu qui les mène* (1); et si le droit divin n'agit que pour être le défenseur de la religion, il n'agit pas moins pour être le tuteur de la liberté. Voilà pourquoi le droit divin dispense tant de sévères leçons aux potentats de la terre. Le pouvoir ne peut pas être impie : il ne peut pas davantage être despotique : et de même que la religion se montre la pierre angulaire de la liberté et de la monarchie, ainsi la royauté doit se montrer le lien de la liberté et de la foi. Avions-nous besoin de recevoir des mythes du paganisme des confidences poétiques, presque en tout point conformes aux révélations du catholicisme, pour demeurer convaincus que l'opposition et l'alliance de la religion et de la liberté, furent toujours en raison des destinées qu'on fit à la monarchie? A peine voit-on la page biblique dénoncer au monde la première union conjugale, qu'elle a hâte de la peindre comme le mariage de la domination et de la liberté : et à peine les vers lyriques de la fable sont-ils entendus,

(1) Fénelon.

que les Muses se hâtent de chanter en épithalames l'hyménée de la liberté et du pouvoir. Là, ce sont les augustes sévérités de l'expiation qui doivent maintenir une salubre concorde, images des rigueurs sages de la loi, qui doivent préserver des scandales de l'anarchie : ici, ce sont les nuances tranchées de la fidélité et de l'adultère, images de la paix et de la guerre, qui provoquent et arrêtent le courroux du ciel. Mais, ce qui achève d'intéresser sur le sort des monarchies, ce sont les derniers coups de pinceau de l'enthousiasme prophétique. La liberté n'eut jamais ailleurs une physionomie à la fois si douce et si mâle, si pompeuse et si vraie. Quoi de plus expressif que cette figure antique, aux formes nuageuses et légères, que cette femme des cantiques sacrés ! Elle a un époux qui règne, et dont les courtisans sont des sénateurs : mais elle a quitté la demeure royale, et sa beauté a été noircie au grand air : elle a des peuples, et elle est solitaire : elle étoit simple, et tout retentissoit de l'éclat de son nom : elle a cherché son époux et son roi, dans des sentiers égarés, où

elle a eu à combattre, et ne le retrouve, lui qui est demeuré fidèle, que sous les pavillons de la majesté, où il commande en père. Quels suaves symboles de la liberté, qui comprend les malheurs de son isolement, les dangers de son inconstance, et le bonheur de sa fidélité ! Et le portrait si nerveux de la femme forte, où sont venus se dessiner grandioses les airs de reine et le port de la puissance ! N'avons-nous pas été frappés de ces proportions où la grâce le dispute à la dignité, la simplicité à la séduction ? C'est la compagne timide d'un grand monarque, comme c'est la ménagère obscure d'un riche palais. Pourquoi ce contraste, qui n'est pas dans la nature, si ce n'est pour peindre les rapports de la liberté Épouse, et d'un époux roi ! Ah ! c'étoit pour apprendre à la terre que, lorsque le roi est malheureux, c'est que la liberté est une adultère ! ou que, quand le roi est impuissant, c'est que la liberté s'est faite courtisane impie. Que les hommes le comprennent donc : la monarchie devoit être le point de jonction de la religion et de la liberté.

Une autre réconciliation restoit à opérer : celle de la religion et de la royauté, du sceptre et de la croix, du sacerdoce et de l'empire : et cette réconciliation n'étoit ni la plus facile, ni la plus ambitionnée : et pourtant, quelle société possible, quand le prêtre et le roi ne conspirent pas, dans une paisible émulation, pour ses intérêts ? Cette réconciliation n'étoit pas facile ; car, malgré les hautes manifestations du sacerdoce, pour rendre un juste hommage à la sainteté du diadème, les fronts qui en sont armés ont constamment montré au sacerdoce les rides du soupçon ; comme aussi, nonobstant les retours prudens de la royauté vers la religion, dans les jours néfastes où la patrie fut gémissante sous les coups de l'impiété, la religion défiante se tint à l'écart, craintive devant ses propres douleurs : cette réconciliation n'étoit pas ambitionnée ; car les mille tentatives de rapprochemens que les plus beaux âges de l'Église ont vu s'essayer, vinrent toutes échouer sur quelque ingratitude. Au milieu d'aussi vivaces récriminations, il n'y avoit que la liberté qui

pût intervenir, puisque c'étoit elle qui faisoit le sujet de la querelle; puisque c'étoit elle que revendiquoit la religion dans ses mécomptes; elle que réclamoit le pouvoir dans ses doléances. Or, ici, et pour la troisième fois, le langage du catholicisme a été noble et persuasif. Il a évoqué devant nous un beau corps, aux formes vivantes et athlétiques. Puis, nous interpellant avec solennité: Voyez-vous, nous a-t-il dit, ce pied nerveux? S'il disoit: Puisque je ne suis pas la main, je n'appartiens point au corps; pensez-vous que le corps ne le sommeroit pas de le servir? Voyez-vous cette oreille attentive? Si elle disoit: Comme je ne suis pas l'œil, je ne suis pas du corps; pensez-vous que le corps n'exigeroit pas son concours? Et bien au contraire, tout le corps ne pouvant pas être œil, mains et pieds, c'est à celui de ses membres qui paroît le plus débile, que le corps attachera et plus de fonctions et plus de sécurité: *Quæ videntur membra corporis infirmiora necessariora sunt* (1).

(1) Aux Corinth. 12-25.

Nous avons regardé, en effet, et nous sommes demeuré convaincu que telle est la loi de la Providence. La liberté, si glissante et si ignoble, si alerte et si servile à la fois, nous a paru ce membre précieux du corps social; c'est elle qui sait compatir aux vertiges de la royauté, aux langueurs de la religion. C'est elle qui ne veut pas de sacerdoce sans culte, non plus que le pied du corps humain ne veut pas de tête sans ouïe et sans odorat, ni d'œil sans main. Affliger l'Eglise, c'est affliger l'Etat: mépriser la morale, c'est mépriser la loi: défigurer le dogme, douter des mystères, avilir les autels, c'est honnir la majesté royale, hasarder la dignité du magistrat, compromettre la sécurité du citoyen: c'est la liberté qui ne veut pas que la prière soit contrainte, que la piété soit salariée, que la cléricature soit privée de sa discipline, que la parole sacerdotale soit dépouillée de son prestige. Qu'on n'attende pas de la liberté qu'elle applaudisse aux entraves qu'on jette sur les pas des pontifes, aux diatribes qu'on lance contre Rome: ces entraves, forgées dans les

officines de la haine et de l'impiété, elle les réprouve; ces diatribes, apprises dans les ateliers de l'intolérance, elle les désavoue. C'est aussi la liberté qui ne souffre pas qu'on évoque aux pieds des potentats les fantômes de l'astuce et de l'hypocrisie, non plus que les images de l'adulation : elle ne souffre pas plus qu'on empoisonne leurs breuvages par les conseils perfides du despotisme, qu'elle ne souffre qu'on éblouisse leurs regards par la fantasmagorie de l'arbitraire. Osez offrir à la liberté une royauté sans sceptre pour gouverner le monde : elle vous répondra que le monde a assez de funambules pour porter un balancier comique, ou une monarchie sans pouvoirs pour comprimer les mauvaises passions : elle vous dira qu'il y a assez de fous tatoués parmi les tresseurs de couronnes, pour obtenir la trêve qui s'accorde au délire. La religion viendrait-elle, pourroit-elle mêler quelques accens tronqués aux sifflemens de l'astuce qui gagne ces potentats, aux tours de cette adulation qui les captive? La religion elle-même saura que la liberté la renie : la

liberté fera, dira, répandra tout cela, parce que Dieu lui a conservé sa part dans la marche du corps social; qu'il l'a établie comme un *sage tempérament* entre la force qui opprime, et l'ignorance qui égare; entre la puissance qui tend à l'arbitraire, et les enseignemens qui tendent au sophisme : tempérament admirable, seul capable de prévenir tout schisme social, et d'éteindre tous les élémens d'anarchie! *Deus temperavit... ut non sit schisma in corpore* (1). La liberté ira plus loin, et surtout plus loin que ne voudroient quelques-uns de ses adeptes : la liberté, qui aime les peuples, saura qu'il faut se rapprocher d'eux par le sacerdoce, dont les rangs sont si serrés, que quand ce n'est pas du vulgaire qu'il tire ses soldats, c'est de préférence au vulgaire qu'il les confie et qu'il les mêle, ceux-là même que le berceau n'avoit pas faits rustiques. La liberté, qui sait que le sacerdoce est populaire, inspirera aux législateurs des lois qui appelleront le clergé à l'exercice

(1) I aux Corinth. 12.

du droit commun. Il y aura donc des lois qui lui permettront les assemblées synodales, sans qu'il risque de passer pour conspirateur : on criera à son influence, que le code pénal de la France libérale sera le premier à restreindre ses prohibitions, ou du moins qu'il les combinera de manière qu'un concile provincial ne soit pas une illégalité : on prétextera de son intolérance, que, s'il le veut, le clergé n'en sera ni moins honoré dans sa discipline, ni moins puissant dans ses délicatesses. Qu'a-t-il à redouter ? ses détracteurs sont à l'œuvre, instrumens aveugles qui s'usent dans les excès de la calomnie ! Et s'il n'a pas à redouter la calomnie, qu'a-t-il à ménager ? Ses protecteurs ? ils ont disparu avec les dernières splendeurs du grand siècle. Qu'il se présente donc dans son attitude vénérable : qu'il aille siéger en synode, sous la vieille basilique de la coupole métropolitaine, et que ses oracles rappellent aux peuples, insoumis par dégoût pour la royauté, que toute autorité est sacrée dans sa source, autant qu'elle est salutaire dans son exercice : cette liberté des premiers

pasteurs fera celle des autres gardiens du troupeau : la chaire alors retentira de la plus pure doctrine, et peut-être des louanges du pouvoir, assez chrétien pour aller l'entendre. Le temple alors continuera de se fermer au sacrilège des inhumations indécentes. Les hommes du sanctuaire, alors, vertueux comme les a faits leur siècle préventif, pourront répandre sur les peuples et les rois ses enseignemens à la fois graves et populaires ; et la société voyant que la liberté est le lien du sacerdoce et de l'empire, marchera, bannière déployée, à ses destinées ; et telle aura été l'œuvre du catholicisme. Qu'entendons-nous, pourtant, sur nos pas ? Encore un mot destiné à faire son temps dans les sociétés modernes. Mais, pourquoi s'effrayer d'un vain bruit, de ce qu'a d'audacieux dans son allure le gigantesque visiteur de la génération présente, ayant nom *progrès*, quand on est la loi de l'humanité, qu'on s'appelle le *catholicisme* ? La liberté, pour avoir été profanée par des bouches impures, a donc perdu de son prestige ! et c'est le progrès qui improvise mainte-

nant les étendards des peuples ! Pourtant la liberté occupe une belle place ailleurs que dans les canevas de la sédition. L'Évangile lui-même, le sublime Évangile s'en honore, et les pages de ce livre, qui n'a pas été fait de main d'homme, où la liberté figure, ne sont pas celles qui captivent le moins les intelligences pieuses et libres. Vienne donc le progrès ; car il faut que tout s'use promptement au dix-neuvième siècle : vienne le progrès, avec ses formes artistiques et rajeunies, avec son cortège d'admirateurs : lui aussi sera arrêté dans sa course légère. Nous oserons lui demander d'où il vient, où il va. S'il nous répond qu'il est né d'hier, et qu'il se précipite dans les régions de l'inconnu, nous lui dirons qu'il se méconnoît lui-même : Le progrès, lui dirons-nous, est tout entier du domaine du catholicisme : et le catholicisme n'est pas d'hier : *Tu es maître en Israël, et tu peux ignorer cela, ó progrès (1) ?* Le progrès, qu'est-ce donc ? Ce n'est plus la société cherchée dans les pensées de Dieu ; mais c'est la société cherchée

(1) S. Jean, 2-10.

dans les pensées des hommes : ce n'est plus l'idée divine qui combine les rapports heureux de la religion, de la monarchie et de la liberté : mais c'est l'idée révolutionnaire qui préside à leur destinée. Une révolution survient inattendue, voilà le progrès qui s'en empare, qui la dissèque, qui en pâlit d'admiration, comme si le progrès l'avoit préconçue, amenée par ses vœux ou ses découvertes. N'importe. Qu'est-ce dès lors que la religion ? qu'entend-on par la royauté ? que veut-on dire par liberté ? Y a-t-il révolution, il y a progrès : c'est là désormais tout le rouage du monde moral : forcément, l'économie sociale consiste en ce que toutes les idées, tous les hommes, tous les principes, toutes les langues doivent être révolutionnaires : Le siècle progresse : cela répondra désormais à toutes les douleurs de la patrie, à tous les gémissemens de la morale, à tous les besoins de l'ordre public. Le siècle progresse donc. Mais il faut abjurer le passé avec son expérience, les doctrines avec leurs règles, les monumens avec leurs oracles ; mais il faut

entrer dans une route nouvelle, quelque long et pénible qu'en doive être le circuit, quelques élémens qu'il faille dompter : l'humanité suit son siècle; l'humanité progresse : voilà la panacée universelle qui doit sauver le monde. Il faut donc tout ébranler ! Mais d'où vient qu'on tremble déjà de cet ébranlement ? Les masses y doivent prendre part, sans doute : mais qui empêche qu'elles s'enfoncent dans des voies abruptes, inconnues, comme un matériel immense, que son propre poids rend impétueux ? Pourquoi une première révolution n'est-elle pas suivie d'une autre ? On ne l'ose, et on parle du progrès ! Il n'étoit donc pas aussi difficile d'indiquer une longue perspective de perfectionnemens, à travers les oscillations de l'art, qui veut tant singer la nature, qu'il l'étoit de prévoir quelle puissance pourroit diriger des masses lancées sur une pente rapide, quel point d'arrêt sauroit les retenir. Ah ! que le progrès cesse de nous parler des révolutions qui ont courroucé le ciel, irrité les rois, aigri la liberté ; des révolutions, qui ont tari les plus pures sources du

patriotisme, ouvert la lice aux égoïstes penchans, et sacrifié les gloires les plus chères ; des révolutions, qui ont souillé les plus belles pages de l'histoire humaine, troublé le présent, et compromis l'avenir. Que le progrès cesse de nous entretenir des religions en commandite, des forfaits à l'entreprise, des régicides expliqués comme les chaudières à vapeur ; de la royauté mise au rabais, comme la régie des prisons et des bagnes ; des séditions populaires analysées comme des produits de l'industrie ! C'est bien là un progrès, mais c'est le progrès du mal. Pour le progrès, qui est le progrès de l'humanité, s'il veut se faire ouïr de nous, qu'il nous parle des procédés chimiques qui étonnent l'art lui-même ; des phénomènes de la nature, qui se révèlent dociles aux regards perçans de la science ; des chemins de fer, éclairés par le gaz ; des canaux ouverts par enchantement ; de l'agriculture encouragée, de l'instruction répandue ; des mérites récompensés, des labours encouragés, des talens applaudis : ce sera encore peu pour donner la raison de la société : mais ce peu

330 THÉORIE CATHOLIQUE DE LA SOCIÉTÉ.

aura son prix, et nous l'écouterons : ce peu de matériaux aura déjà une forme ; ce sera, à nos yeux, un commencement d'architecture sociale. Mais, que le progrès le sache : il n'y a que le catholicisme qui explique les miracles de l'art, anoblisse ses découvertes, soutienne les dévouemens, enhardisse les courages, sanctifie les sacrifices, dirige les lumières, honore les vertus, anime les expériences, et fasse réussir le génie. Merci donc au progrès : car, s'il a été écrit ailleurs que toute œuvre humaine entreprise par des mains habiles, peut triompher de tous les obstacles mortels : *Nil mortalibus arduum est* (1), il a été écrit par le Saint-Esprit, que l'édifice le plus majestueux, commencé par les mains des hommes, est un temple à finir : *Omnis ædificatio constructa crescit in templum* (2). Merci encore ; et c'est le secret du catholicisme.

(1) Horace, Ode.

(2) Ephés. 2-21.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

CHAPITRE PREMIER. De la Souveraineté du Peuple.	Page 1
CHAPITRE DEUXIÈME. De la véritable Souveraineté.	17
CHAPITRE TROISIÈME. DIEU, considéré comme fait social ; point de jonction de la MONARCHIE et la LIBERTÉ.	69
§ I ^{er} . De l'opposition du Pouvoir et de la Liberté.	74
§ II. De la distinction de la Puissance et du Pouvoir.	100
§ III. Caractères du Pouvoir et de la Puissance.	122
CHAPITRE QUATRIÈME. LE ROI considéré comme fait social ; point de jonction de la RELIGION et de la LIBERTÉ.	145
§ I ^{er} . De la Légitimité et de l'Usurpation.	152
§ II. De l'opposition de la Liberté et de la Religion, en dehors de la Royauté.	190
§ III. De l'alliance de la Liberté et de la Religion par la Monarchie.	203

CHAPITRE CINQUIÈME. LA LIBERTÉ , con- sidérée comme fait social ; point de jonc- tion de la RELIGION et de la MONARCHIE. <i>Page</i> 229	
§ I ^{er} . De l'opposition de l'empire et du Sacerdoce, en dehors de la Liberté.	234
§ II. De l'alliance du Sacerdoce et de l'Empire par la Liberté.	257
CHAPITRE SIXIÈME. CONCLUSION.	292

FIN DE LA TABLE.